

AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 13 décembre 2022

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de la Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 13 décembre 2022**

**AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Rapporteur : **Monsieur Jean-Marc VIGUIER**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023
DE LA RÉGION OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Préfet de région,
Madame la Présidente de la Région,
Monsieur le Conseiller régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Pour cette dernière assemblée plénière de l'année, j'ai le plaisir d'accueillir ce matin Monsieur Étienne GUYOT, Préfet de la région, qui nous présentera dans un instant les grandes lignes du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 signé le 1^{er} décembre 2022 à Albi avec la Première ministre Élisabeth BORNE, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Christophe BÉCHU et la Présidente de Région Carole DELGA. Merci Monsieur le Préfet, cher Étienne, de nous consacrer un peu de votre temps, dans votre agenda que nous n'ignorons pas, si chargé.

J'accueillerai également Carole DELGA en début d'après-midi, à la suite de la présentation en 2^e partie de matinée de notre projet d'Avis sur le Budget primitif 2023 de la Région.

En effet, à l'ordre du jour de cette séance plénière, comme chaque fin d'année, nous avons à donner notre avis obligatoire sur cet acte fondateur qu'est le budget, feuille de route de la Région pour les 12 mois à venir. Le projet d'Avis a été élaboré par la commission 8 « Finances, Politiques contractuelles - Europe - Suivi et évaluation des politiques publiques » présidée par Bruno LAFAGE ; le rapporteur est Jean-Marc VIGUIER. Il vous sera présenté suite à l'intervention de Monsieur le Préfet.

Cet après-midi, nous aurons aussi deux autres projets d'Avis que nous aurons à voter, préparés par la commission 5 « Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société », présidée par Olivier-Ronan RIVAT :

- Projet d'Avis « Pacte pour l'embauche en Occitanie : suivi et première évaluation » ; Olivier-Ronan RIVAT est le rapporteur. Il s'agit là d'une réponse à la saisine de la Présidente de Région en date du 1^{er} juin 2022.
- Projet d'Avis « Point d'étape sur les effets de la réforme de la formation professionnelle » ; la rapporteure est Beatriz MALLEVILLE.

CESER-État en région

Nous avons des relations humaines et des relations de travail au quotidien de qualité pour le suivi de nos Avis et contributions ; cela a été le cas pendant la pandémie, la crise économique, les plans de relance pour les dossiers sectoriels et votre soutien politique et financier pour l'organisation du colloque dédié à la lutte contre la pollution en Méditerranée.

Nous avons réussi à organiser la première réunion officielle de la Conférence des CES de l'Arc méditerranéen le 29 novembre. Merci Monsieur le Préfet.

Avant d'évoquer nos projets d'Avis et l'actualité, quelques mots très brièvement sur le CPER 2021-2027 pour rappeler que le CESER s'est prononcé deux fois sur le projet de contrat : lors d'une contribution à l'élaboration du cadre stratégique du CPER adoptée par le Bureau du 7 décembre 2020, et d'un Avis sur le protocole de préfiguration du CPER du 9 janvier 2021, voté par l'assemblée plénière du 6 mai 2021. Le CESER y saluait l'enveloppe financière exceptionnelle consacrée par l'État et la Région, aujourd'hui de 6,4 milliards d'euros, dont 2 milliards au titre de la relance, pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire en termes de développement économique, de transition

écologique, de cohésion sociale et territoriale. Ainsi pour le CESER, ce CPER doit être, à cet égard, l'outil privilégié de définition d'objectifs territoriaux partagés par l'État et par les collectivités régionales, visant le bien commun ; il préconise, pour ce faire, le renforcement et la rénovation du rôle de la Conférence territoriale d'action publique (CTAP), de façon à en faire un véritable organe de gouvernance territoriale partagée, de définition d'un projet territorial réaliste et pragmatique, de mesure des résultats collectifs obtenus et de leur impact sur l'évolution des données territoriales. Par ailleurs, le volet dédié aux mobilités est prévu courant 2023.

Je voudrais ajouter que le CESER reste toujours intéressé pour avoir un éclairage État-Région sur le bilan du CPER passé (2015-2020).

Avis du CESER sur le budget primitif 2023 de la Région

Le budget 2023 de la Région est marqué par une volonté de préserver les investissements et les grands choix politiques tels que la cohésion économique et territoriale, l'accès à la formation, à l'emploi, les mobilités, pour continuer ainsi à rendre un service public de qualité aux Occitans. En effet, depuis la crise sanitaire débutée il y a 3 ans, les fonds exceptionnels consentis par la Région ont permis de faire face aux conséquences économiques et sociales majeures qui en ont découlé et d'aider ainsi les entreprises, les agriculteurs, les citoyens.

L'enveloppe financière du Budget primitif 2023, de 3,628 milliards d'euros, en cohérence avec la stratégie financière présentée dans le rapport des orientations budgétaires, repose sur une maîtrise continue des dépenses de fonctionnement (transports routiers, ferroviaires, formations sanitaires et sociales, progression des intérêts de la dette...), augmentant de 6,2 % d'un budget à l'autre, une consolidation de l'autofinancement brut (autofinancement en hausse par rapport à 2022), une répartition des crédits régionaux axés en 1^{er} lieu sur la mobilité et la cohésion des territoires, puis sur l'administration générale, l'éducation, la culture, le sport, l'enseignement supérieur, l'emploi, la souveraineté, la formation professionnelle ; l'urgence climatique étant le point d'ancrage des actions à mettre en œuvre dans tous ces champs.

L'élaboration de ce budget a été par conséquent un exercice difficile à accomplir au vu des défis que doit relever notre région, à l'instar de tout le pays, dans le contexte de crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, mais surtout par une incurie politique et incompétence depuis 20 ans, d'inflation, d'une crise sanitaire non achevée, d'une dotation de l'État en baisse, de recettes fiscales moindres ; mais aussi compte tenu du choix d'accroître la souveraineté industrielle, énergétique, alimentaire tel qu'acté par l'adoption le 25 novembre de la Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique, d'accélérer la transition écologique tout en construisant un modèle plus juste et plus solidaire, au service d'un développement plus durable, responsable, et pour autant un développement innovant et enthousiasmant. Un budget qui est un prolongement de l'action menée depuis la crise Covid-19. Ce budget traduit également l'engagement que la Région a pris avec les partenaires publics et privés, les associations, les partenaires sociaux... pour la mise en œuvre d'actions du Pacte pour l'emploi lancé le 23 mars 2022.

Les répercussions de l'inflation sur le budget régional ne sont pas neutres : surcoût de l'énergie dans les lycées, dans les transports ferroviaires et routiers, mais aussi surcoût des matières premières qui pèse sur les travaux publics.

Les demandes exprimées dans l'Avis du CESER sur les OB 2023 ont été partiellement entendues. Ainsi le besoin de mise en visibilité des priorités politiques est pour partie comblé. Il reste au Conseil régional à donner des gages de sa volonté d'associer le CESER à sa politique d'évaluation, à l'instar de la démarche initiée en 2022 concernant l'évaluation de l'un des dix plans du Pacte vert, dans d'autres secteurs. Le CESER réitère sa proposition d'activer la Conférence territoriale de l'action publique pour favoriser une action concertée et coordonnée des différents niveaux de collectivités et de l'État, ou encore de la société civile.

Crise de l'énergie et réindustrialisation

Nous le voyons ce budget régional prend en compte les efforts à faire en termes de réindustrialisation et de transition énergétique et écologique. Comme partout ailleurs en France, au vu des crises que nous vivons, pour redresser la situation aux plans économique, social, pour retrouver une pleine souveraineté du point de vue industriel, énergétique, alimentaire et sanitaire, nous devons agir ; et j'aimerais insister sur cette actualité.

Nous sommes aujourd'hui toujours à la recherche de solutions pour faire face à la crise énergétique qui plombe depuis 10 mois l'économie du pays. La hausse drastique des prix de l'électricité et du gaz a des conséquences sur tous les secteurs : ménages, industries, agriculture, engendrant de nombreuses difficultés. Des entreprises qui doivent revoir leurs carnets de commandes, des ménages qui doivent consentir des efforts pour limiter leur consommation d'électricité... Le Gouvernement a mis en place des aides d'urgence telles que le bouclier tarifaire pour contenir le prix de l'électricité, des aides diverses aux entreprises, des ristournes à la pompe pour les automobilistes...représentant un coût conséquent.

Force est de constater que l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français a également contribué à la flambée des prix de l'électricité. Nous dépendons de l'Allemagne d'un point de vue énergétique alors que la France est historiquement exportatrice d'énergie (2 milliards d'euros il y a 15 ans). L'Allemagne rouvre des centrales à charbon sans que cela ne leur pose problème, et nous sommes contraints de faire de même à Saint-Avold. Et pourtant, tout cela ne colle pas avec notre volonté d'en finir avec les énergies fossiles et notre engagement vers la neutralité carbone. 20 ans d'incurie politique qui nous amène à cette dépendance.

Il faut réagir, car comme cela a été évoqué par Louis GALLOIS dans une récente déclaration à la presse (Le Figaro, 25 novembre), la crise de l'énergie a des conséquences pour l'économie des industries françaises. Depuis 10 ans maintenant, des actions entrant dans le cadre de la politique de réindustrialisation du pays ont été entreprises, et ont été renforcées avec la crise Covid (réduction des impôts de production, Plan France 2030 qui vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir...). L'activité et l'investissement industriels reprennent, mais la hausse du coût de l'énergie pourrait avoir des conséquences graves sur cette dynamique engagée. À noter, le coût de l'énergie hors Europe est parfois plus bas, ce qui fait craindre un risque de délocalisation de l'activité industrielle et ce qui serait à contre-courant de la réindustrialisation voulue du pays.

Ce que dit Louis GALLOIS, c'est ce que dit le rapport du CESER voté le 21 juin 2022. Il est temps de nous écouter.

L'une des solutions pour sortir de cette situation critique est de relancer la production nucléaire en France, avec, entre autres, le redémarrage en urgence des réacteurs nucléaires à l'arrêt. La France doit retrouver son indépendance énergétique. Le nucléaire, pour rappel, est une énergie décarbonée.

C'est également cette réactivation du nucléaire, permettant de produire davantage d'électricité qui est nécessaire si la France veut être exportatrice d'hydrogène décarboné, molécule considérée comme stratégique pour la neutralité carbone.

Actuellement, l'électricité représente 25 % du mix énergétique de la France, cette part devrait passer à plus de 50 % à l'horizon 2050 afin de décarboner l'économie ; 50 % de capacités électriques en plus pour ce même horizon seront nécessaires, pour développer l'hydrogène localement.

À cette crise énergétique à laquelle sont confrontées les entreprises, celles devant faire preuve de mutations dans leur production doivent aussi faire face à des difficultés de recrutement, notamment pour des métiers dits de demain, porteurs d'avenir : c'est le cas, entre autres, dans le nucléaire, dans l'industrie automobile.

Ceux qui doutent encore devraient lire ou écouter le contenu de l'audition de l'ancien haut-commissaire à l'Énergie atomique, Yves BRÉCHET (2012-2018), faite par la commission d'enquête parlementaire.

Souveraineté industrielle et transition écologique

D'une manière générale, il faut rappeler que la réindustrialisation doit viser à développer la croissance, l'emploi, en conciliant la transition écologique et énergétique.

L'industrie française joue un rôle clé dans la création de richesse, les grands secteurs comme la construction automobile, l'agro-alimentaire, la construction aéronautique y contribuent.

Toutefois pour le secteur automobile, la fin de la vente des voitures thermiques en Europe à compter de 2035 et le remplacement par des véhicules électriques comme solution pour diminuer les émissions de gaz à effets de serre dans le secteur du transport auront des conséquences en termes de production industrielle, de distribution, d'entretien, mais aussi en termes d'emplois.

En effet, la voiture électrique va favoriser l'arrivée des constructeurs chinois en Europe, alors que, le moteur thermique restait la compétence technologique des constructeurs automobiles européens, aux côtés des Américains, des Japonais...

Les Chinois ont acquis ces dernières années une expertise en matière de batterie haute tension, valeur ajoutée de la voiture électrique, et les constructeurs automobiles historiques sont à la traîne.

De plus, le moteur électrique étant plus simple à concevoir et à produire que le moteur thermique, il génère 40 % d'effectif en moins.

L'Europe aujourd'hui, dans ce domaine, ne se protège pas des délocalisations de production de véhicules électriques vers la Chine, et des exportations chinoises, l'offensive est en cours. Il importe donc d'agir au niveau français et européen pour contrer cette offensive chinoise, et ce dans le cadre de la politique industrielle de reconquête de notre souveraineté, ce qui permettra de développer nos compétences et de maintenir l'emploi.

Il en est de même pour l'aéronautique avec le leader mondial Airbus qui représente 40 000 emplois à Toulouse, et crée des partenariats industriels pour la décarbonation de ses avions.

Mobilités et décarbonation

Évoquer ce secteur de l'automobile, m'amène à vous donner quelques informations suite aux annonces récemment faites par le Gouvernement concernant la décarbonation des transports :

- Le lancement le 18 novembre d'une concertation sur le retrofit électrique dans la filière automobile. Bien que l'ambition soit de produire 2 millions de véhicules zéro émission de GES en 2030, il restera quand même des véhicules thermiques en 2035. Ainsi, le retrofit consiste à convertir un véhicule thermique en véhicule électrique, grâce au réemploi de matériaux dans le cadre d'une démarche d'économie circulaire, ce qui permet d'accélérer la décarbonation des trajets du quotidien. Les professionnels du secteur ont deux mois pour faire des propositions.
- La Première Ministre, en visite à Gaillac, a annoncé le 1^{er} décembre la mise en place d'une filière à Responsabilité élargie du producteur (REP) pour le secteur automobile, visant à intensifier le recyclage des véhicules hors d'usage, et l'augmentation des fonds dédiés à l'économie circulaire de l'ADEME (2010 millions d'euros pour 2023). L'idée est de sortir d'une société du tout jetable et de promouvoir la réparation, le réemploi, le recyclage. Par conséquent, à compter de 2023, les constructeurs deviennent responsables de ce que devient

le véhicule y compris lorsqu'il est usagé, en application du principe « pollueur-payeur ». La REP existe déjà dans d'autres secteurs.

- Le Président de la République a, quant à lui, annoncé le 27 novembre le souhait de développer l'équivalent du Réseau express régional francilien (RER) dans 10 métropoles, alternative à la voiture, pour dégorgier leurs artères routières, et ce en conformité avec l'ambition écologique du Gouvernement. Les villes ne sont pas encore officiellement connues, mais l'on évoque Strasbourg, Lille, Bordeaux, Toulouse où, selon le ministre des Transports, les projets sont mûrs. Le Conseil d'orientation des infrastructures de transport travaille actuellement à l'identification des projets ; ses conclusions devraient être dévoilées à la fin du mois.

Tout cela a un coût ; le chantier de la 3^e ligne de métro est lancé, les financements sont sécurisés.

Cette annonce a été bien accueillie par les associations d'élus et d'usagers. Carole DELGA, présidente de Régions de France se félicite que : « Pour la première fois, l'État s'engage sur ces RER métropolitains qui sont une nécessité pour développer les transports collectifs dans les villes et grandes périphéries, pour résorber embouteillage et agir contre le réchauffement climatique ».

Toutefois, les Régions attendent des engagements qui soient à la hauteur de l'annonce. En juillet 2022, le président de la SNCF avait évalué à 100 milliards d'euros sur 15 ans les investissements nécessaires pour doubler la part du ferroviaire, montant qui incluait 13 milliards d'euros pour les RER métropolitains.

Aussi, dans le cadre de la préparation courant 2023 du volet infrastructures du CPER 2021-2027, les Régions seront attentives à l'effort financier consenti par l'État ; elles prévoient déjà d'appuyer le plan de développement de l'offre ferroviaire autour des métropoles, la décarbonation du parc roulant. Un rendez-vous est sollicité auprès de la Première ministre et du ministre des Transports.

Formation et Emploi

Retrouver notre souveraineté industrielle et accompagner la mise en place d'un modèle de développement plus juste et solidaire, imposent de se pencher sur le problème de l'orientation, de la formation et de l'emploi. La Région l'a bien compris et met tout en œuvre pour résoudre chômage et difficultés de recrutement des entreprises. Nos deux Avis qui seront présentés, l'un relatif au point d'étape sur les effets de la réforme de la formation professionnelle et l'autre sur le Pacte pour l'embauche de la Région, traduisent notre réflexion sur ces questions. La mobilisation des partenaires économiques, sociaux est déterminante, celle des parents d'élèves et des familles est aussi nécessaire.

Avis « Point d'étape sur les effets de la réforme de la formation professionnelle »

L'orientation choisie jeune ou tout au long de la vie ainsi que la formation ont des conséquences sur l'avenir professionnel de chacun. La Région accorde une importance à la question, chaque budget y consacrant des mesures.

Le CESER a souhaité connaître, 4 ans après son adoption, les effets produits par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Cette loi, réforme majeure de l'État, avait notamment pour objectif de réunir une seule entité pour renforcer la dynamique d'insertion professionnelle, de lutte contre la pauvreté, et en particulier d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. France compétences, établissement public qui a remplacé plusieurs instances de gouvernance, s'est vu dévolu ce rôle d'opérateur unique pour réguler la qualité des formations et leur coût.

Si l'essor du développement de l'apprentissage est à relever, que ce soit dans l'enseignement supérieur ou au niveau bac et infra bac, l'entrée en apprentissage étant ouverte à toute personne

jusqu'à 30 ans et à tout moment (en région, entre 2018 et 2021, on passe de 25 000 à 62 670 apprentis), le CESER observe cependant des points négatifs qui montrent la difficulté de mise en œuvre de cette loi par les professionnels et à destination des publics concernés :

- une libéralisation des organismes de formation, de surcroît sans « contrôle qualité » ;
- un problème de financement (déficit d'environ 12 milliards d'euros) ;
- une mise à mal des qualifications/vérifications pour des « compétences » non forcément transférables - une partie des maîtres d'apprentissage totalement absents ;
- un manque de collaboration entre partenaires, OPCO (opérateurs de compétences) et organismes consulaires notamment.

Le CESER préconise par conséquent la création d'une instance de pilotage stratégique du dispositif d'apprentissage instaurée au niveau régional, qui relaie ce souci de lisibilité, de cohérence, d'équité territoriale et sociale de la politique qui sera menée en faveur des jeunes.

Devant le nombre important de ruptures de contrats d'apprentissage, le CESER considère dès lors qu'il convient de renforcer l'accompagnement individuel personnalisé que délivrent les centres d'aide à la décision tout au long du contrat d'apprentissage, via un engagement liant l'apprenti et un binôme constitué d'un maître d'apprentissage et d'un tuteur du CFA, favorisant une plus-value humaine.

Le CESER préconise une reconnaissance statutaire du rôle et du statut du maître d'apprentissage au sein de l'entreprise, avec la définition précise de sa mission, ses modalités d'exercice et sa rémunération.

Le CESER préconise d'ajouter un système de régulation de l'offre de formation pour éviter les effets de concurrence exacerbée entre organismes de formation.

Le CESER préconise en matière de formation professionnelle la création d'un établissement unique, adapté à la région Occitanie, afin de maintenir une action de proximité avec une gouvernance territoriale (« régionalisation »).

Avis sur le Pacte pour l'embauche

Notre région est constituée de paradoxes : elle a le 2^e taux de chômage le plus élevé de France (8,8 % de la population active), derrière les Hauts-de-France (9 %), alors qu'il y a de nombreux postes à pourvoir (89 469, selon Pôle emploi). Ces difficultés de recrutement concernent le secteur de l'aide à domicile, de la santé, l'hôtellerie, la restauration, les arts et spectacles, l'agriculture, l'industrie. 3^e région pour l'emploi saisonnier, là aussi les difficultés de recrutement sont bien réelles.

La Dares et Pôle Emploi ont publié le 8 novembre dernier une étude sur les métiers en tension en Occitanie, pas moins de 30 métiers sont listés (médecine générale et spécialisée, soins infirmiers, ingénierie et études du BTP, management et ingénierie de maintenance industrielle...).

Saisi par la Présidente de Région pour mener à bien un suivi et une 1^{re} évaluation du Pacte pour l'embauche lancé le 23 mars 2022, construit avec une cinquantaine de partenaires publics et privés pour lever les freins à l'emploi persistants, et permettre aux entreprises de trouver la main-d'œuvre nécessaire pour accompagner la reprise économique post Covid (*40 solutions concrètes sont proposées*), le CESER a analysé le dispositif et formulé des préconisations. Un Avis qui s'inscrit dans la continuité de l'Avis adopté le 19 avril 2022 « Zones d'emploi et bassins de vie : quels leviers pour un développement équilibré et une attractivité durable en Occitanie ? »

Tout d'abord, le CESER salue cette initiative même si le CESER aurait pu être associé en amont à la construction du pacte, mais nous aurions pu et dû le faire aussi. Il nous fallait anticiper !

Pour suivre les actions du pacte, le CESER a analysé les différents freins à l'embauche en région. Si les aspects logement, mobilité, formation sont indéniablement des facteurs de difficulté, la crise Covid est venu révéler d'autres points qui conditionnent la décision d'un actif ou futur travailleur d'accéder ou

pas à un travail, tels que la qualité de vie au travail, le sens donné au travail, la place qu'il souhaite accordée aux loisirs (articulation temps libre/temps professionnel) ... Les acteurs que le CESER a rencontrés à Toulouse, Auch, au Barcarès et à Tarbes (syndicats de salariés, syndicat patronal, opérateur de compétence, associations...) ont noté ces points et un manque de visibilité du pacte.

Ce pacte intervient dans une période où la situation économique, qui semblait s'améliorer au sortir de la crise, risque de se dégrader en raison de la crise énergétique et de l'inflation engendrées par la guerre en Ukraine.

Le CESER soutient certaines mesures telles que l'insertion des publics des QPV dans les métiers en tension, la solution d'hébergement pour les saisonniers (mobiliser pour cela à titre d'exemple, les réseaux des habitats jeunes), l'expérimentation du revenu écologique jeune qui est une piste intéressante (demander aux entreprises aidées par la Région d'accueillir des jeunes, des apprentis, des demandeurs d'emploi) ...

Le CESER préconise :

- d'analyser le problème de l'accès à l'emploi dans toute sa complexité, au-delà de l'inadéquation entre l'offre et la demande, mais en tenant compte aussi des questions logement, mobilité, garde d'enfant, formation, santé ;
- d'étudier la qualité de vie au travail, insuffisamment présente dans le pacte pour l'embauche, en améliorant par exemple la qualité du dialogue social tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau territorial ;
- de mieux articuler les dispositifs « passerelle » existants (d'insertion, de reconversion, de formation professionnelle) ;
- d'adresser le Pacte à tous les acteurs en personnalisant l'envoi, pour susciter l'intérêt, et de leur adresser en particulier les points qui les intéressent ; une meilleure utilisation de tous les médias, dont les réseaux sociaux, comme vecteurs d'information ;
- que le Conseil régional, avec les principaux acteurs économiques, participe à la revalorisation de l'image des métiers en tension, de développer leur attractivité auprès des lycéens et des collégiens dans le cadre de sa compétence orientation ;
- le développement dans le pacte d'un volet spécifique au problème des migrants en termes d'accès à l'embauche et de maintien dans l'emploi (« Occitanie, terre d'accueil ») ;
- que le Conseil régional définisse une politique qui permettrait un accès effectif des femmes et des hommes dans les différentes formations et métiers et plus de mixité, donc plus d'égalité.

La question de la transformation du rapport au travail a déjà été abordée par plusieurs cercles de réflexions, associations, universités. Régions de France a été saisie par les confédérations et organisations patronales. Tout a été écrit, nous pouvons nous rapprocher de la Région à ce sujet.

Cet Avis mérite une continuité d'engagement de toutes les composantes du CESER, avec les branches professionnelles, mais sur le terrain.

Société

Pour rappel, je l'ai annoncé lors de notre dernière assemblée plénière, j'organiserai une réunion début 2023 avec les associations œuvrant en matière de pauvreté et de précarité et les organisations étudiantes et de la jeunesse, et leurs représentants au CESER pour évoquer la situation des personnes les plus nécessiteuses dans le contexte d'inflation galopante que nous connaissons depuis le début de la guerre en Ukraine. En effet, les prix de l'alimentation ont franchi la barre des 12 % d'inflation fin novembre et ce sont les plus modestes qui sont avant tout fragilisés. Les associations s'inquiètent et

tirent la sonnette d'alarme. Rappelons qu'après le logement, l'alimentation représente le 2^e poste le plus important chez les plus modestes de la population. 2 à 4 millions de personnes ont recours aux dispositifs d'aide alimentaire en France. Avec la pandémie, les files d'attente avaient progressé, cet hiver ce phénomène pourrait être encore davantage accentué.

Le succès du Salon REGAL

Parlant prix alimentaires, cela m'amène à vous dire que le salon régional de l'agriculture REGAL Sud de France, après interruption pendant la période de la crise sanitaire, a rouvert ses portes cette année et s'est tenu du 8 décembre au 11 décembre, pour la première fois au MEETT, le nouveau Parc des expositions de Toulouse Métropole ; ce salon a connu une très importante affluence et des achats de produits à la hauteur des espérances des productrices et producteurs. Une manifestation dont le but premier était de promouvoir les produits de qualité du terroir (plus de 260 produits sous signe officiel de qualité et 10 000 produits référencés sous la marque Sud de France), de permettre aux visiteurs d'échanger avec les agriculteurs et producteurs, parfois avec des jeunes en formation, et de rappeler ainsi que l'agriculture, aujourd'hui en pleine transformation, est le premier secteur économique de la région avec 165 000 emplois (secteur agricole et agroalimentaire). Une transformation du secteur passant par la transition écologique avec la création d'une Foncière agricole par la Région qui doit faciliter les transmissions, soutenir la transition vers le bio, la généralisation des contrats d'agriculture durable, une baisse notable depuis des années de la consommation d'antibiotiques dans les élevages et plus récemment de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les cultures.

L'occasion pour le Président de la Chambre régionale d'agriculture, Denis CARRETIER, de rappeler que, certes, il y a aujourd'hui un attrait des jeunes et des publics en reconversion pour les métiers de l'agriculture, mais il ne faut pas oublier qu'être agriculteur, c'est un métier exigeant, de passionné et ce secteur n'est pas à l'abri des aléas économiques et climatiques. Quant à la Foncière agricole créée par la Région, avec pour objectif de donner la possibilité aux agriculteurs de louer des terres qu'ils ne peuvent acheter, de faciliter le renouvellement des générations, elle ne permettra pas à elle seule de combler le manque d'agriculteurs. Il y a près d'un agriculteur sur deux qui partira à la retraite d'ici 10 ans ; si l'augmentation des surfaces d'exploitation pendant des années a gommé le départ des retraités, maintenant les exploitants agricoles, avec la crise, ne veulent plus de surfaces importantes.

Il faut donc faire ce que nous avons voté dans notre rapport du 23 novembre 2021 (*Contribution du CESER Occitanie aux SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse*) : sécuriser la ressource en eau pour tous les usages, autant que de besoin, dans les territoires.

Solidarité avec l'Ukraine !

Le CESER continue également à exprimer sa solidarité avec le peuple ukrainien. En région, avec nos représentants, je cite ici Beatriz MALLEVILLE, Alain RADIGALES, Pierre-Jean GRACIA, le CESER tente par ses moyens de permettre aux réfugiés ukrainiens d'accéder à l'enseignement de la langue française, à l'école, à l'emploi, et aux associations, comme Ukraine libre, de disposer de locaux pérennes.

Nous dénonçons ces crimes contre l'humanité perpétrés en Ukraine par la Russie. La Commission européenne a proposé la mise en place d'un tribunal spécial soutenu par les Nations Unies pour poursuivre les crimes d'agression de la Russie contre l'Ukraine. La Cour pénale internationale quant à elle, mène actuellement sa propre enquête sur ces crimes. Et en France, l'Assemblée nationale soutient l'Ukraine par l'adoption d'une résolution le 30 novembre dernier.

Remerciements également à notre collègue Luc TOUCHET pour son engagement.

Évènements à venir du CESER

Enfin pour conclure, j'ai proposé au Bureau du 28 novembre de transformer la réunion de Bureau prévue le 17 avril 2023 en conférence-débat avec un acteur du GIEC pour bien mesurer les conséquences du réchauffement climatique pour la planète et plus précisément pour la France et la région du pourtour méditerranéen.

Tous les conseillers du CESER seront invités, avec les personnalités extérieures de la section prospective, les vice-présidents de la Région, les métropoles et intercommunalités, les conseils de développement, les universitaires... Une vraie séance d'appropriation collective d'information, de formation et d'échanges...

Fin juin, nous organiserons en région un colloque sur la prospective territoriale pour promouvoir notre démarche et nos travaux, organiser des regards croisés avec des personnes-ressources : universitaires, leaders économiques, élus et prospectivistes. Ce sera un colloque de portée nationale.

Concernant l'avenir de la Méditerranée, lors du colloque du 29 septembre dernier au Corum de Montpellier, les trois conseils économiques et sociaux de l'Eurorégion (Occitanie, Îles Baléares, Catalogne) et ceux de Corse, Sud, Murcie, de la Communauté de Valence et d'Andalousie ont créé la Conférence des CES de l'Arc méditerranéen, dont la première réunion officielle s'est tenue le 29 novembre 2022 ; maintenant, nous travaillons ensemble à la mise en place d'un observatoire sur la pollution plastique.

Mais je voudrais aussi en conclusion pour aujourd'hui, vous confirmer ma détermination pour faire vivre nos propositions, nos rapports comme je le fais pour l'industrie avec les organisations syndicales et les branches professionnelles, pour la relance de l'énergie nucléaire, en préparant pour le mois de mars une journée de travail avec les industriels de la filière, l'UIMM du Gard-Lozère, EDF, les collectivités, mais aussi avec les organisations syndicales des sites concernés et les secrétaires généraux des fédérations, pour parler emploi, métiers, qualifications, attractivité ; les associations de parents d'élèves seront associées à cette importante réunion de travail concernant l'orientation vers les métiers de la filière.

Mais nous devons aussi, dans le cadre de notre prochain plan de travail, défendre dans la durée, 10 ans au moins, les services publics d'éducation, de santé, l'hôpital, l'attractivité des métiers et les rémunérations.

Il y a des déserts médicaux en milieu rural, mais aussi en milieu urbain, nous devons défendre l'hôpital et la nécessaire formation des médecins et des spécialistes pour ne plus piller les pays africains et de l'Europe Centrale... Il faut former et créer les postes nécessaires.

Nous devons poursuivre notre travail en faveur des filières qui nous permettent de retrouver notre autonomie alimentaire, défendre les services publics de l'énergie, de l'eau, une véritable industrie du médicament dans un cadre européen.

Nous devons rester aussi unis pour l'essentiel et défendre le vivre ensemble, l'égalité, la fraternité, le respect de l'État de droit et la laïcité.

Je vous remercie.

**AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 150

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 48

Ne prend pas part au vote : 0

Rapporteur : **Monsieur Jean-Marc VIGUIER**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Finances – Politiques contractuelles – Europe - Suivi et évaluation des politiques publiques »

Le Bureau

Président

Bruno LAFAGE

Vice Président

Henri SALLANABE

Secrétaire

Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

Les membres

Sébastien ALBOUY
Jean-Pierre ARCOUTEL
Jean-Marie BEZ
Marc BORNERAND
Philippe BRU
Christian CARLES
Nathalie CASALÉ
Michel CHÉRIF
Sophie COLLARD
Serge CRABIÉ
Betty DEBOURG
André DUCOURNAU
Bruno DUMAS
Claude DUPUY
Guy DURAND
Ludovic DURAND
Jean FUENTES
Sophie GARCIA
Pierre-Jean GRACIA

Claudie HOUSSARD
Anne-Rose LE VAN
Béatriz MALLEVILLE
Sabine MASERATI
Odile MAURIN
Valérie MAZOUIN
Jean-Jacques MINANA
Pierre MOURET
Laurent NGUYEN
Florian PASCUAL
Florence PRATLONG
Olivier-Ronan RIVAT
Alain RIVIERE
Géraldine RUSCASSIER
Karen SERRES
Geneviève TAPIÉ
Luc TOUCHET
Jean-Marc VIGUIER

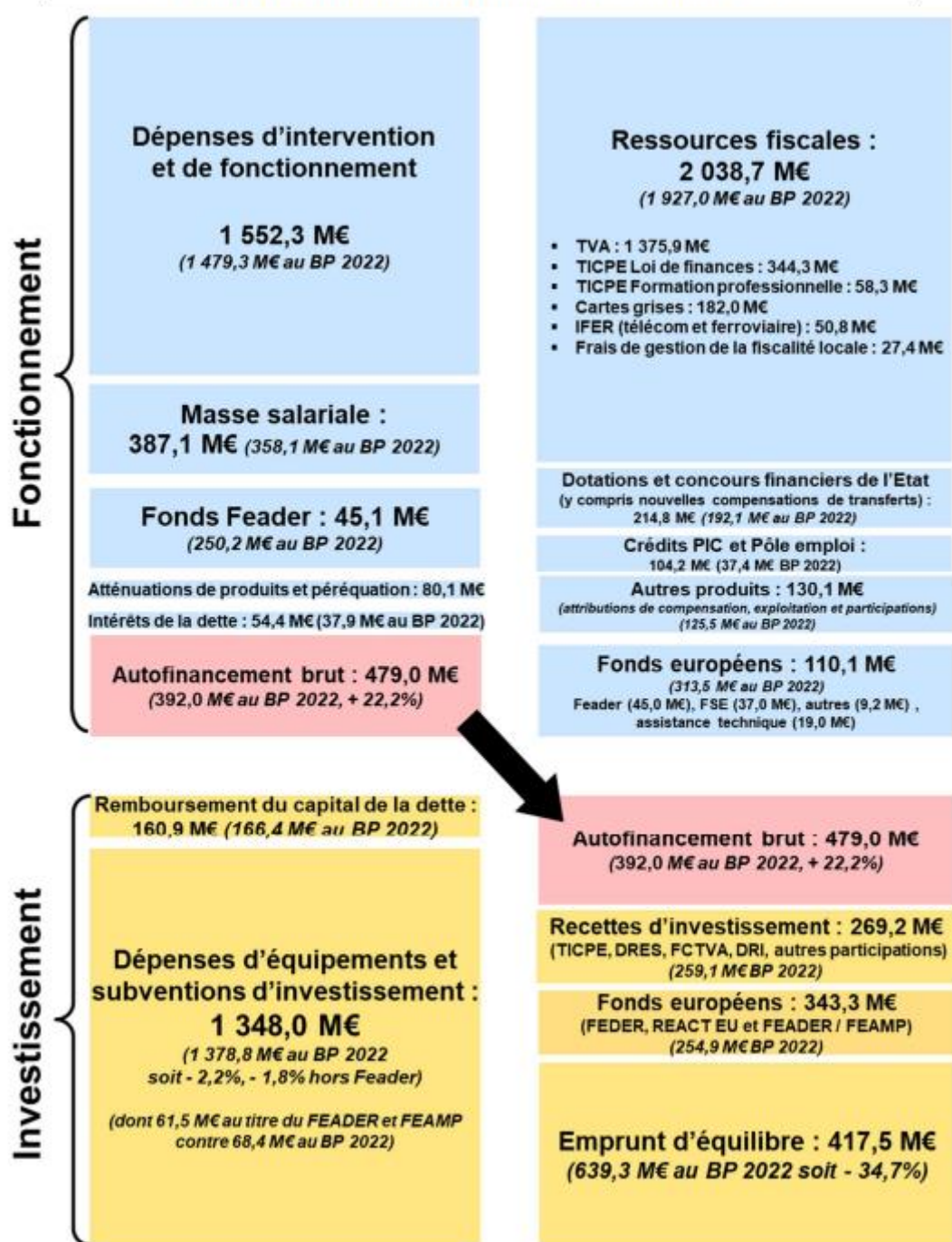
TABLE DES MATIÈRES

ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023	1
INTRODUCTION	3
PARTIE 1 : ANALYSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023	5
I/ UNE APPROCHE BUDGETAIRE PRECAUTIONNEUSE NOURRIE PAR DES RECETTES INSTABLES ET A CONTRE-COURANT DU PROJET POLITIQUE.....	5
1/ LA PRINCIPALE RESSOURCE FISCALE EST SOUMISE AUX ALEAS CONJONCTURELS ET EST DECONNECTEE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE.....	5
2/ DES RESSOURCES ASSISES SUR LA CONSOMMATION D'ENERGIE CARBONEE (TICPE) ET SUR LA FISCALITE DES CARTES GRISES, A CONTRE-COURANT DES OBJECTIFS REGIONAUX EN MATIERE DE REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE	5
3/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PROVIENNENT DES FONDS DE RELANCE EUROPEENS ET FRANÇAIS	6
4/ QUELQUES NOUVEAUTES.....	6
II/ UNE CONTINUITE DANS LA STRATEGIE FINANCIERE	6
1/ LA RECONSTITUTION DE L'AUTOFINANCEMENT PAR LA MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
2/ UNE DEMARCHE PRUDENTE ET AVISEE SUR LE RECOURS A L'EMPRUNT	7
3/ UNE DETTE STRUCTUREE AUTOUR DE FINANCEMENTS BANCAIRES ET OBLIGATAIRES	7
III/ UN NIVEAU D'INVESTISSEMENTS ELEVE POUR FINANCER LES TROIS PILIERS DU BP 2023.....	7
1/ L'OCCITANIE CONSERVE SON RANG DE PREMIERE REGION EN INVESTISSEMENT PAR HABITANT	8
2/ DES OBJECTIFS AMBITIEUX QUI TEMOIGNENT DE LA CONTINUITE DANS LES PRIORITES.....	8
3/ ... MAIS DONT LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE MANQUE DE LISIBILITE	8
4/ LES « POINTS SAILLANTS » DES TROIS PILIERS DU BP	8
5/ ... ET LES « POINTS DE TENSION ».....	9
IV/ DE NOUVEAUX OUTILS MOBILISES OU MOBILISABLES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS.....	9
1/ LES AVANCES REMBOURSABLES	9
2/ L'EVALUATION.....	9
3/ LE BUDGET VERT, PREMIERE ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	10
V/ PRECONISATIONS.....	11
1/ IMPULSER LA COORDINATION DE TOUS LES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE	11
2/ AUGMENTER LES MOYENS DES REGIONS.....	11

PARTIE 2 : LES POLITIQUES TERRITORIALES 2023.....	13
I/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENERGETIQUES – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – NUMERIQUE – LOGEMENT	13
II/ DEVELOPPEMENT RURAL, AGRI-AGRO, FORET-BOIS, ALIMENTATION	15
III / ACTIVITES ET MUTATIONS ECONOMIQUES – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - TOURISME	17
IV/ ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE – VALORISATION – TRANSFERT - INNOVATION	20
V/ ÉDUCATION – FORMATION – EMPLOI – JEUNESSE – ENJEUX DE SOCIETE	21
VI / MEDITERRANEE – LITTORAL – RELATIONS INTERNATIONALES	25
VII/ SANTE - CULTURE – SPORT – COHESION SOCIALE.....	27
CONCLUSION.....	31
ANNEXES	31
LISTE DES ABRÉVIATIONS	65

ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'équilibre général du Budget Primitif 2023 : 3,628 Milliards €



INTRODUCTION

Dans le cycle budgétaire de fin d'année, après le débat sur les Orientations budgétaires, le CESER est maintenant consulté pour avis sur le Budget primitif 2023¹. Dans cette perspective, le 30 novembre 2022, devant l'ensemble des conseillers du CESER, Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget de la Région Occitanie, a présenté les grands équilibres du Budget Primitif 2023, puis les commissions sectorielles et la section prospective ont auditionné les vice-présidents en charge des missions régionales.

C'est dans un contexte international et national extrêmement instable et incertain, voire menaçant à certains égards, que se sont déroulés cette année ces rendez-vous budgétaires annuels.

Depuis trois ans, les crises se succèdent et impactent progressivement tous les secteurs de la vie sociale et économique. La crise de l'offre née du déséquilibre entre les capacités de production et la ferveur de la demande au sortir des « confinements COVID », s'est aggravée en 2022 sous l'effet d'événements géopolitiques et climatiques (invasion russe en Ukraine, nouveau variant Covid-Omicron, canicules, sécheresse, etc.). Ces crises ont accentué les difficultés d'approvisionnement, notamment en gaz et aggravé l'inflation qui s'est installée partout dans le monde entraînant une flambée des prix de l'énergie et des produits agricoles (+ 10 % en Europe, + 6,2% en France grâce au bouclier tarifaire). Ce tableau s'est assombri par une difficulté nationale à produire de l'électricité en volume suffisant, dans un contexte tarifaire compliqué par la montée des prix du gaz, prix du gaz et prix de l'électricité étant liés. Sur ce fait spécifique, le CESER alerte et incite Régions de France à encouragé l'État à rompre avec cette logique comme l'ont fait par exemple l'Espagne et le Portugal.

Pour lutter contre l'inflation, les banques centrales ont décidé, malgré le risque de ralentissement économique engendré, de remonter les taux directeurs, notamment le taux d'intérêt des obligations de l'État français à 10 ans qui sert de référence pour le financement public local et qui est passé d'un taux négatif de - 0,4% en janvier 2021 à + 3,34 % aujourd'hui. Le gouvernement anticipe une baisse progressive de l'inflation à 4,2 % en 2023, quand l'OCDE table sur 5,3 %. En ce qui concerne la croissance, l'hypothèse retenue est de 0,6 %, mais une récession en 2023 n'est pas exclue.

Les répercussions de l'inflation sur le budget régional ne sont pas neutres : surcoût de l'énergie dans les lycées, dans les transports ferroviaires et routiers, mais aussi surcoût des matières premières qui pèse sur les travaux publics. À cela s'ajoutent les mesures de soutien au pouvoir d'achat comme l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, qui participe à l'augmentation de la masse salariale.

Dans ce contexte très instable, les grands équilibres, économiques, sociaux, environnementaux, géopolitiques sont soumis à des facteurs exogènes sur lesquels la collectivité a peu de prise. Elle subit donc une situation extrêmement contraignante tout en devant par ailleurs assurer la mise en œuvre de la politique qu'elle est engagée à conduire. Rappelons que la région Occitanie est l'une des plus dynamiques de France métropolitaine en termes de croissance démographique, principalement alimentée par les nouveaux arrivants (solde migratoire). Cette croissance ininterrompue depuis plusieurs décennies induit des besoins considérables, notamment en infrastructures. En témoigne le

¹ En vertu de l'article L4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER concourt, par ses avis, à l'administration de la Région. En vertu de l'article L4241-2 du CGCT, le CESER est obligatoirement consulté pour avis sur les différents documents budgétaires de la Région, pour se prononcer sur leurs orientations budgétaires. En vertu de l'article L4132-12 du CGCT, les projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté sont simultanément adressés par le Conseil Régional aux conseillers régionaux et aux conseillers du CESER, 12 jours avant la date du vote régional.

volume financier, 6,4 milliards d'euros, du Contrat de Plan État Région signé le 1^{er} décembre 2022 à Albi.

Pleinement conscient du contexte inédit de succession de crises auxquelles la collectivité doit faire face et qui entravent ses marges de manœuvre, le CESER, par cet avis, propose son analyse du BP 2023.

Dans un premier temps (partie I), le CESER porte son attention sur la stratégie financière proposée dans le BP 2023. Il s'agit logiquement d'apprécier la mise en cohérence des priorités politiques annoncées lors des orientations budgétaires, avec les capacités financières de la collectivité. La partie II se concentre sur les contributions des sept commissions thématiques qui ont procédé à l'analyse des mesures prévues sur les grandes missions régionales.

PARTIE 1 : ANALYSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

I/ Une approche budgétaire précautionneuse nourrie par des recettes instables et à contre-courant du projet politique

Le BP 2023, confronté à des aléas, notamment une inflation dont les anticipations d'évolution restent incertaines, est prudent et s'inscrit ainsi dans la continuité des Orientations budgétaires.

Dans ce contexte très mouvant, des décisions modificatives en cours d'année viendront si besoin ajuster les montants budgétés : le CESER apprécie cette approche pragmatique et transparente de la collectivité.

Sur le plan financier, le CESER considère comme justifiée la construction budgétaire à partir de la préservation, voire l'amélioration, d'une capacité d'autofinancement robuste, gage de solvabilité de la Région Occitanie et de la capacité à investir à moyen et long terme, sans préjudice de la capacité d'endettement future.

1/ La principale ressource fiscale est soumise aux aléas conjoncturels et est déconnectée de l'activité économique du territoire

La TVA introduite dans le BP 2022 en remplacement de la CVAE est la première ressource de la collectivité. Elle affiche un dynamisme important, avec + 9,6 % en 2022. La collectivité l'anticipe à + 5 % en 2023, puis + 3,6 % en 2024, et + 3 % à partir de 2025.

Si l'on peut se réjouir de l'émergence d'une ressource, la TVA, qui s'avère paradoxalement plus avantageuse dans un contexte de crise inflationniste, le CESER regrette que cette principale recette soit largement déconnectée de l'activité du territoire. Cette situation est d'autant plus dommageable que les régions portent la compétence « développement économique » et ne « récoltent » donc plus directement les fruits des actions et politiques menées en ce domaine.

Le CESER dans sa contribution au Grand débat national en 2019 avait insisté sur la nécessaire péréquation à établir dans la répartition des richesses entre Régions, mais également sur l'importance de conserver un lien entre les ressources créées sur le territoire régional, et les ressources perçues par la collectivité régionale.

2/ Des ressources assises sur la consommation d'énergie carbonée (TICPE) et sur la fiscalité des cartes grises, à contre-courant des objectifs régionaux en matière de réduction des gaz à effet de serre

La TICPE, deuxième ressource régionale, est structurellement stable, car calibrée depuis 2005 à l'exercice du droit de compensation découlant des multiples transferts de compétences réalisées par l'État. La part formation professionnelle, en progression, est liée à la hausse de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. En parallèle, la part Grenelle affectée au financement d'infrastructures de transport durables décline, car provenant de l'évolution des consommations de carburant.

La baisse importante en 2022 (- 16 %) des recettes liées à l'enregistrement des cartes grises s'explique par la diminution des immatriculations associée au verdissement progressif du parc automobile et à l'exonération totale de carte grise pour ces véhicules. Cependant, à l'image de nombreux conseils

régionaux, la collectivité propose de supprimer les exonérations facultatives² du BP2023 en raison du « manque à gagner » (24 M€) induit par cette mesure et pour assurer le financement des actions en faveur de la transition énergétique et des mobilités durables. Le tarif de 44 € par cheval fiscal est maintenu.

Ainsi un volant significatif de recettes demeure à contre-courant de l'enjeu de transformation écologique. Ces éléments plaident pour une réforme de la fiscalité des régions, défendue et explicitée par le rapport de la Cour des comptes d'octobre 2022.

3/ Les recettes d'investissement proviennent des fonds de relance européens et français

La hausse des recettes associées au fonds européen en 2023 provient du plan de relance européen et du dispositif REACT EU³ ainsi que du programme opérationnel 2014-2020 qui concentre les crédits en toute fin de réalisation et doit être clos en 2023. En effet, la Région concourt aux dispositifs Plan de relance français et européens qui imposent pour en bénéficier la réalisation à court terme (2022 et 2023) des dépenses.

4/ Quelques nouveautés

Le PLF 2023 instaure un fonds vert à destination des régions et fléché sur la réalisation de projets dans les domaines de la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments publics.

En outre est transférée par l'État à la Région la gestion des mesures non surfaciques du FEADER et la gestion des sites Natura 2000 terrestres inscrite dans la loi 3DS. Elle intègre le transfert des personnels de l'État exerçant cette mission, ce qui concourt à l'augmentation de la masse salariale.

II/ Une continuité dans la stratégie financière

Les caractéristiques des ressources étant posées, il convient de s'intéresser à la stratégie financière, côté dépenses. À cet égard, la collectivité est constante et cherche depuis 2016 à maîtriser les dépenses de fonctionnement et la dette (hors période Covid) pour reconstituer et conforter l'autofinancement net, endiguant ainsi le recours à l'emprunt.

1/ La reconstitution de l'autofinancement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'autofinancement brut est la principale ressource de financement des investissements, légèrement supérieure à l'emprunt. Il est fixé à 479 millions d'euros dans le BP2023 (contre 392 au BP 2022). Ce niveau implique une maîtrise continue des dépenses de fonctionnement dont les principales composantes sont les transports ferroviaires et routiers, la formation, les dotations aux lycées et les dépenses de personnel. En pratique, ces dépenses évolueront à un rythme inférieur à l'inflation. L'autofinancement sert, de plus, à déterminer la solvabilité et la capacité à emprunter dans la durée en conservant une bonne notation financière.

L'enjeu est de diminuer la part de l'emprunt afin qu'il n'excède pas 25 % des investissements à partir de 2025. Un pic à 48,8 % a été atteint en 2022 pour surmonter la crise sanitaire et aider les territoires

² L'article L421-50 prévoit la possibilité d'une exonération facultative laissée à l'appréciation des Régions pour les véhicules dits propres, c'est-à-dire « dont la source d'énergie comprend l'électricité, l'hydrogène, le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié ou le superéthanol E85. Cette exonération facultative peut être de 100% ou de 50% du tarif régional. Depuis 2016, la Région Occitanie applique une exonération totale », Rapport de présentation du Budget Primitif 2023 de la Région Occitanie, p. 130

³ REACT-EU (acronyme de «Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe») est une initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe qui poursuit et étend les mesures de réaction aux crises et les mesures visant à remédier aux conséquences de la crise prévues.

et entreprises. Il se réduit à 34,1 % soit 417,2 millions d'euros en 2023 et devrait continuer de décroître, l'objectif étant de rester jusqu'à la fin du mandat entre 20 % et 25 % maximum selon la trajectoire pluriannuelle.

2/ Une démarche prudente et avisée sur le recours à l'emprunt

L'autorisation de l'emprunt se réduit donc à 417,5 millions d'euros en 2023. Dans le même temps, le Conseil régional a procédé à des remboursements à hauteur de 168,4 millions d'euros en 2022. Toutes les mobilisations ont été réalisées au cours des premiers mois 2022 via des prêts bancaires pour moitié et des émissions obligataires pour l'autre moitié. Cette anticipation a permis de limiter les charges financières de ces opérations, puisque le taux d'emprunt était de 1,2 % en début d'année pour une maturité moyenne de 20 ans, contre 3,6 % en fin d'année 2022. De plus, plusieurs financements bancaires d'un montant global de 185 millions d'euros ont déjà été contractualisés à un taux moyen de 1,6 % sur 20 ans : ils seront mobilisables dès 2023.

3/ Une dette structurée autour de financements bancaires et obligataires

Dans un contexte de taux historiquement bas jusqu'en début d'année 2022, le Conseil régional a privilégié des financements bancaires et obligataires à taux fixes sur des maturités relativement longues. Cette stratégie en œuvre depuis 2016 s'est traduite par un accroissement continu et significatif de la part relative à taux fixe qui atteindra 73,8 % fin 2022. La part d'emprunts souscrits à taux variables a permis depuis 2016 de contracter des taux d'intérêt moyens durant plusieurs années par le biais de taux d'intérêt extrêmement faibles. Une fraction très minoritaire est indexée sur le taux du livret A, en partenariat avec la Caisse des Dépôts. C'est le seul encours exposé à la hausse des taux.

Tout en saluant cette démarche équilibrée, le CESER recommande de définir plus clairement une stratégie à terme de la collectivité vis-à-vis des financements obligataires. Ont-ils vocation à prendre une part prépondérante par rapport aux financements bancaires, plus souples par nature ? Ont-ils vocation à demeurer inscrits dans des programmes EMTN (Euro Medium Term Notes) ? Certaines émissions obligataires peuvent-elles être lancées sous forme « d'obligations vertes » ? Quel est le rôle attendu de l'Agence France Locale ?

En tout état de cause, diversification et sécurisation des ressources de financement ont présidé au pilotage des opérations financières en 2022, dans un environnement devenant rapidement inflationniste. Cette gestion convaincante et argumentée confirme la démarche prudente et bien avisée de la collectivité.

La capacité de désendettement en 2023 atteindra 6,6 ans (contre 7,4 ans en 2022) et se stabilisera autour de ce niveau jusqu'en 2027 où il est anticipé à 7,2 ans. Pour rappel, le seuil d'alerte est fixé à neuf ans pour les régions.

III/ Un niveau d'investissements élevé pour financer les trois piliers du BP 2023

Sur la période 2021-2027, le CPER (Contrat de plan État Région) signé le 1er décembre 2022 à Albi en présence de la Première ministre et de la Présidente de Région prévoit de mobiliser 6,4 milliards d'euros d'investissements pour la Région Occitanie. Ce contrat a pour ambition de répondre à l'évolution démographique de la région (1 million d'habitants supplémentaires d'ici 2050) en renforçant les services publics, notamment dans les territoires ruraux, dans le respect des principes de sobriété et des objectifs de transition écologique.

Toutefois, le CESER constate que ce contrat débute avec un an de retard au regard du calendrier initial. Ainsi les crédits ne pourront être engagés qu'à compter de 2023. Par ailleurs, le montant, identique à

la période précédente sera à consommer sur une durée d'une année supplémentaire (7 années contre 6 auparavant).

De plus, l'inflation importante en 2022 et qui pourrait se poursuivre en 2023 va induire une augmentation du coût de financement des projets d'investissements, et réduire d'autant l'enveloppe globale prévue.

En ce qui concerne 2023, trois piliers soutiennent les actions du Budget Primitif de la Région Occitanie : Éducation, Souveraineté économique, Transition écologique.

1/ L'Occitanie conserve son rang de première région en investissement par habitant

Le PPI (programme pluri annuel d'investissements) pour la période 2022-2027 est annoncé à 6,2 milliards d'euros supportés à 73 % par des ressources propres.

2022 est la 3^{ème} année consécutive portant l'investissement régional autour de 1,3 milliard d'euros (1,29 Mds€ en 2021, 1,37 en 2022, 1,34 en 2023). Mais ces niveaux sont transitoires en raison de la forte mobilisation de l'emprunt qu'ils supposent et qui n'est pas soutenable dans la durée.

À l'horizon 2025, le rythme annuel s'établira à 900 millions d'euros jusqu'à la fin de la mandature soit un montant légèrement supérieur au niveau d'avant-crise. Cette évolution s'explique notamment par la fin du programme opérationnel européen 2014-2020. De même, les dépenses éligibles au plan de relance européen financées par le REACT EU ainsi que celles financées par des crédits de relance du plan français ont vocation à s'éteindre. Elles s'inscrivaient sur une échéance relativement brève dans les secteurs tels que l'économie, l'agriculture, et le tourisme.

2/ Des objectifs ambitieux qui témoignent de la continuité dans les priorités...

Le CESER salue la cohérence de la stratégie avancée pour financer les priorités annoncées, qui s'inscrivent dans la continuité. Cependant, il regrette que les « trois piliers » sur lesquels repose le BP 2023 n'aient pas été mis clairement en valeur lors des Orientations budgétaires. Cela aurait coloré l'ensemble d'une vision politique qui avait du mal à se dégager dans un ensemble très détaillé et excessivement chiffré, et demeurerait en définitive insuffisamment nette.

3/ ... mais dont la mise en œuvre effective manque de lisibilité

Le CESER suggère une déclinaison plus claire des financements et surtout les indicateurs pluriannuels ciblés sur les actions soutenues par ces trois piliers. Par exemple, si le cap de la stratégie REPOS (Région à énergie positive), dont l'objectif est de transformer l'Occitanie en une région à énergie positive d'ici 2050, est posé, il serait opportun de tracer une trajectoire pluriannuelle afin d'observer l'évolution de leur mise en œuvre dans la durée. Ce sont ainsi les prémices d'un système d'évaluation qui auraient été posées avec des objectifs à atteindre et des critères de mesurabilité des résultats obtenus et restant à obtenir.

4/ Les « points saillants » des trois piliers du BP...

Pour autant, sur le premier pilier, l'Éducation, un fait est notable : l'Occitanie est première des régions de France pour l'investissement par lycéen tant en matière de construction et de rénovation de lycées que d'aides aux élèves et à leurs familles. Le CESER approuve l'attribution d'ordinateurs, les premiers équipements dans les filières professionnelles, les manuels scolaires, ou encore la gratuité des transports scolaires. Même si ces actions font de la rentrée scolaire en Occitanie la moins chère de France, le CESER alerte toutefois sur la fragilité des équilibres budgétaires des lycées, les conduisant à des décisions de réduction des prestations de restauration (en quantité et qualité), ou des augmentations de tarif des internats (+ 10 %).

En ce qui concerne le deuxième pilier, la « Souveraineté économique », le CESER relève sa traduction dans la philosophie des dépenses, en particulier sur la diminution du recours aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), le rapatriement de produits essentiels dans le domaine de la santé notamment ou la production d'énergie décarbonée.

Quant au troisième pilier, la « Transformation écologique », le BP 2023 démontre une compréhension de la situation et de l'urgence à agir. Le CESER salue notamment les actions dans le secteur de la construction avec les bâtiments à énergie positive (BEPOS), la recherche de la qualité environnementale dans la construction et la volonté de se détacher des hydrocarbures. Ces efforts sont positifs, même si l'indépendance énergétique recherchée à travers la stratégie REPOS n'exonère pas la Région de contribuer à la diminution de l'utilisation d'« énergies grises ».

5/... et les « points de tension »

Enfin, le CESER rappelle qu'il s'est autosaisi sur les modalités de mise en œuvre des politiques publiques par le recours aux agences régionales, peu précisées dans le BP, et relève des « points de tension » :

- Les transports scolaires et la garantie de leur maintien dans les zones dépeuplées compte tenu de la difficulté à recruter des chauffeurs et à « calibrer » le nombre de bus en circulation avec les effectifs réels ;
- La situation des emplois saisonniers, particulièrement nombreux dans notre région⁴, qui sont exposés à la dégradation des conditions de soutien lors de la perte de l'emploi, et qui par conséquent sont de moins en moins nombreux à désirer servir leurs secteurs d'activité traditionnels comme l'agriculture et le tourisme (littoral et montagne), exposant ainsi ces secteurs à de nouvelles difficultés ;
- La gestion des lycées, avec l'augmentation du coût de l'énergie. Il est envisagé de ponctionner le fonds de réserve de certains établissements dont le nombre de mois de disponibilité est supérieur à la norme fixée à 3 mois. Le CESER fait remarquer que cette action peut être perçue comme décourageante et en tout état de cause ne peut être reconduite *ad libitum*.

IV/ De nouveaux outils mobilisés ou mobilisables pour atteindre les objectifs

1/ Les avances remboursables

L'introduction d'avances remboursables pour des actions prometteuses en termes de « retour sur investissement », par exemple dans le photovoltaïque ou les produits de santé, révèle un changement d'orientation. Le CESER approuve cette approche qu'il considère comme plus prudente et plus incitative pour l'activité économique marchande et précise que tous les porteurs de projet ne doivent pas être concernés, notamment le logement social et tout le secteur d'activités non lucratives.

2/ L'évaluation

Le CESER, légitime sur le champ de l'évaluation depuis la loi NOTRe de 2015, incite systématiquement dans ses avis le Conseil régional à co-construire une politique d'évaluation de ses politiques publiques. En 2022, cette demande a été partiellement entendue et mise en œuvre puisque le Conseil régional et le CESER ont choisi d'évaluer ensemble l'un des dix plans du Pacte vert, « Une Économie résiliente,

⁴ LIMON Emeline, Quelle place occupe l'emploi saisonnier en France ?, *DARES-Analyses*, 2019, n°57, p.1-9

sociale et solidaire » en recourant au service d'un cabinet spécialisé dans ce domaine et choisi de concert.

Par ailleurs, en vue de promouvoir l'égalité des droits des femmes, le Conseil régional d'Occitanie s'efforce d'agir, au travers d'un plan d'actions transversales pour « l'égalité réelle » 2017/2023.

Ainsi, le Budget primitif 2023 prévoit de mobiliser :

- 300 000 euros dans le cadre d'un Appel à projet essentiellement focalisé sur deux politiques : l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences conjugales et familiales ;
- Renforcés par le concours de 1,53 million d'euros d'interventions « transversales », susceptibles de consolider sur des crédits provenant d'autres politiques régionales la poursuite de ces objectifs en multipliant par cinq ces 300 000 euros de financements directs.

En cela, le Conseil régional poursuit et s'inscrit dans la logique de la stratégie déjà mise en place en 2021 et 2022.

Or, l'étude par le CESER Occitanie du Compte administratif 2021⁵ révèle :

- Que la collectivité a effectivement mobilisé cette année-là 582 585 € dans le cadre de son l'appel à projets ;
- Et que ce montant a été abondé par un budget « transversal » de 1,56 M€.

À ce stade de l'analyse, force est de constater aujourd'hui, un affaiblissement des fonds consacrés à la politique d'égalité, sans toutefois pouvoir mesurer tant la portée que le degré d'intervention de ces crédits transversaux qui pourraient corriger, par rapport à 2021, une diminution drastique des interventions directes de son Appel à projets.

Toutefois, si le CESER adhère à la stratégie du Conseil régional - qui n'est autre que de passer de la « politique des femmes » à la « politique de genre » dans les projets régionaux, de quelque nature que ce soit - , il faut poser la question de savoir ce que les dispositions contenues impliquent pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Une analyse budgétaire par le genre permet de faire cette distinction. Elle est à effectuer, par l'évaluation, *a priori* et non *a posteriori*.

Ceci est l'essence même du principe de « Budget sensible au genre » que le CESER prie le Conseil régional depuis 2018 et dans chacun de ses avis budgétaires d'adopter, afin d'évaluer l'impact des financements régionaux sur la résolution des inégalités entre les femmes et les hommes qui perdurent encore en Occitanie.

En déplorant donc l'absence de réponse du Conseil régional à cette demande dans le BP 2023, le CESER exprime aujourd'hui sa profonde déception de ne pas avoir été entendu : la Présidente de la Région s'était engagée en mars 2022 à servir cette requête dans sa lettre de réponse à l'avis sur le BP 2022.

3/ Le budget Vert, troisième année de mise en œuvre

Le Budget vert, démarche innovante du BP 2021 destinée à mesurer l'impact carbone des actions régionales, n'a pas été présenté au CESER dans les délais resserrés et contraints du cycle budgétaire. Aussi, le CESER n'a pas pu analyser sa troisième année de mise en œuvre dans le cadre du BP 2023. Il le regrette, tout en comprenant la complexité de l'exercice, et s'exprimera sur ce budget lors de l'analyse du CA 2022.

⁵ « Note d'observation du compte administratif 2021 de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, octobre 2022

V/ Préconisations

1/ Impulser la coordination de tous les acteurs impliqués dans la transformation écologique

S'il est évident que le Conseil régional a pris conscience de l'urgence d'agir, le CESER l'exhorte à entraîner tous les échelons territoriaux et à être moteur de la coordination des actions. En effet, le Conseil régional n'arrivera pas, seul, à élaborer et mettre en œuvre des dispositifs à la hauteur de l'enjeu de la transformation écologique. De par son statut et ses compétences, il lui revient d'impulser la coordination avec les collectivités territoriales impliquées, l'État, et la société civile.

Lors de la présentation de l'avis sur le BP 2023 seront réunis la présidente de Région et le préfet. Ce sera l'occasion pour le CESER d'insister sur la nécessaire mise en coordination des institutions publiques et de la société civile sur cet enjeu environnemental et sociétal majeur. À cet égard, la réactivation de la CTAP (conférence territoriale de l'action publique) est régulièrement demandée par le CESER.

2/ Augmenter les moyens des régions

3,21 milliards d'euros pour agir, cela semble peu au regard des ambitions portées par les trois piliers du BP 2023 d'une part, et de la vulnérabilité sociale et économique de certains territoires et espaces ruraux et forestiers d'autre part, espaces par ailleurs majoritaires en superficie et porteurs d'atouts pour la transition écologique.

Le CESER constate que le sujet de la refonte des finances locales est posé par le Sénat, qui a sollicité un rapport à la Cour des comptes sur ce sujet (remis en octobre 2022), mais également par le Gouvernement. Dans le cadre des relations nouvelles entre associations représentantes des collectivités, Président de la République et Première ministre, rappelées au congrès des Régions de France réunies à Vichy le 15 septembre, quatre groupes de travail ont été formés. Ils portent sur quatre thèmes, dont l'autonomie fiscale des régions, l'objectif étant le vote d'une loi en 2024 pour traduire les avancées de la décentralisation et les modalités d'un dialogue renouvelé entre État et Régions.

La présidente du Conseil régional d'Occitanie, également présidente de Régions de France, a un rôle majeur à jouer dans cette période. Le CESER rappelle que les investissements déployés lors de la première mandature et ceux prévus dans la trajectoire pluriannuelle 2022-2027, qui placent la Région Occitanie au premier rang des investissements consentis par habitant, accentuent sa légitimité et la force de son propos.

PARTIE 2 : LES POLITIQUES TERRITORIALES 2023

À l'issue de la présentation du Budget primitif 2023 et de l'audition des vice-présidents de la Région Occitanie, les commissions thématiques du CESER ont émis leur avis sur les grandes missions régionales relevant de leurs prérogatives. Ces contributions figurent en annexes.

La partie ci-dessous en reprend le contenu et présente par commission thématique, les évolutions remarquées du BP 2023 (saluées ou regrettées), les points de vigilance sur lesquels le CESER souhaite attirer l'attention, et les préconisations. Ces axes de lecture et d'analyse traversent toutes les contributions des commissions et ont été choisis sur la base de ce constat.

I/ Aménagement du territoire – Politiques environnementales et énergétiques – Transport – Infrastructures – Numérique – Logement

Le CESER salue :

- Le Plan Rail pour poursuivre le développement des services liO et palier ainsi les sous-investissements récurrents sur le réseau ferroviaire (mais est-il du rôle du Conseil régional de se substituer à l'État en la matière ?).

Le CESER regrette une insuffisance de moyens au regard des enjeux, dans les domaines suivants :

- Le logement, en particulier ciblé vers les jeunes en démarche d'insertion et les jeunes actifs précaires particulièrement fragilisés par la dernière crise sanitaire ;
- La rénovation énergétique des bâtiments et la construction. Des détails sur l'affectation des crédits étaient attendus dans le BP2023 ;
- L'économie circulaire et les déchets : 12,7 M€ d'Autorisation de Programme (AP) dont 8 M€ fléchés sur un seul programme ;
- Les contrats territoriaux : seuls 8 contrats sont signés, et 55 sont en cours ;
- L'animation territoriale qui est un levier de la transition écologique ;
- La nouvelle Convention liO – trains avec la SNCF : l'objectif de la Région est une fréquentation de 100 000 voyageurs/jour sur la période 2023 – 2032 (10 ans) ; au regard des sommes allouées, une ambition qui peut sembler insuffisante pour accroître la part modale du fer par rapport à la route ;
- Les mobilités douces : absence de ligne budgétaire claire relative aux mobilités douces, notamment le vélo. Les crédits sont peut-être inscrits dans le Plan Rail et/ou le Budget Vert (ce dernier n'ayant pas été transmis dans le cadre du BP 2023) ;
- L'accessibilité des services liO : les nombreux retards pris dans la mise en œuvre du SDA-Ad'AP (Schéma Directeur Agenda d'Accessibilité Programmée) et dans l'accessibilité des trains régionaux, des autocars, des quais, des gares, etc.

Par ailleurs, le CESER constate que le développement du fret ferroviaire n'est pas un marqueur de ce nouveau budget, à l'image des précédents, mais comprend que le Conseil régional est tributaire du gestionnaire de l'infrastructure, SNCF Réseau et de son autorité de tutelle, l'État, et que ses marges de manœuvre sont donc limitées.

En ce qui concerne l'inflation du coût de l'énergie, le BP 2023 annonce une augmentation des dépenses de + 6,6 % pour les transports routiers et de + 11,4 % pour les transports ferroviaires, essentiellement en raison de l'inflation énergétique. La prochaine Convention liO prévoit un budget de 350 M€/an, hors inflation de l'énergie, et des discussions sont en cours avec l'État pour bénéficier d'un bouclier tarifaire.

Le CESER attire l'attention sur :

- La trajectoire REPOS dont l'objectif est de réduire par deux la consommation d'énergie d'une part, et de multiplier par trois la production d'énergie renouvelable d'autre part, d'ici 2050. Le Conseil régional ne peut assurer seul les transformations des modèles économiques, écologiques, sociaux, objectifs également partagés par l'État et les collectivités territoriales ;
- L'accessibilité des services liO : la rénovation à mi-vie des rames AGC (Autorail Grande Capacité) permettra une plus grande capacité d'emport, mais ne doit pas se faire au détriment de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Pour rappel, la loi du 11 février 2005 impose la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement et notamment des transports publics. Cette mise en accessibilité doit être respectée et mise en œuvre à l'occasion d'opérations de rénovation ;
- La substitution des trains par des autocars en situation perturbée ou le non-respect de la composition des trains. Fréquemment, les services mis en remplacement sont non-accessibles pour les personnes à mobilité réduite et ne sont connus qu'à la dernière minute ;
- L'évolution des TAD (transport à la demande) vers un fonctionnement calqué sur les lignes de transport en commun, avec abandon du principe de « porte à porte », qui présenterait le risque de priver de transport les personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, personnes en situation de handicap) ;
- L'état de l'infrastructure du réseau ferré, enjeu majeur pour l'avenir du transport en général, et de marchandises en particulier.

Le CESER préconise :

- De revoir, pour la rénovation énergétique des logements anciens, les critères de faisabilité en fonction de l'âge des bâtiments dans le cadre de l'accompagnement des logements sociaux et très sociaux. En effet, les aides du Conseil régional sont conditionnées à des critères difficilement atteignables pour certains bâtiments anciens, notamment l'étiquette énergie B, après rénovation. Il ne s'agit pas d'abaisser les ambitions en matière de rénovation énergétique, mais d'adapter au cas par cas, à raison de la faisabilité technique ;
- De coordonner les différents dispositifs État/Région pour la rénovation énergétique des bâtiments ;
- D'inclure les bâtiments de la Région Occitanie dans un programme de rénovation énergétique et d'accessibilité aux PMR (personnes à mobilité réduite) ;
- De revoir les critères d'attribution des subventions au logement social qui sont aujourd'hui corrélées au niveau de subventions apportées par les collectivités infrarégionales. En effet, dans les territoires ruraux, les collectivités ne peuvent investir à hauteur des besoins en ce qui concerne la production de logements sociaux ;

- Proposer un plan de transport lisible dans le cadre de la nouvelle Convention liO (par type de dessertes, par créneaux horaires...)
- L'accompagnement des jeunes et des étudiants dans l'accès à des logements dignes et à un prix abordable, ainsi qu'une attention particulière aux travailleurs saisonniers.

II/ Développement rural, Agri-Agro, Forêt-bois, Alimentation

Le CESER salue les évolutions positives suivantes :

- Le déploiement des contrats d'agriculture durable expérimentés en 2021 ;
- La mise en place de la Foncière agricole, outil de portage financier pour le foncier agricole ;
- En ce qui concerne les filières régionales, la priorité donnée à l'accompagnement des filières les plus impactées par la crise sanitaire et la filière bio d'une part, et la poursuite des contrats de filières bois, élevage, grandes cultures, ostréiculture et viticulture d'autre part ;
- Le soutien porté aux productions sous labels de qualité et la promotion des circuits courts. Ces produits répondent aux enjeux de pratiques durables. Ils garantissent aussi des pratiques de transformation et de conditionnement ainsi qu'un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur ;
- En ce qui concerne la souveraineté alimentaire régionale, la mise en place de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie ;
- La nouvelle génération des contrats territoriaux 2022-2028 qui vise à mobiliser, dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs financiers du Conseil régional et de ses partenaires ;
- Le soutien renouvelé à la revitalisation et au développement des territoires via les contrats centre-bourgs, pivots du développement économique et démographique des bassins ruraux ;
- L'accompagnement des dispositifs d'ingénierie territoriale. En effet l'ingénierie est essentielle pour le développement équitable des territoires grâce au soutien de personnes formées notamment à l'accompagnement et à l'instruction des dossiers de fonds européens ;
- La poursuite de la démarche de création d'un Service régional de l'eau afin d'assurer une harmonisation de la politique de l'eau et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : populations, agriculture, industrie et préservation des milieux.

Ce que le CESER regrette :

En ce qui concerne le développement des entreprises agroalimentaires, compte tenu des contraintes budgétaires, des limitations seront apportées à certaines coopérations. Le CESER regrette le manque de visibilité quant à l'évolution de la répartition des aides. Quels plafonds baisseront, dans quelles proportions ? Quelles limites seront apportées aux subventions aux entreprises et aux organisations ?

Le CESER reste vigilant sur les points suivants :

Foncière agricole : la mise en place d'outils de portage et de moyens financiers doit être correctement dimensionnée aux enjeux de l'installation et du renouvellement des générations en agriculture.

Filières régionales :

- La priorisation du soutien affiché à la filière Bio et la mise en avant du label Agriculture Biologique ne doivent pas se faire au détriment d'autres labels ou cahiers des charges répondant aux enjeux de pratiques durables ;
- La promotion de la marque Sud de France ne doit pas se faire au détriment des produits bénéficiant d'autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), labels ou appellations d'origine, indications géographiques, etc. Il serait dommage que les consommateurs délaissent les produits ne bénéficiant pas de la marque Sud de France malgré les gages de qualité et durabilité certifiés par leur mention ;
- Les nouveaux producteurs qui ne peuvent pas répondre à un cahier des charges de label, mais qui respectent pour autant des pratiques responsables ou durables doivent pouvoir bénéficier d'une bonne visibilité.

Politique foncière et aménagement du territoire : la mise en œuvre de l'objectif zéro artificialisation nette doit prendre en compte les enjeux de revitalisation des territoires ruraux. Si les dispositifs d'aide à la revitalisation des centres urbains et à la rénovation des logements constituent des moyens importants de lutte contre l'artificialisation des sols, le ZAN oblige néanmoins à penser le développement résidentiel des territoires à une échelle plus large. Pour respecter les objectifs de réduction de l'artificialisation, la cohérence territoriale au niveau de la région est primordiale.

L'eau et la gestion des risques : les concessionnaires partenaires doivent être plus transparents, mettre en œuvre un modèle économique pérenne et tourné vers l'intérêt général des territoires

Les préconisations du CESER

Contrats Agriculture Durable :

- Des garanties de moyens doivent être affichées pour répondre aux objectifs annoncés ;
- Le financement ne doit pas se faire au détriment de lignes budgétaires déjà déployées, et doit apparaître clairement comme supplémentaire ;
- Il est nécessaire de rappeler que la démarche portera sur les trois axes du développement durable. En l'occurrence, pour l'environnement, par des mesures de préservation des ressources naturelles et le renforcement de la biodiversité ; pour le social, avec un accompagnement pour améliorer la qualité de travail et le bien-être des agriculteurs ; pour l'économie, en travaillant sur l'amélioration de l'efficacité économique de leur exploitation.

Foncière agricole : le CESER insiste sur la nécessité absolue de continuer à installer de jeunes agricultrices et agriculteurs dans la région Occitanie et sur l'importance cruciale d'un accompagnement de qualité pour assurer le renouvellement et la durabilité des exploitations agricoles.

Lien agriculture et forêt à renforcer : la transition agricole passera par le développement de l'agroécologie et de l'agroforesterie, le Conseil régional devrait mettre davantage en avant les synergies possibles entre les deux filières, agricole et forestière, pour aller ensemble vers plus de résilience et de durabilité des écosystèmes et des économies.

Développement des entreprises agroalimentaires : afin de renforcer les actions contenues dans le contrat de filière agroalimentaire, le CESER encourage le Conseil régional à ouvrir un Appel à manifestations d'intérêt ou un Appel à projets. L'enjeu est d'encourager le développement de projets entre agriculteurs et transformateurs agroalimentaires en lien avec l'objectif politique pour « une

Agriculture et une Alimentation Durable contractualisées » adopté en mars 2020 d'une part, et les enseignements tirés de la crise sanitaire d'autre part.

Filières régionales : dans la continuité des contrats de filières bois, élevage, grandes cultures, ostréiculture et viticulture, le CESER insiste sur la nécessité de poursuivre cette démarche dans l'ensemble des autres filières (arboriculture, horticulture, etc.). Il encourage aussi à lier la future filière légumineuses à graines reterritorisée à celle des céréales également prévue dans le Plan Vert régional. Pour compléter ces démarches de contractualisation, le CESER préconise un contrat de filière pour les grandes cultures, parallèlement au plan protéines végétales, afin de tisser des liens avec l'ensemble de la chaîne de valeur élevage.

Accompagnement des productions de qualité et valorisation des produits d'Occitanie : le CESER insiste à nouveau sur la nécessité de garantir l'origine régionale des produits, non seulement la production, mais également la transformation, le conditionnement et la commercialisation sur le périmètre régional.

Souveraineté alimentaire régionale : le CESER incite à des initiatives de démarches collaboratives, à l'instar de la mise en place de la plateforme logistique dans le cadre du *Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie*. L'enjeu est d'augmenter l'autonomie alimentaire régionale, tout en surveillant et régulant les pratiques des grandes et moyennes surfaces ainsi que leurs fournisseurs intermédiaires.

Espaces forestiers : le CESER préconise d'aider et d'accompagner ces espaces, mais aussi de soutenir les initiatives de valorisation locale des produits bois afin que la valeur ajoutée de la transformation du bois bénéficie aux territoires.

III / Activités et mutations économiques – Économie sociale et solidaire - Tourisme

Le budget primitif régional 2023 s'élève à 3,63 Md€ dont 518,3 M€ dédiés à l'emploi, la souveraineté économique et la formation professionnelle et 160,6 M€ pour le tourisme et la Méditerranée.

Dans le domaine de la souveraineté économique, l'innovation et la réindustrialisation, le CESER constate :

- En investissement : 14,4 M€ d'AP (Autorisations de programme) aux dispositifs de soutien à l'innovation, 1,76 M€ d'AP aux contrats Entreprise d'avenir, 10 M€ d'AP aux contrats 3S (projets stratégiques, structurés, souverains), 10 M€ d'AP pour les instruments financiers régionaux à destination des PME/TPE (dont le fonds régional souverain et le nouveau dispositif de prêts régionaux) et 30,6 M€ de CP (Crédits de paiement) pour les instruments financiers déjà déployés ;
- En fonctionnement : 5,4 M€ d'AE (Autorisations d'engagement) pour soutenir les structures de type pôles et clusters et les démarches collectives filières ;
- Le renouvellement des dispositifs d'aides aux entreprises (Contrats entreprise de demain, Contrats 3S, fonds souverain partenarial...) ou leur mise en œuvre (Prêt régional de souveraineté) ;
- Le renforcement des critères d'écoconditionnalité sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement (avec notamment une auto-évaluation des entreprises sur leurs impacts) ;

- Le soutien prioritaire aux entreprises qui ne délocalisent pas leur production, mais qui, au contraire, soutiennent les emplois de production sur le territoire et les chaînes de valeurs locales.

Le CESER se réjouit du projet de réunir, possiblement en début d'année 2023, via l'Agence régionale AD'OCC, l'ensemble des structures d'accompagnement des entreprises afin de clarifier l'articulation entre les organisations et d'accroître la lisibilité de chacune auprès du monde économique régional. Le CESER a encouragé cette rencontre dans plusieurs de ses travaux et souhaite donc y être associé.

Le CESER note les évolutions positives suivantes dans le domaine de l'économie de proximité :

- 13,7 M€ d'AE et 19,7 M€ de CP en fonctionnement ; 40,9 M€ et 46,8 M€ en investissement. Les dispositifs d'action seront éco-conçus et réduits en nombre. Les projets soutenus devront être « à impact » pour les territoires ;
- L'identification dans le budget d'un soutien dédié aux savoir-faire locaux et filières émergentes qui encouragent le développement de projets hors métropoles et favorisent le maintien d'une économie de proximité dans les territoires. Il sera mis en œuvre par les Contrats entreprise d'avenir (5,5 M€ d'AP) et les Contrats 3S (Contrat Stratégique, Structurant, Souverain, 8,65 M€ d'AP) ;
- Le renouvellement du soutien régional aux structures de l'Économie sociale et solidaire - ESS (850 K€ en fonctionnement) et l'intention régionale d'impulser une réflexion sur une « feuille de route régionale » à la suite du plan ESS.

Le CESER relève les évolutions positives suivantes dans le domaine de l'économie touristique, 2^{ème} économie régionale:

- 31,5 M€ d'AE et d'AP pour la mise en œuvre des premières actions définies dans le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) et 63 M€ de CP (paiement les projets déjà engagés). Les actions régionales seront focalisées sur la transition du secteur en termes environnemental, sociétal et économique et sur l'attractivité de la région Occitanie ;
- Le vote des premiers dispositifs à partir de décembre 2022 jusqu'en avril 2023, notamment « Pass Transformation écologique » et « Contrats Entreprises d'avenir » - dépenses liées aux projets de transformation énergétique, environnementale et sociale des entreprises - pour 6 M€ en AP ;
- Le projet d'engager une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie globale pour permettre d'une part, aux publics les plus fragiles ainsi qu'aux jeunes d'accéder aux offres de loisirs, et d'autre part, aux opérateurs du tourisme social et solidaire d'aborder dans les meilleures conditions les sujets de transition. 3 M€ y seront consacrés auxquels s'ajoutent 10 M€ au titre de la promotion touristique via notamment les actions marketing déployées par le Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie (CRTLO).

Le CESER regrette, s'agissant de la souveraineté économique, l'innovation et la réindustrialisation, que les informations communiquées dans ce BP ne fassent apparaître que de grandes masses budgétaires qui ne permettent pas d'identifier clairement les priorités et thématiques de 2023.

Point de vigilance

Le CESER sera attentif aux retombées économiques des futurs « contrats de filière » et souhaite qu'ils irriguent l'ensemble des parties prenantes de la filière et des territoires d'Occitanie.

Les préconisations

Dans le domaine de la souveraineté économique, l'innovation et la réindustrialisation, le CESER :

- À communiqué au Conseil régional dans son avis voté le 22 novembre 2022, ses recommandations sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028 et les actions qui seront mises en œuvre dans ce cadre ;
- Souhaite une attention particulière aux impacts des crises économiques et énergétiques actuelles et futures sur les entreprises. Une vision de l'écoconditionnalité par le prisme de la réalité pour que les soutiens régionaux sécurisent les entreprises régionales, et les accompagnent dans leurs mutations ;
- Attire l'attention sur la nécessité d'instaurer une ingénierie permanente au cœur de l'opérationnel pour interroger les effets des conditionnalités, affiner les modèles pertinents et écarter ceux qui sont contreproductifs ;
- Recommande, dans le cadre des renouvellements des « contrats de filière », une mobilisation de l'ensemble des acteurs des écosystèmes « filières » régionaux pour identifier et anticiper les besoins futurs et les actions et soutiens à mettre en place pour renforcer les filières existantes et faire émerger les filières de demain ;
- Préconise que l'action régionale dans le domaine de l'innovation soit complémentaire aux soutiens octroyés par l'État et l'Europe, et se focalise sur le développement de nouvelles technologies et applications en devenir plutôt que de suivre avec retard celles déjà développées et mises sur le marché par d'autres.

En matière d'économie touristique, le CESER :

- Recommande à nouveau de prendre en compte les conséquences des crises sur les entreprises du tourisme dans l'octroi des soutiens ;
- Constate que l'expérimentation sur les groupements d'employeurs sera l'une des premières mesures mises en œuvre en faveur des saisonniers (100 000 € pour l'expérimentation en faveur du développement de groupements d'employeurs) et propose qu'une réflexion soit également menée avec les salariés et leurs représentants pour identifier d'autres solutions pérennes à l'emploi saisonnier ;
- Rappelle ses propositions de déploiement dans chaque territoire des Maisons des Saisonniers ou des Saisonnalités, développées dans sa contribution et son avis sur le SRDTL 2022-2028 ;
- Propose que les mesures favorisant l'allongement de la saison, prévu dans le SRDTL (structuration des stations touristiques en destinations 4 saisons tout en prenant en compte les enjeux sociétaux et de transition, projets de territoires touristiques plus inclusifs et plus durables notamment) bénéficient à l'emploi saisonnier dans le tourisme ;
- Reformule sa recommandation exprimée dans son avis sur les Orientations budgétaires 2023 d'« envisager des aides spécifiques pour les structures d'accueil et d'hébergements dans le maintien de la qualité de leur patrimoine (mise aux normes, rénovation, accompagnement par des C.P.O. - Conventions pluriannuelles d'objectifs -) » ;
- Considère essentiel d'agir en complémentarité opérationnelle avec les autres collectivités partageant la compétence « tourisme » pour garantir l'attractivité et la fidélité touristiques de

la « Destination Occitanie ». Le Conseil régional doit être le coordinateur et le garant de l'interconnexion des différentes politiques touristiques menées sur le territoire d'Occitanie.

IV/ Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert - Innovation

Le CESER salue les évolutions positives suivantes :

- Le SRESRI précise le cadre d'action du Conseil régional. Le CESER a d'ailleurs rendu un avis assorti de préconisations sur ce schéma, avis adopté le 22 novembre 2022 en assemblée plénière du CESER ;
- La signature le 1^{er} décembre 2022 à Albi du CPER 2021-2027 (Contrat de Plan État Région), outil principal de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Le renforcement du rayonnement et de l'attractivité du territoire notamment par l'accueil de chercheurs étrangers dans les laboratoires occitans (cf. avis du CESER sur le SRESRI) ;
- L'effort réalisé par le Conseil régional en termes de tarification des transports des étudiants ;
- La diffusion de la culture scientifique et le rapprochement science-société qui constitue un axe de travail du SRESRI ;
- La présentation du SRESRI et du budget qui ont gagné en lisibilité grâce aux défis clefs qui structurent la politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche. La priorisation de l'attribution de financement aux projets liés aux défis clefs permet, par la lisibilité qu'elle apporte de créer un effet levier en termes de financement ;
- Les défis clefs, colonne vertébrale de la politique régionale.

Au sujet du CPER, le CESER :

- **Regrette que** ce contrat qui prévoit le financement de nombreux projets d'équipements et d'infrastructures en Occitanie débute avec un an de retard au regard du calendrier initial. Ainsi les crédits ne pourront être engagés qu'à compter de 2023. Par ailleurs, le montant, identique à la période précédente devra être consommé sur une durée d'une année supplémentaire (7 années contre 6 auparavant). Cela signifie que le montant d'investissement annuel sera inférieur à celui du précédent CPER ;
- **Fait remarquer que** l'inflation importante en 2022 et qui pourrait se poursuivre en 2023 va induire une augmentation des coûts de financement des projets d'investissements. Ainsi le maintien d'une inflation élevée risque de conduire à l'annulation de certains projets d'investissements dans l'enseignement et la recherche ;
- **Redoute que** l'annualisation des dépenses qui constitue une nouveauté de ce budget va certainement conduire à l'annulation de certains projets prévus en fin de programme du fait du retard dans les engagements.

Points de vigilance :

Le CESER recommande au Conseil régional d'être vigilant sur le fait que la mise en place des défis clés en collaboration avec les communautés scientifiques ne vienne pas diminuer son soutien aux activités de recherche des établissements implantés hors des deux métropoles.

Le CESER préconise :

- La mise en œuvre d'un dispositif d'accueil des chercheurs étrangers en lien avec les défis clés, incluant un accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers y compris issus de pays en voie de développement et/ou réfugiés ;
- La mise en œuvre de dispositifs exceptionnels de soutien aux étudiants en situation de précarité. En effet, les étudiants vivent de plus en plus de telles situations, phénomène qui s'accroît avec le maintien d'une inflation forte. L'année 2023 verra probablement cette situation perdurer et les difficultés des étudiants s'accroître ;
- La poursuite de la lutte contre les déterminismes sociaux et de genre notamment en soutenant et en coordonnant les actions des associations engagées sur ces sujets. La question de la sensibilisation à l'égalité de genre vis-à-vis des sciences constitue un sujet majeur. La désaffection globale vis-à-vis des filières scientifiques, le déséquilibre majeur filles /garçons dans le choix des options et des études scientifiques, le prolongement des déterminismes sociaux (autocensure de la part des élèves et des familles vis-à-vis de certains parcours...) constituent des défis considérables auxquels il est urgent de répondre ;
- Au sujet des Défis clefs, le lancement d'appels à projets « blancs » afin de définir de nouveaux défis clefs sous réserve qu'une gouvernance collective puisse valider le choix de ces nouveaux champs de recherche. Ces choix devront être éclairés par la mobilisation d'une capacité de réflexion prospective collective ;
- Une politique d'évaluation avec la définition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'assurer une évaluation en continu des dispositifs mis en œuvre.

Par ailleurs la Commission Enseignement Supérieur Recherche, valorisation, transfert et innovation du CESER Occitanie a engagé un travail sur le sujet suivant : « Face aux métiers de demain : quel rôle pour l'enseignement supérieur dans la Formation tout au long de la vie » (titre provisoire). Ce travail sera présenté à la fin du premier semestre 2023.

À propos du CPER, des arbitrages devront être réalisés sur les projets à financer. Le CESER sera par ses avis associé aux choix d'investissements à opérer inévitablement dès 2023 sur ce point.

V/ Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société

Le CESER salue :

- La mise en œuvre du Pacte pour l'embauche, dont il assure une première évaluation suite à la lettre de commande de Carole DELGA en date du 1^{er} juin 2022, ainsi que les 4,9 M€ que le Conseil régional y affecte pour 2023 ;
- Les politiques régionales sur la formation et l'attractivité des métiers ;
- L'offre de services Ressources Humaines mise en place par le Conseil régional ;
- L'évolution du nouveau Plan Régional de Formation 2023-2026, dont les dispositifs ont été repensés par le Conseil régional pour répondre aux nouveaux besoins des publics et des entreprises. Le CESER relève que ce plan donne la priorité aux publics éloignés de l'emploi, et la possibilité de mobiliser les 2 volets du dispositif Innov'Emploi : expérimentation et recrutement ;

- Le soutien du Conseil régional aux organismes de formation, en particulier ceux qui s'inscrivent dans une démarche de modernisation. Il invite le Conseil régional à être vigilant sur les critères mis en place pour favoriser une pratique pédagogique innovante ;
- La volonté du Conseil régional de poursuivre sa politique de soutien à la formation par l'apprentissage, en soutenant les centres de formation dans leurs actions de promotion et de développement de l'apprentissage ainsi qu'en finançant, à hauteur de 1 000 à 2 000 € en sus des financements OPCO, chaque contrat d'apprentissage signé. Le CESER salue vivement la continuité de cette politique suite à la réforme de l'apprentissage et au transfert de compétence de cette dernière, cette volonté doit permettre de mieux flécher le développement de l'apprentissage en zones rurales (ZRR) et dans les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) ;
- La mise en place des Maisons de l'Orientation Mobiles à la rentrée 2022, amplifiant la stratégie régionale de « l'aller vers » pour informer les publics les plus « éloignés » en zone rurale ou dans les QPV (quartiers prioritaires de la ville) ;
- La volonté du Conseil régional d'intensifier l'information sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- La volonté du Conseil régional de renforcer la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques régionales, via l'organisation des rencontres régionales de la Jeunesse le 18 novembre dernier, via la refondation du Conseil régional des jeunes prévue en 2023, et via le renforcement de son partenariat avec les associations d'éducation populaire ;
- La volonté du Conseil régional de mener des concertations directement auprès des jeunes habitants et habitantes d'Occitanie concernant ses politiques Jeunesse ;
- Le maintien du dispositif Carte Jeune qui permet de préserver le pouvoir d'achat des familles d'Occitanie lors de la rentrée scolaire, dans le contexte incertain actuel ;
- La poursuite de l'appel à projets GENERATION SANTE qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux sujets qui menacent leur santé : addictions, violences, estime de soi, habitudes alimentaires, exposition aux perturbateurs endocriniens, activité physique, mode doux de déplacement ;
- Le volontarisme du Conseil régional concernant les formations sanitaires et sociales, notamment la poursuite des augmentations de places prévues dans certaines formations en travail social, et par l'augmentation des capacités d'accueil (+1 686 places) dans les formations sanitaires conduisant aux métiers en tension : soins infirmiers et aides-soignants ;

Le CESER prend acte :

- Du vote du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) le 25 novembre 2022, et souligne qu'il a émis un avis détaillé sur le sujet, voté lors de l'assemblée Plénière du CESER le 22 novembre 2022 ;
- De l'effort du Conseil régional concernant la poursuite des opérations de rénovation des lycées. Le CESER note la mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien énergétique dédié aux lycées doté dans un premier temps de 20 M€ en AE/CP, pour faire face à la hausse du coût de l'énergie ;

- De la volonté du Conseil régional d'étoffer son offre de service en matière d'orientation pour proposer des solutions nouvelles aux lycéens et collégiens ;
- De la volonté du Conseil régional d'amplifier son action d'aide à la recherche de stages pour les élèves de 3^{ème}, notamment via un travail d'expérimentation en cours avec le Rectorat. Il demande à bénéficier de plus de précisions sur cette expérimentation ;
- De la généralisation au 1^{er} janvier 2023 de l'émargement électronique des stagiaires de la formation professionnelle ;
- De la poursuite du déploiement d'un SPRO performant visant à promouvoir les métiers, les formations et les emplois accessibles en région, et préconise qu'il intègre également les représentants de parents d'élèves dans la liste des membres.

Le CESER regrette la baisse de 4,8% des crédits de fonctionnement alloués à la formation professionnelle, qui n'empêchera cependant pas la poursuite des objectifs que le Conseil régional s'est fixé. En ce qui concerne les crédits d'investissement, même s'il comprend la diminution du « PPI Lycées » en raison de l'évolution de la démographie et de l'étude des besoins, il alerte sur l'augmentation des dépenses de maintenance, sécurité, rénovation énergétique et de développement du numérique.

Le CESER déplore que les 38 000 apprentis n'aient pas accès au dispositif Carte Jeune et à ses avantages.

Le CESER sera vigilant à :

- L'évolution de la répartition des compétences en matière d'emploi entre l'État et le Conseil régional, répartition issue des propositions contenues dans le livre blanc des Régions. Le CESER sera également attentif à la création de France Travail et à son futur périmètre d'action, et propose à être associé auprès du Conseil régional à la concertation sur sa création ;
- La dernière année de mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) au côté de l'État. Il note le développement de nouveaux outils tel que « Occitanie Intelligence Artificielle » en lien avec Pôle emploi. Parmi les actions mises en œuvre dans le Pacte pour l'embauche, le CESER s'interroge sur le déploiement du Revenu écologique Jeunes (REJ) élargi en septembre 2022 à l'ensemble des secteurs du PRF, à savoir « industrie, commerce et distribution, propreté prévention sécurité, hôtellerie-restauration, nautisme et sport-animation ». Avec 246 sessions de formation éligibles, et seulement 251 dossiers individuels pris en charge au 30 septembre 2022, le CESER s'interroge sur la déployabilité réelle du REJ et sa mise en œuvre opérationnelle ;
- La mise en accessibilité des établissements scolaires et de formations pour les personnes en situation de handicap ;
- Aux dispositifs mis en place en ce sens (intensifier l'information sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) ;
- À la forme que prendra le nouveau Conseil régional des Jeunes.

Le CESER préconise :

- La consolidation budgétaire du Pacte pour l'embauche en y affectant les aides aux porteurs de projet dans le cadre d'une future évaluation ;

- Une approche territoriale des politiques relatives à l'emploi, notamment concernant le volet ressources humaines. Le CESER souligne la difficulté à anticiper les besoins en main-d'œuvre des entreprises à moyen et long terme et préconise au Conseil régional de privilégier une approche mettant en valeur les projets de territoires ;
- La réalisation d'une évaluation des dispositifs d'accompagnement RH, et la présentation de cette évaluation aux employeurs, dans les instances régionales et au sein du CESER ;
- D'être associé en amont des politiques du Conseil régional, et que ce dernier coordonne l'articulation de l'ensemble des politiques et des dispositifs, et des nombreux acteurs intervenant sur la levée des freins à l'embauche (mobilité, restauration, logement...).

Le CESER s'emparera de la question de la transformation de la relation au travail dans ses prochains travaux et propose au Conseil régional une journée d'étude sur cette thématique centrale. Il souhaiterait que le Conseil régional alloue un budget à cette journée.

En ce qui concerne l'adaptation des plans de formation au nouveau contexte économique et social, le CESER préconise :

- D'ajouter un système de régulation de l'offre de formation, y compris l'apprentissage, pour éviter les effets de concurrence exacerbée entre organismes de formation qui pourrait être préjudiciable en termes de qualité de qualification et de couverture professionnelle et territoriale ;
- De revoir le « *Règlement d'Intervention de la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue de la Région Occitanie* » voté en 2017 pour permettre de majorer les montants des rémunérations de certains parcours de formation qualifiants considérés comme prioritaires (métiers en tension notamment) ou ayant bénéficié de revalorisation des diplômes ou titres professionnels délivrés ; le CESER attend du Conseil régional une politique volontariste de rémunération des stagiaires avec une uniformisation vers le haut ;
- Une meilleure promotion du Revenu écologique Jeunes, et notamment par les organismes prescripteurs, pour favoriser une acculturation du dispositif, pour orienter vers les métiers verts, en étant plus précis sur ces derniers ;
- La mise en place d'une enquête permettant d'évaluer le dispositif LORDI et l'usage de cet outil par ses utilisateurs et les équipes pédagogiques ainsi que les changements de pratiques que son arrivée a pu provoquer.

Dans le domaine des investissements, le CESER préconise :

- Un diagnostic territorial rendant compte de l'état de vétusté des établissements scolaires en concertation avec les acteurs de terrains afin d'identifier les lycées les plus vétustes.

Dans le domaine de l'orientation, le CESER :

- Milite pour une éducation à l'orientation, qui repose essentiellement sur le temps de la jeunesse. Mais aussi, au-delà de nombreuses préconisations pour les jeunes, il est essentiel que cette démarche permette aux adultes de s'orienter ou de se réorienter tout au long de la vie ;
- Engage le Conseil régional à assumer sa compétence de chef de file en matière de politique jeunesse, tout particulièrement en matière d'orientation des jeunes, et à ne pas créer de la concurrence entre les différents acteurs de l'orientation ;

- Souligne la nécessité d'être stratégique sur l'information métiers, de travailler en coordination, d'ouvrir les partenariats, d'harmoniser les outils, de ne pas se focaliser uniquement sur les métiers en tension et d'informer sur la réalité des métiers ;
- Incite le Conseil régional à lutter contre les stéréotypes de genres en matière d'information sur les métiers ;
- Engage à s'appuyer fortement, dans le cadre du SPRO, sur le réseau Information Jeunesse, réseau de plus de 100 structures en Occitanie fort d'un maillage territorial incontournable, et de soutenir budgétairement ce réseau ;
- Encourage le Conseil régional à sensibiliser les entreprises sur la difficulté des jeunes de 3^{ème} à trouver des stages, qui sont souvent leurs premiers contacts avec le monde professionnel, notamment en conditionnant les aides financières à l'accueil de stagiaires ;
- De mettre en place des outils permettant aux jeunes de signer gratuitement des conventions de stages pendant les périodes de vacances, lorsque les établissements scolaires sont fermés.

Dans le domaine de la jeunesse, Le CESER préconise :

- De collaborer également dans ses concertations avec les associations Jeunesse et d'éducation populaire. Le Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) est également un interlocuteur à privilégier dans la construction des politiques Jeunesse ;
- La continuité des actions volontaristes du Conseil régional sur la vie affective et sexuelle des jeunes, ainsi que sur la parité contraceptive.

VI / Méditerranée – Littoral – Relations internationales

Le CESER salue les évolutions positives suivantes :

- L'annonce de la mise en place d'un conseil portuaire régional association les ports de Sète et de Port la Nouvelle ;
- À Port la Nouvelle : les travaux portés par la SEMOP montent en puissance. Les premières éoliennes du parc pilote seront assemblées au premier semestre 2023. Leur mise à l'eau est prévue pour la fin du premier semestre 2023 avec des flotteurs en acier, construits dans le Lot. Cette dynamique régionale favorise l'économie locale ;
- Au port de Sète : le lancement de l'étude pour la construction du quai I ainsi que la révision du projet de la gare maritime jugée surdimensionnée ;
- L'avancement de la construction de la drague à hydrogène, la coque sera transférée en début d'année à Concarneau qui en terminera la construction et les équipements pour une livraison en Occitanie en fin d'année 2023. Le montant global du projet est de 32 millions € ;
- Au sujet du canal de Rhône à Sète : le financement des travaux pour la mise au gabarit du Canal de Rhône à Sète est inscrit dans le CPIER Rhône, coordonné par le préfet de la région AURA. Le principe d'un financement 1/3 État, 1/3 Région, 1/3 VNF est acté pour un montant total de 60 millions d'euros ;
- Tourisme : des groupes de travail vont être lancés sur le sujet des saisonniers en début d'année 2023, le CESER sera associé à la démarche ;

- Changement climatique, trait de côte et pollution : le diagnostic est partagé ainsi que le caractère majeur des impacts attendus sur toute l'économie du littoral (tourisme, stations littorales, hôtellerie de plein air, filière halieutique, ports...) de même sur la faune, la flore et la biodiversité. Le Conseil régional a indiqué que le sujet du Recul stratégique fait aujourd'hui l'objet de nombreuses réflexions et études dans le cadre du Plan Littoral 21. 16 millions d'euros ont notamment été réservés dans le cadre du FEDER pour des études et des travaux (sur la durée du programme européen).

Le CESER regrette :

- Sur le sujet du chalutier du futur, l'absence d'avancée depuis les demandes émises dans le cadre du rapport du CESER en 2018. Le plan de sortie de flotte 2022 qui devrait se concrétiser par la sortie de 13 chalutiers pour l'Occitanie va fortement impacter l'ensemble de la filière et notamment les criées. Le plan FEAMPA de 16 M€ au profit de la filière pêche devrait permettre de conforter le soutien à cette dernière. Par ailleurs il est possible qu'une taxe sur l'éolien en mer soit mise en œuvre au profit de la filière pêche ;
- Port Vendres : La Région Occitanie participe au financement d'investissements dans le port, mais la prise de l'autorité portuaire par la Région n'est pas prévue. En conséquence, à ce jour le port de Port Vendres n'est pas inclus dans le Conseil Portuaire régional ;
- Canal de Rhône à Sète : la mise au gabarit du Canal de Rhône à Sète est encore retardée alors que les financeurs semblent avoir trouvé un accord ;
- Tourisme : des blocages s'opposent au recrutement des saisonniers sur le Littoral. Leur logement sur place constitue un premier obstacle. Les réponses apportées par le Conseil régional sur ce sujet concernent de simples expérimentations (type habitat flottant) qui ne répondent pas à l'échelle du problème ; depuis la COVID la profession se heurte à un déficit de recrutement qui freine lourdement le développement de l'activité, en particulier dans les secteurs de la restauration et de l'hébergement ;
- Changement climatique, trait de côte et pollution : la Région Occitanie ne dispose pas des moyens pour porter une stratégie de niveau national sur le sujet de la recomposition spatiale du littoral. Le CESER regrette que la Région Occitanie ne formalise pas un plan guide pluriannuel qui permette de donner une lisibilité forte aux actions menées dans le cadre du Plan Littoral 21. À ce jour les actions menées, études ou expérimentations ne permettent pas de « lire » une stratégie claire sur ce sujet. La définition d'une stratégie commune, partagée avec État, Région et collectivités, permettrait à tous les acteurs de coordonner leurs politiques publiques. En termes de gouvernance sur ce sujet, la Région Occitanie renvoie au Parlement de la Mer qui associe collectivités, État et acteurs du littoral.

Point de vigilance

Le CESER attire l'attention sur les ports : au-delà des projets de développement et des investissements à Port la Nouvelle et Sète, le CESER s'inquiète d'une possible concurrence entre ces derniers qui sont de taille très modeste au regard des voisins Marseille et Barcelone.

Le CESER préconise que :

- Le port de Port-Vendres soit intégré à la démarche du conseil portuaire régional et propose que le Conseil régional se rapproche du département des Pyrénées-Orientales en vue du transfert de l'autorité portuaire de ce port ;

- Le projet de corridor vert (Barcelone - Marseille) annoncé par le Président de la République soit connecté à Port la Nouvelle, accréditant son rôle de hub des énergies vertes.

Dans le domaine du Tourisme, le CESER souhaite :

- Le conditionnement des aides régionales à l'investissement pour la réalisation de logements pour les saisonniers et que cette condition devienne la règle pour tous les investissements régionaux dans des projets touristiques. Il demande au Conseil régional de se pencher sur les pratiques inspirantes en cours, en Europe, notamment ;
- L'organisation des mobilités dans les zones proches du littoral entre le domicile et le lieu de travail des saisonniers afin de permettre les déplacements journaliers à des heures adaptées au temps de travail. Les systèmes de saisonnalités des transports mis en place dans les stations de montagne des Alpes représentent à cet égard des pratiques dont le Conseil régional devrait de même s'inspirer ;
- Que la mise en place de groupements d'employeurs en vue d'organiser l'emploi saisonnier ne soit pas la seule réponse apportée à cette problématique majeure. Le CESER estime que cette réponse, si elle n'est pas à rejeter, ne saurait en aucun cas être la seule. Le CESER propose que soit organisée une table ronde paritaire, salariés/employeurs afin de recueillir tant la vision que les besoins de chacun ; ce qui devrait permettre de déboucher rapidement sur des solutions efficaces.

Enfin, concernant la gestion du trait de côte, le CESER note que plusieurs demandes exprimées par la Région Occitanie au niveau national pour la mise en œuvre d'un fonds de type Fonds Barnier sont restées sans réponse à ce jour, alors que des échanges sont engagés (notamment avec la Banque des Territoires) pour mobiliser des financements nationaux.

VII/ Santé - Culture – Sport – Cohésion sociale

Le CESER salue les évolutions positives suivantes dans le domaine de la culture, du patrimoine et des langues régionales :

- La stratégie de soutien au secteur télévisuel, qui est transversal à plusieurs enjeux territoriaux et qui génère de ce fait un effet levier et un développement culturel, économique et social ;
- L'intégration innovante des principes d'« éga-conditionnalité » des aides dans la politique culturelle régionale. Il prend acte de la démarche d'accompagnement des porteurs de projets vers une réalisation progressive, au terme d'un conventionnement de trois ans, de l'objectif d'égalité femmes/hommes dans les projets de développement ;
- L'introduction de l'écoconditionnalité dans les aides culturelles et la prise en compte de la déclinaison transversale de l'objectif de transition écologique dans les politiques territoriales ;
- Le souci de mise en accessibilité des salles de spectacles au bénéfice du public.

Dans le domaine du sport, le CESER approuve :

- Le double objectif de transversalité du Pacte vert et une forte dimension sociale et inclusive, annoncée dans les orientations 2023, ainsi que l'objectif de structuration d'un maillage territorial de proximité et d'accès au sport de tous ;

- La volonté de profiter de l'organisation des grands événements sportifs internationaux qui se dérouleront ou dont les camps de base ou centres de préparation se situeront en Occitanie (JO de Paris 2024, championnat du monde de rugby 2023, championnat du monde de judo 2023) pour diffuser les valeurs olympiques auprès des jeunes ;
- Le soutien au financement des licences sportives et la création des liens de coopération économique et culturelle avec des délégations et des athlètes étrangers.

Dans le domaine de la santé, le CESER relève :

- L'importance des investissements financiers sur une compétence de l'État, pour gérer la crise, créer des centres médicaux en zone rurale, constituer un GIP employeur durable de médecins, ou pour contribuer à la rénovation et à l'équipement d'établissements hospitaliers. Si le CESER ne conteste pas l'utilité sociale de cette action, il s'étonne de l'ampleur de ces investissements, au regard du budget régional contraint et des compétences propres de la Région Occitanie.

Le CESER prend acte ou s'étonne :

- Concernant le soutien financier apporté au secteur télévisuel, de la fin du partenariat avec le CNC (centre national du cinéma et de l'image animée) au 31 12 2022 et des nouvelles négociations qui interviendront début 2023, en fonction de l'évolution des objectifs du CNC. Les financements prévisionnels relatifs à l'audiovisuel sont dès lors susceptibles de modifications en 2023 ;
- De la présence, dans la partie « Culture pour tous, patrimoine et langues régionales », d'un chapitre consacré aux dépenses de communication destinées à l'information des citoyens sur ses politiques territoriales, doté de 11,2 M€ de crédits d'engagement et de 10,1 M€ de crédits de paiement ;
- Du retard pris, en Occitanie, dans l'adoption du projet sportif de territoire (PST), à définir par la Conférence régionale du sport, au regard de la majorité des autres régions françaises qui ont déjà adopté le leur ;
- De la baisse du budget du sport dans un contexte d'inflation et d'enjeux événementiels particulièrement importants

Le CESER préconise :

- L'éga-conditionnalité, comme effet-levier pour l'atteinte d'une égalité réelle, puisque la reconnaissance déjà ancienne de l'égalité de droit ne suffit pas à l'atteindre, et la généralisation de cette éga-conditionnalité à toutes les aides régionales ;
- Au sujet de l'écoconditionnalité et de l'éga-conditionnalité, une concertation partenariale pour aboutir à une définition, un périmètre et des modalités de mise en œuvre partagés de ces deux conditionnalités, de façon à favoriser la coordination et la synergie politiques, techniques et financières des programmations cofinancées ;
- La mise en accessibilité des scènes, loges et autres lieux au bénéfice des artistes en situation de handicap, afin que la pratique culturelle devienne plus inclusive ;
- La création d'une section distincte « Dépenses de communication » dans le document de présentation du budget primitif, sauf à ce que les dépenses de communication concernées soient dédiées aux actions culturelles, patrimoniales et linguistiques ;

Le CESER préconise dans le domaine du sport :

- La démarche de concertation territoriale soit reprise en 2023 pour aboutir à cette adoption d'ici la fin de l'année. Il souhaitera alors bénéficier d'une présentation des financements qui seront spécifiquement alloués aux actions menées dans le cadre du Plan sportif territorial ;
- L'adoption d'une conditionnalité des aides régionales sportives à l'effectivité de la protection contre les violences et de la parité dans les instances associatives, devenues obligatoires de par la loi sur le sport du 24 février 2022 ;
- L'accompagnement des Ligues et des Comités régionaux dans la féminisation de leurs instances statutaires, via l'adoption de l'éga-conditionnalité des aides ;
- L'anticipation des retombées touristiques, économiques, sociales et sportives des événements sportifs internationaux qui se dérouleront dans le cadre des JO de Paris 2024 notamment en termes de capacité d'accueil, de mise aux normes et de rénovation des équipements sportifs des collectivités et des clubs de pratique sportive et l'adoption d'une stratégie de gestion durable de ces retombées ;
- Un rapprochement de la DRAJES (direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Etat) pour envisager des cofinancements stratégiques propres à capitaliser ces opportunités conjoncturelles ;
- L'adoption de l'écoconditionnalité des aides régionales à l'organisation des grands événements sportifs au respect des dispositifs de labellisation écologiques existants pour l'organisation de manifestations d'ampleur. En effet l'empreinte carbone et la consommation énergétique générées par ces événements internationaux sont susceptibles de contrevenir gravement aux efforts par ailleurs entrepris de réduction de ces impacts. Il note avec intérêt la dotation de 31,5 M€ d'AE et de 27,6 M€ de CP pour financer la construction d'un « nouveau modèle sportif plus sobre et plus vertueux » ;
- L'adoption par la Conférence territoriale du sport d'un contenu et d'un périmètre concertés de ces termes et des éco-conditionnalités à leur associer et leur prise en compte dans le budget du Pacte Vert à venir ;
- L'ouverture du « *fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap* » à l'ensemble des structures affiliées à une fédération délégataire du Comité paralympique et Sportif Français (CPSF) ou inscrite dans un projet de structure para-accueillante.

Le CESER préconise dans le domaine de la santé :

- Le renforcement de l'éducation citoyenne des jeunes à la responsabilité environnementale et aux risques environnementaux collectifs, dans le cadre du prochain plan régional de santé-environnement (PRSE4) ;
- L'utilisation du terme de « santé environnementale » pour désigner l'impact de ces risques sur la santé et un plan partenarial de lutte sectorielle contre ces expositions, en lien avec l'État (ARS, DREAL) ;
- L'allocation de moyens financiers suffisants alloués à la médecine du travail et à la médecine scolaire, qui jouent, en entreprises et en établissements scolaires, un rôle prépondérant d'accompagnement des personnes. La médecine du travail accompagne les salariés et les

employeurs en matière de prévention, de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, de suivi des apprentis, d'éducation aux bonnes pratiques, aux gestes et aux postures de travail. La médecine scolaire joue quant à elle, au cœur des établissements scolaires, un rôle primordial d'information et d'éducation des jeunes en matière de prévention, de sexualité, d'addictions, de sensibilisation à la violence, au harcèlement, qui correspond à un besoin social fort et à une forte demande d'écoute et d'assistance de la part des jeunes ;

- La réalisation d'un état des lieux des besoins et des moyens territoriaux de ces deux domaines de médecine et l'allocation de budgets adaptés et des rajustements nécessaires pour répondre au mieux à ces besoins ;
- La réactivation de la Conférence territoriale d'action publique (CTAP) pour favoriser une action concertée des différents niveaux de collectivités et de l'État en matière de santé environnementale, de maillage territorial de l'offre de santé et de conditions de vie et de travail dans les EHPAD ;
- L'association de l'ARS Occitanie aux travaux de la CTAP portant sur ce domaine ;
- Le financement d'équipements de soins et d'examen accessibles et la formation des professionnels à leur utilisation et à l'accueil protocolaire des personnes en situation de handicap ;
- Un focus, dans le BP 2023, sur le bilan financier régional et un bilan de l'impact social local des maisons et des Centres de santé d'ores et déjà créés en Occitanie ;
- La suppression du numerus clausus, dispositif de limitation des étudiants admis en médecine, restera durablement inopérante si des locaux universitaires et, pour ce qui concerne l'État, des moyens humains supplémentaires, notamment des postes d'enseignants de médecine, ne sont pas alloués aux établissements de formation, pour répondre à l'augmentation attendue des étudiants en médecine et des professionnels sanitaires
- Une action immobilière incitative d'organisation et de rénovation de campus destinés à cet enjeu territorial majeur.

Le CESER préconise dans le domaine des solidarités, de l'inclusion, de l'égalité :

- La réalisation de programmes de logements destinés aux étudiants en médecine et aux professionnels sanitaires en stage ou en formation, ainsi que la rénovation des internats vétustes, afin d'améliorer l'attractivité territoriale de ces filières professionnelles et les conditions d'évolution professionnelle de ces carrières, en réponse aux tensions existantes sur le recrutement et sur la durée des carrières.

CONCLUSION

L'an dernier à cette époque, le rebond économique ouvrait des perspectives de croissance forte et durable et l'avis du CESER sur le BP 2022 était teinté d'optimisme pour l'avenir. C'est un tout autre environnement qui s'annonce pour 2023, avec un taux de croissance passé de 6,8 % en 2021, à 2,7 % en 2022 et une prévision à 0,6 %, voire une récession en 2023.

Les perspectives pour 2023 sont donc incertaines, à certains égards menaçantes, dans un contexte inflationniste fort, dont il est difficile de mesurer aujourd'hui l'ampleur de l'impact sur l'économie, la réindustrialisation, l'activité dans les TPE, l'artisanat et les filières agricoles, également impactées par les conséquences du dérèglement climatique. Au regard de la flambée du prix de l'énergie en France et en Europe, le risque de délocalisation des entreprises vers des zones géographiques plus attractives de ce point de vue, est réel. C'est ainsi la stratégie de relocalisation et de réindustrialisation, affichée en France depuis la crise sanitaire, mais aussi en Occitanie, qui risque d'en pâtir, avec des répercussions négatives sur l'emploi.

Quoi qu'il en soit, ce BP 2023 de la Région Occitanie, face aux multiples crises à affronter, garde le cap et trace son sillon dans la continuité. En témoigne le volume des investissements réalisés depuis 2016 et le volume prévu dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) 2022-2027 (6,2 milliards d'euros), qui positionne l'Occitanie en première place des investissements par habitant. Le contrat de plan État Région signé le 1^{er} décembre 2022 à Albi affirme le soutien de l'État à cette stratégie avec 6,4 milliards annoncés.

Le CESER a abordé ce cycle budgétaire pleinement conscient du contexte actuel, de son caractère inédit et de l'extrême complexité des arbitrages et du pilotage à opérer compte tenu de l'ensemble des contraintes à prendre en compte dans tous les secteurs.

Le BP 2023 tient sur trois piliers, « Education », « Souveraineté économique », « Transition écologique ». Paradoxalement, cet affichage politique a manqué dans les Orientations budgétaires, ce qui fait de ce budget un document finalement plus politique. Le CESER s'interroge d'ailleurs sur les délais de production d'un document aussi détaillé que le DOB 2023, délais qui pourraient être avantageusement raccourcis par une rédaction plus concise et plus focalisée sur les axes politiques majeurs et les repères chiffrés fondamentaux.

Le CESER note la continuité des efforts budgétaires dans le domaine de l'éducation. Rappelons que l'Occitanie affiche ainsi la « Rentrée scolaire la moins chère de France ». En ce qui concerne les deux autres piliers, si les objectifs de « Souveraineté économique » et de « Transition écologique » sont des marqueurs forts de l'ambition politique, la ligne de crête pour joindre les deux sera ténue. En effet, le premier s'inscrit dans une recherche de croissance économique et de production, quand le deuxième s'oriente plutôt vers la sobriété pour la préservation des ressources et des espèces. Il faudra sans doute beaucoup d'innovation, de concertation avec la société civile notamment, de coordination et d'évaluations pour y parvenir.

Sur le plan financier, le Budget primitif à l'instar des Orientations budgétaires est précautionneux, ce qui rassure dans le contexte incertain actuel, et la stratégie financière apparaît sécurisée. C'est donc un Budget primitif plutôt clairvoyant, comme en témoigne la mise à l'abri de la hausse des taux d'intérêt, et piloté de « sang-froid » dans le contexte inflationniste de l'année 2022, qui a été présenté.

Ce budget se caractérise également par quelques nouveautés, dont la recherche affirmée de souveraineté. Sur ce point, le CESER comprend la portée symbolique du vocable « souveraineté » qui renvoie à la volonté de se détacher progressivement de la dépendance vis-à-vis d'autres puissances

(multinationales ou États), mais il invite toutefois à préciser systématiquement les contours de son utilisation et de son affichage.

En effet, il s'agit bien ici, entre autres, de souveraineté énergétique avec le projet d'éolien Offshore à Port la Nouvelle, mais aussi de souveraineté alimentaire, ou encore de la mise à distance des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) par l'utilisation progressive de logiciels libres dans l'administration. L'investissement dans d'autres domaines, comme la santé avec le cofinancement de projets pour la production de biomédicaments à l'Oncopole afin de construire une filière d'avenir témoigne de la volonté de retrouver une maîtrise de son avenir. Dans cette perspective, les fonds souverains représentent un outil de financement qui participe à la stratégie de relocalisation de l'activité en Occitanie.

Autre nouveauté, les avances remboursables ciblées sur des projets économiques potentiellement générateurs de revenus à terme et sur lesquels le Conseil régional considère légitime de bénéficier d'un « retour sur investissement ». Ces avances représentent un outil d'investissement puisque les revenus récupérés à terme sont réinvestis dans l'investissement d'autres projets. Le CESER constate l'intérêt de ce dispositif, mais précise qu'il ne concerne pas tous les porteurs de projet, notamment ceux qui remplissent une mission d'intérêt général (logement social, hôpital, crèche, etc.).

Enfin, le CESER aurait souhaité intégrer à son analyse du BP 2023, celle du Budget Vert, démarche innovante mise en œuvre pour la première fois en 2021 et destinée à mesurer l'impact carbone des actions régionales. N'en ayant pas été destinataire dans les délais impartis, il propose de s'exprimer sur le sujet en cours d'exercice après avoir auditionné le Conseil régional sur ce Budget Vert, et pourquoi pas, de formuler un avis spécifique.

Le CESER a conclu son avis sur les OB 2023 en exprimant un besoin de mise en visibilité des priorités, un besoin de coordination de l'action publique, un besoin d'évaluation des politiques publiques.

Sur le premier point, le CESER reconnaît dans le BP une mise en perspective des ambitions politiques. Pour autant, il recommande pour gagner en lisibilité, par exemple en ce qui concerne le fonctionnement des agences régionales qui représentent une part importante de l'action, un focus particulier plus détaillé. En effet, il regrette de disposer de peu d'informations sur les soutiens financiers du Conseil régional à ces organismes et les actions programmées dans les contrats d'objectifs ou lettres de mission. Il formule une demande d'obtenir ces informations dans les documents budgétaires depuis les orientations budgétaires jusqu'au compte administratif.

Sur le deuxième point, le besoin d'évaluation, le CESER rappelle qu'il n'a pas vocation à évaluer lui-même le Conseil régional. Il est cependant légitime depuis la loi NOTRe à participer à la coconstruction avec le Conseil régional de l'évaluation des politiques publiques, et salue le travail en cours d'élaboration sur l'évaluation de l'un des dix plans du Pacte Vert coconstruit avec le Conseil régional.

En revanche, le CESER constate avec regret qu'il n'est toujours pas entendu sur sa demande, réitérée depuis 2018, d'une approche budgétaire par le genre qui permettrait d'évaluer l'impact des financements régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes en Occitanie. Ces inégalités perdurent, voire se renforcent, car les femmes sont davantage impactées que les hommes par les crises actuelles, et en Occitanie particulièrement où les dossiers de surendettement des femmes sont supérieurs à la moyenne nationale. L'approche proposée par le CESER permettrait notamment d'appréhender les mécanismes qui conduisent à ces inégalités, et d'observer dans quelle mesure l'action publique contribue à les perpétuer par la reconduction de pratiques ou d'habitudes jamais interrogées sous cet angle. Le CESER réitère donc sa demande, dans la continuité des précédents avis sur les Orientations budgétaires et Budgets primitifs, et souhaiterait que la Présidente de Région s'en

saisisse pour en faire un marqueur de son approche budgétaire, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du Budget Vert.

Quant au troisième point, le besoin de la coordination de l'action publique, il traverse toutes les contributions des commissions sectorielles du CESER qui ont participé à l'élaboration de cet avis. Un exemple éclairant, le sujet des saisonniers nécessite une approche coordonnée et concertée et cette préconisation se retrouve dans toutes les commissions concernées par ce sujet.

Plus globalement, cette demande de coordination n'est pas étonnante compte tenu des sujets abordés et de l'ampleur des missions à accomplir dans de nombreux domaines (transition écologique et numérique, énergétique, économique, sociétaux, etc.) qui nécessitent une mobilisation des acteurs publics, privés et de la société civile. Le CESER réitère donc au Conseil régional sa demande d'impulser la coordination de ces actions dans le cadre de la CTAP (conférence territoriale de l'action publique).

ANNEXES

ANNEXES

CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER
--

COMMISSION 1 « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ÉNERGÉTIQUES, TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES, NUMÉRIQUE, LOGEMENT »

COMMISSION 2 « ESPACE ET DÉVELOPPEMENT RURAL, AGRI-AGRO, FORÊT, BOIS, ALIMENTATION »

COMMISSION 3 « ACTIVITÉS ET MUTATIONS ÉCONOMIQUES, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »

COMMISSION 4 « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, VALORISATION, TRANSFERT ET INNOVATION »

COMMISSION 5 « ÉDUCATION, FORMATION, EMPLOI, JEUNESSE, ENJEUX DE SOCIÉTÉ »

COMMISSION 6 « MÉDITERRANÉE, LITTORAL, RELATIONS INTERNATIONALES»

COMMISSION 7« SANTÉ, CULTURE, SPORT, COHÉSION SOCIALE »

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique, Logement »

Dans le cadre de la journée consacrée au BP 2023, la Commission 1 a auditionné les Vice-Président.e.s de la Région ou leurs représentants suivants :

- **Madame Marie PIQUÉ**, Vice-Présidente de la délégation « Solidarités, Services publics, Vie associative ».
- **Monsieur Bertrand VIVANCOS**, Conseiller Régional, représentant Madame Agnès LANGEVINE, Vice-Présidente de la délégation « Climat, Pacte vert, Habitat durable ».
- **Monsieur Jean-Luc GIBELIN**, Vice-Président de la délégation « Mobilités pour tous et Infrastructures de transports ».

En tout premier lieu, nous tenons à remercier les Vice-Président.e.s, ainsi que leurs équipes pour leur disponibilité et les présentations faites dans le cadre du BP 2023.

Au vu de la présentation du BP 2023 et des auditions, le CESER a souhaité insister sur les points suivants :

LOGEMENT

- Logement des jeunes et des saisonniers

Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'accompagner les jeunes, et les étudiants, afin de proposer des logements dignes à un prix convenable. Une attention particulière est portée aux travailleurs saisonniers, ce qui nous semble une nouveauté dont le CESER se félicite.

Il faut noter toutefois que le budget consacré au logement jeune, notamment ceux qui ne sont pas étudiants, à savoir les jeunes en insertion et les actifs précaires, reste insuffisant au regard des besoins de ce public, fortement fragilisé par la dernière crise sanitaire.

- Rénovation énergétique des logements anciens

Le Conseil régional a la charge d'allouer des aides pour la rénovation énergétique des bâtiments. Le CESER tient à faire remarquer que le parc HLM (habitation à loyer modéré), en a fortement besoin, et d'autant plus, depuis l'inflation énergétique qui touche tout le Pays. Toutefois, ces aides sont conditionnées à des critères difficilement atteignables pour certains bâtiments relativement anciens, comme atteindre l'étiquette énergie B, après rénovation. Le CESER préconise au Conseil régional de revoir ces critères de faisabilité en fonction de l'âge des bâtiments dans le cadre de son accompagnement des logements sociaux et très sociaux. Il ne s'agit pas d'abaisser les ambitions en matière de rénovation énergétique, mais d'adapter au cas par cas, en raison de la faisabilité technique.

- Mise en cohérence des outils d'aide

Concernant la transition écologique de façon générale et en particulier la rénovation énergétique, le CESER remarque que les différents dispositifs État/Région œuvrent en parallèle et mériteraient plus de coordinations.

- Budget 2023

En termes de rénovation énergétique, mais également de construction, le CESER aurait souhaité plus de détails sur l'affectation des crédits dans le rapport du BP 2023. Des précisions qui auraient été d'autant plus utiles que l'enveloppe prévue semble ne pas être à la hauteur des enjeux. Le CESER invite, par ailleurs, la Région à inclure ses bâtiments dans le cadre de la rénovation énergétique.

De même, il apparaît important de revoir les critères d'attribution des subventions au logement social qui sont aujourd'hui corrélées au niveau de subventions apportées par les collectivités infrarégionales. En effet, sur les territoires ruraux où un besoin existe (bien qu'en volume moindre) les collectivités n'ont pas les moyens d'investir à bonne hauteur sur les projets de logements sociaux qui sont ainsi doublement sanctionnés.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Région affiche les ambitions suivantes : « vers une région à énergie positive », pour une nouvelle politique des déchets et de l'économie circulaire, pour la reconquête de la biodiversité et pour l'éducation de tous les publics à l'environnement et au développement durable. Au regard des montants consacrés, les moyens ne nous semblent pas à la hauteur des ambitions.

- Économie circulaire et déchets

Le CESER s'étonne de la faible enveloppe allouée à cette thématique au regard de l'urgence climatique et des enjeux pour notre territoire. 12,7 M€ d'Autorisation de Programme (AP). Par ailleurs, sur ce montant, 8 M€ sont consacrés à un seul programme, ce qui laisse très peu de moyens pour l'ensemble des autres opérations concernant l'économie circulaire et les déchets en Occitanie.

- Contrats territoriaux

Le CESER soulève la faiblesse de la subvention allouée. La Région répond être en budget contraint, en raison des fortes dépenses passées, notamment du fait de la crise COVID et du soutien apporté à l'activité économique durant la période. Aujourd'hui, 8 contrats sont en place et 55 en cours.

- Stratégie REPOS (région à énergie positive)

Comme évoqué, le CESER se demande si la Région est bien dans la trajectoire REPOS qu'elle s'est fixée (réduire par deux la consommation d'énergie et multiplier par trois la production d'énergie renouvelable, d'ici 2050). Toutefois, la transition écologique, dont fait partie la trajectoire REPOS, est un objectif partagé entre différents acteurs, dont l'État et les différentes collectivités territoriales. La Région ne peut assurer seule cette transformation de notre modèle économique, écologique et social.

Le CESER note le peu de moyens alloué à l'animation territoriale et pense que l'appui régional devrait cibler les secteurs, ou les acteurs, qui peuvent induire le plus d'effet sur la transition écologique. Par exemple, la rénovation énergétique des logements est un facteur qui contribue à l'objectif REPOS.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

- Nouvelle Convention liO - trains

La Région s'apprête à renouveler la Convention liO – trains avec la SNCF. Dans ce contexte, l'objectif de la Région est d'atteindre une fréquentation des trains régionaux de 100 000 voyageurs par jour d'ici la fin de cette Convention 2023 – 2032 (10 ans). En comparaison des différents trafics autoroutiers en région et de l'urgence climatique, ce chiffre n'apparaît pas si ambitieux pour accroître la part modale du fer par rapport à la route.

- **Transport de marchandises**

De même, la volonté de développer le fret ferroviaire n'est pas vraiment marquée dans ce nouveau budget, à l'image des précédents. Le CESER reconnaît qu'en matière de transport de marchandises, la Région est tributaire du gestionnaire de l'infrastructure : SNCF Réseau, et de son autorité de tutelle : l'État. Les sous-investissements récurrents sur le réseau ferroviaire ont d'ailleurs contraint la Région à pallier ces déficits par deux plans rails successifs, si elle souhaitait poursuivre le développement des services liO. Cette question de l'état de l'infrastructure s'impose comme un enjeu majeur pour l'avenir.

- **Inflation du coût de l'énergie**

La BP 2023 annonce une augmentation des dépenses de +6,6 % pour les transports routiers et de +11,4 % pour les transports ferroviaires, essentiellement en raison de l'inflation énergétique.

Lors des échanges, le CESER est informé que la contribution régionale à destination de la SNCF dans le cadre de la prochaine Convention liO sera à hauteur de 350 M€ par an. Ce montant n'intègre pas la hausse du coût de l'énergie, car la Région table sur un changement de cap de l'État concernant les TER avec la mise en place d'un bouclier tarifaire en faveur des Régions et de l'opérateur SNCF. Les Régions ont engagé des discussions avec l'État pour avoir gain de cause sur la question. Ce constat fait planer une incertitude sur le budget régional alloué à la SNCF. La Région s'est engagée à ne pas répercuter la hausse du coût de l'énergie sur le prix du billet ; pour le moment. Mais cette incertitude reste ouverte pour l'avenir.

- **Plan de transport**

Dans le cadre de la nouvelle Convention liO, le CESER préconise la mise en œuvre d'un plan de transport lisible : quel type de dessertes, quelle grille horaire, pour quel public ? Une demande déjà formulée par le passé.

- **Mobilités douces**

Le CESER n'ayant pas constaté de ligne budgétaire au BP 2023 relative aux mobilités douces, comme le vélo, celui-ci s'inquiète de cette absence qui indiquerait une carence à la matière. Mais ces crédits semblent dépendre du Plan Rail. Ainsi, cette information est peut-être apparente à la lecture du Budget Vert, mais celui-ci n'a pas encore été communiqué.

En effet, le CESER aurait souhaité pouvoir disposer du Budget Vert et ainsi du classement des différentes opérations inscrites au BP, au regard des enjeux climatiques.

- **Accessibilité des services liO**

Comme le CESER le fait remarquer depuis longtemps, il est urgent que soit respecté le SDA-Ad'AP (Schéma Directeur Agenda d'Accessibilité Programmée). L'accessibilité aux trains régionaux, aux autocars, aux quais, aux gares, accuse de très nombreux retards.

Par ailleurs, le CESER alerte sur la rénovation à mi-vie des rames AGC (Autorail grande Capacité), qui devrait leur permettre une plus grande capacité d'emport, mais qui ne doit pas se faire au détriment de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Pour rappel, la loi du 11 février 2005 impose la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement et notamment des transports publics. Cette mise en accessibilité doit être effective à l'occasion d'opérations de rénovation. La loi précise une accessibilité en totale autonomie pour les personnes en situation de handicap.

Le CESER alerte également sur la substitution des trains par des autocars en situation perturbée ou le non-respect de la composition des trains. Souvent, le matériel de remplacement n'est pas accessible comme initialement prévu et ces changements ne sont connus qu'à la dernière minute.

Enfin, le CESER s'inquiète de la transformation des TAD (transport à la demande) en circuits claqués sur le principe des lignes de transport en commun. Dans ce contexte, le TAD ne ferait plus du porte-à-porte et ne répondrait plus à sa vocation de transporter les personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, personnes en situation de handicap).

Rappelons que la Puissance publique garantit un droit à la mobilité pour tous.

Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

I. Agriculture, souveraineté agro-alimentaire et viticulture

I.1 Accompagner la transition agroécologique et le renouvellement des générations en agriculture.

I.1.1 Lancement des contrats Agriculture Durable

Les contrats d'agriculture durable expérimentés en 2021 seront pleinement déployés. Il faut maintenant afficher des garanties de moyens pour répondre aux objectifs affichés. De plus, le CESER souhaite que le financement de ces nouveaux contrats ne se fasse pas au détriment des autres lignes budgétaires déjà déployées, mais que cela apparaisse clairement en supplément.

De plus il est important pour le CESER que soit rappelé que cette démarche portera sur les trois axes du développement durable :

- L'environnement : par des mesures de préservation des ressources naturelles et le renforcement de la biodiversité ;
- Le social : avec un accompagnement pour améliorer la qualité de travail et le bien-être des agriculteurs ;
- L'économie : en travaillant sur l'amélioration de l'efficacité économique de leur exploitation.

I.1.2 Foncière agricole

Le CESER insiste sur la nécessité absolue de continuer à installer de jeunes agriculteurs dans la région Occitanie et sur l'importance cruciale d'un accompagnement de qualité pour assurer le renouvellement et la durabilité des exploitations agricoles. C'est pourquoi il se félicite de la mise en place d'un outil de portage financier pour le foncier agricole.

Le CESER restera cependant vigilant à la mise en place d'outils de portage avec des moyens financiers correctement dimensionnés aux enjeux de l'installation et du renouvellement des générations en agriculture.

La transition agricole passera par le développement de l'agroécologie et de l'agroforesterie, la Région devrait mettre plus en avant les synergies possibles entre les deux filières, agricole et forestière, pour aller ensemble vers plus de résilience et de durabilité des écosystèmes et des économies

I.2. Accompagner le développement des entreprises agroalimentaires

Dans un budget contraint, des limitations seront apportées à certaines coopérations. Nous ne voyons pas clairement comment la répartition des aides va évoluer. Quels seront les plafonds qui baisseront et dans quelles proportions, quelles seront les limites apportées aux subventions aux entreprises et aux organisations.

Afin de renforcer les actions contenues dans le contrat de filière agroalimentaire, le CESER encourage la Région à mettre en place un Appel à manifestations d'intérêt ou un Appel à projets pour encourager le développement de projets entre agriculteurs et transformateurs agroalimentaires en lien avec le cap politique pour « une Agriculture et une Alimentation Durable contractualisée » adopté en mars 2020 et les enseignements tirés de la crise sanitaire.

I.3. Soutenir les filières régionales

Le CESER salue la priorité donnée à l'accompagnement des filières les plus impactées par la crise sanitaire et la filière bio.

Le CESER face à la priorisation du soutien affiché à la filière Bio alerte cependant sur le fait que la mise en avant du label Agriculture Biologique ne doit pas se faire au détriment d'autres labels ou cahier des charges répondant aux enjeux de pratiques durables.

Le CESER note la poursuite des contrats de filières bois, élevage, grandes cultures, ostréiculture et viticulture, il insiste sur la nécessité de décliner ces plans sur l'ensemble des autres filières de la région concernées (arboriculture, horticulture, etc.).

Le CESER encourage à mettre en lien la future filière légumineuses à graines re-territorisée avec celle des céréales prévues également dans le Plan Vert régional. Pour compléter ces différentes démarches de contractualisation de filière le CESER préconise de mettre en place de la même façon un contrat de filière pour les grandes cultures, en parallèle du plan protéines végétales afin de pouvoir faire des liens avec l'ensemble de la chaîne de valeur élevage.

I.4. Accompagner les productions de qualité et valoriser les produits d'Occitanie

Le CESER souhaite que la promotion de la marque Sud de France ne se fasse pas au détriment des produits bénéficiant d'autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), label ou appellations d'origine, indication géographique, etc. Il serait dommage que les consommateurs délaissent tous les produits ne bénéficiant pas de la marque Sud de France malgré leur qualité et durabilité certifiée par leur mention.

Le CESER approuve le soutien porté aux productions sous labels de qualité et à la promotion des circuits courts. Ces produits répondent aux enjeux de pratiques durables, et garantissent, en plus de pratiques de productions, des pratiques de transformation, conditionnement et un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur.

Aussi le CESER continue d'insister sur la nécessité de garantir l'origine régionale des produits, pas seulement la production, mais également la transformation, le conditionnement et la commercialisation de ces derniers sur le périmètre régional.

Le CESER s'inquiète cependant de la lisibilité des nouveaux producteurs qui ne peuvent pas répondre à un cahier des charges de label et pour autant ont des pratiques responsables ou durables.

I.5. Contribuer à la souveraineté alimentaire régionale

Le CESER note la mise en place de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie, comme positive. Il faut cependant poursuivre ces initiatives de démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale, tout en surveillant et régulant les dérives, en particulier celles des Grandes et Moyennes Surfaces et de leurs fournisseurs intermédiaires.

II. Aménagement du territoire, montagne et ruralité

II .1. Nouvelle génération des contrats territoriaux 2022-2028

Le CESER se félicite de la poursuite d'une politique contractuelle qui vise à mobiliser, dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs financiers de la Région et de ses partenaires.

Le CESER se réjouit de la poursuite du soutien à la revitalisation et au développement des territoires via les contrats centre-bourgs, pivots du développement économique et démographique des bassins ruraux.

II.2. Soutenir l'ingénierie et l'expertise dans les territoires

Le CESER soutient l'accompagnement des dispositifs d'ingénierie territoriale. En effet l'ingénierie est essentielle pour le développement équitable des territoires, afin de disposer de personnes formées, notamment sur l'accompagnement et l'instruction des dossiers de fonds européens.

II.3. Politique foncière et aménagement du territoire

Le CESER considère que la mise en œuvre de l'objectif zéro artificialisation nette doit prendre en compte les enjeux de revitalisation des territoires ruraux. Si les dispositifs d'aide à la revitalisation des centres urbains et à la rénovation des logements sont des moyens importants de lutte contre l'artificialisation des sols néanmoins, le ZAN oblige à penser le développement résidentiel des territoires à une échelle plus large. Pour respecter les objectifs de réduction de l'artificialisation, la cohérence territoriale au niveau de la région est primordiale.

III. L'eau et la gestion des risques

Le CESER approuve la poursuite de la démarche de création d'un Service régional de l'eau afin d'assurer une harmonisation de la politique de l'eau en région, avec une gestion plus collective de la ressource et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : pour les populations, la préservation des milieux et les usages agricoles et industriels.

En ce sens il sera vigilant à ce que les concessionnaires partenaires aient un mode de fonctionnement plus transparent, avec un modèle économique pérenne, tourné vers l'intérêt général des territoires.

IV. Espaces forestiers

Concernant l'entretien et l'adaptation des espaces forestiers, la fragilité face aux enjeux de demain viendra de l'amont : les peuplements forestiers sont menacés par les changements climatiques et la récolte de bois doit répondre à une demande en augmentation de matériaux biosourcés et vertueux en matière d'émissions de carbone. Le CESER préconise que soit mis en avant l'aide et l'accompagnement de ces secteurs afin de valoriser et préserver les forêts de notre région.

De plus la Région doit soutenir les initiatives de valorisation locales des produits bois afin que la valeur ajoutée de la transformation du bois bénéficie aux territoires.

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »

Le Budget primitif 2023 amorce la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique (SRESTE) 2022-2028 votée à l'Assemblée plénière du 25 novembre 2022, sur laquelle le CESER Occitanie / Pyrénées – Méditerranée a rendu des Avis sur les 4 schémas qui la composent le 22 novembre 2022⁶. Une partie du budget régional 2023 sera également consacré aux paiements des actions engagées par la Région depuis 2 ans en réponse aux impacts de la crise sanitaire.

Le budget primitif régional 2023 est de 3,63 Md€ dont 518,3 M€ dédiés à l'emploi, la souveraineté économique et la formation professionnelle et 160,6 M€ pour le tourisme et la Méditerranée.

La souveraineté économique, l'emploi, l'innovation et la réindustrialisation (518,3 M€)

Souveraineté économique, innovation et réindustrialisation

La Région a pour objectif d'accroître la souveraineté et la compétitivité économique régionale par le soutien à l'investissement pour accompagner la relance industrielle, l'innovation et la transformation numérique et économique des entreprises.

Ainsi, seront notamment consacrés en 2023 :

- À l'investissement : 14,4 M€ d'AP (Autorisations de programme) aux dispositifs de soutien à l'innovation, 1,76 M€ d'AP aux contrats Entreprise d'avenir, 10 M€ d'AP aux contrats 3S (projets stratégiques, structurés, souverains), 10 M€ d'AP pour les instruments financiers régionaux à destination des PME/TPE (dont le fonds régional souverain et le nouveau dispositif de prêts régionaux) et 30,6 M€ de CP (Crédits de paiement) pour les instruments financiers déjà déployés.
- En fonctionnement : 5,4 M€ d'AE (Autorisations d'engagement) pour soutenir les structures de type pôles et clusters et les démarches collectives filières.

S'agissant de la souveraineté économique, l'innovation et la réindustrialisation, les informations communiquées dans ce BP font apparaître de grandes masses budgétaires qui ne permettent pas d'identifier clairement quelles seront les priorités spécifiques et les domaines thématiques que la Région souhaite adresser en 2023 pour répondre aux besoins de sa population et mener l'Occitanie vers plus de soutenabilité.

Le CESER a communiqué ses recommandations sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028 et les actions qui seront mises en œuvre dans ce cadre, à la Région dans son avis voté le 22 novembre 2022.

Les dispositifs d'aides aux entreprises vont être renouvelés (Contrats entreprise de demain, Contrats 3S, fonds souverain partenarial...) ou mis en œuvre (Prêt régional de souveraineté). La Région renforce sur l'ensemble de ses dispositifs d'accompagnement, les critères d'éco-conditionnalité (avec notamment une auto-évaluation des entreprises sur leurs impacts).

Le CESER souhaite que la Région soit aussi attentive aux impacts des crises économiques et énergétiques actuelles et futures sur les entreprises. Une vision de l'éco-conditionnalité par le prisme de la réalité pour que les soutiens régionaux sécurisent nos entreprises régionales, et les accompagnent dans leurs mutations. Enfin, le CESER attire l'attention sur la nécessité de mener une ingénierie permanente au cœur de l'opérationnel pour interroger les effets des conditionnalités, affiner les modèles pertinents et d'éradiquer ceux qui sont contreproductifs.

⁶ <https://www.ceser-occitanie.fr/publications/avis-strategie-regionale-emploi-souverainete-transformation-ecologique/>

Le CESER souscrit également à un soutien régional en priorité aux entreprises qui ne délocalisent pas leur production, mais qui, au contraire, soutiennent les emplois de production sur le territoire et les chaînes de valeurs locales.

Les « contrats de filière » devraient être renouvelés en 2023. Le CESER recommande une mobilisation de l'ensemble des acteurs des écosystèmes « filières » régionaux pour identifier et anticiper les besoins futurs et les actions et soutiens à mettre en place pour renforcer les filières existantes et faire émerger les filières de demain. Le CESER sera attentif à ce que les retombées économiques de ces futurs « contrats de filière » irriguent l'ensemble des parties prenantes de la filière et des territoires d'Occitanie.

En matière d'innovation, le CESER préconise que l'action régionale soit complémentaire aux soutiens octroyés par l'État et l'Europe, et se focalise sur le développement de nouvelles technologies et applications en devenir plutôt que de vouloir suivre avec trop de retard celles déjà développées et mises sur le marché par d'autres.

Le CESER se réjouit que la Région envisage, au travers d'un événement organisé possiblement début 2023 par l'Agence régionale AD'OCC, de réunir l'ensemble des structures d'accompagnement des entreprises en région afin de clarifier l'articulation entre les organisations et de rendre les actions de chacune plus lisibles et performantes auprès du monde économique régional. Action que le CESER a appelée dans plusieurs de ces travaux. Le CESER souhaite être associé à cette rencontre.

Économie de proximité

La crise sanitaire a mis en lumière la nécessité de maintenir et de développer l'économie de proximité sur les territoires. La Région en fait une priorité et y consacrera en 2023 : 13,7 M€ d'AE et 19,7 M€ de CP en fonctionnement ; 40,9 M€ et 46,8 M€ en investissement. Les dispositifs d'action seront éco-conçus et réduits en nombre. Les projets soutenus devront être « à impacts » pour les territoires.

Le CESER accueille favorablement l'identification dans le budget d'un soutien dédié aux savoir-faire locaux et filières émergentes qui encourage le développement de projets hors métropoles et favorise le maintien d'une économie de proximité dans les territoires. Il sera mis en œuvre par les Contrats entreprise d'avenir (5,5 M€ d'AP), et les Contrat 3S (Contrat Stratégique, Structurant, Souverain, 8,65 M€ d'AP).

Le CESER salue le renouvellement du soutien régional vis-à-vis des structures de l'Économie sociale et solidaire - ESS (850 K€ en fonctionnement) et se réjouit de l'intention régionale de mener une réflexion sur une feuille de route régionale qui pourrait prendre la suite du plan ESS.

Le tourisme et la Méditerranée (160,6 M€)

L'économie touristique

En 2023, la 2^{ème} économie régionale est dotée d'une enveloppe budgétaire de 31,5 M€ d'AE et d'AP pour la mise en œuvre des premières actions définies dans le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) et de 63 M€ de CP (paiement des projets déjà engagés).

Les actions régionales seront focalisées sur la transition du secteur en termes environnemental, sociétal et économique et sur l'attractivité de la région Occitanie.

Les premiers dispositifs devraient être votés à partir de décembre 2022 jusqu'en avril 2023 (notamment « Pass Transformation écologique » et « Contrats Entreprises d'avenir » - dépenses liées aux projets de transformation énergétique, environnementale et sociale des entreprises - pour 6 M€ en AP. Le CESER recommande à nouveau de prendre en compte les conséquences des crises sur les entreprises du tourisme dans l'octroi des soutiens.

L'amorçage de l'expérimentation sur les groupements d'employeurs sera l'une des premières mesures mises en œuvre en faveur des saisonniers (100 000 € pour l'expérimentation en faveur du développement de groupements d'employeurs). Le CESER rappelle à nouveau ses propositions de déploiement sur chaque territoire des Maisons des Saisonniers ou des Saisonnalités, qu'il a développées dans sa contribution et son avis sur le SRDTL 2022-2028. Lors de ses échanges sur le BP 2023 avec la Vice-présidente en charge du Tourisme, des loisirs et du thermalisme, le CESER a proposé qu'une réflexion soit également menée avec les salariés et leurs représentants pour identifier d'autres solutions pérennes à l'emploi saisonnier. Le développement de mesures favorisant l'allongement de la saison, prévu dans le SRDTL (structuration des stations touristiques en destinations 4 saisons tout en prenant en compte les enjeux sociétaux et de transition, projets de territoires touristiques plus inclusifs et plus durables notamment) devrait également bénéficier à l'emploi saisonnier dans le tourisme.

La région souhaite également lancer en 2023 une réflexion visant à bâtir une stratégie globale pour permettre aux publics les plus fragiles ainsi qu'aux jeunes d'accéder aux offres de loisirs et pour permettre aux opérateurs du tourisme social et solidaire d'aborder dans les meilleures conditions les sujets de transition. Le CESER rappelle sa recommandation formulée à ce sujet dans son avis sur les Orientations budgétaires 2023 d'« *envisager des aides spécifiques pour les structures d'accueil et d'hébergements dans le maintien de la qualité de leur patrimoine (mise aux normes, rénovation, accompagnement par des C.P.O. - Conventions pluriannuelles d'objectifs -)* ».

3 M€ seront consacrés à la mise en œuvre cette action ainsi que : l'offre de tourisme de découverte d'entreprises, des savoir-faire et des terroirs ; la valorisation et la mise en tourisme des atouts culturels et sportifs de l'Occitanie... auxquels se rajoutent 10 M€ au titre de la promotion touristique via notamment les actions marketing déployées par le Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie (CRTLO).

Enfin, la Région envisage de renforcer « *la mise en œuvre de stratégies et d'actions coordonnées avec les collectivités territoriales, l'Etat et les acteurs économiques sur les sujets faisant l'objet d'un partage de compétences* ». Le CESER considère qu'il est essentiel d'agir en complémentarité opérationnelle pour garantir l'attractivité et la fidélité touristiques de la « Destination Occitanie ». La Région doit être la coordinatrice et la garante de l'interconnexion des différentes politiques touristiques menées sur le territoire d'Occitanie.

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »

La région Occitanie est une des plus dynamiques de France métropolitaine en termes de croissance démographique, principalement alimentée par les nouveaux arrivants (solde migratoire). Cette croissance ininterrompue depuis plusieurs décennies induit des besoins considérables, notamment en termes d'infrastructures éducatives. Malheureusement les dotations de l'État ne tiennent pas compte de cette dynamique, ce qui entraîne une rupture d'égalité entre régions. L'Occitanie, comme les autres régions, finance ses grands investissements en matière de recherche et d'enseignement supérieur avec les moyens du Contrat de Plan État Région ainsi qu'avec le FEDER.

Le SRESRI récemment approuvé précise le cadre d'action de la Région dans ce domaine, le CESER a rendu un avis sur ce schéma incluant un certain nombre de préconisations.

Par ailleurs la Commission Enseignement Supérieur Recherche, valorisation, transfert et innovation du CESER Occitanie a engagé un travail sur le sujet suivant : « Face aux métiers de demain : quel rôle pour l'enseignement supérieur dans la Formation tout au long de la vie » (titre provisoire). Ce travail sera présenté à la fin du premier semestre 2023.

1. Le CPER (Contrat de Plan État Région) est l'outil principal de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Signé le 1^{er} décembre 2022 à Albi le CPER 2021-2027 appelle un certain nombre d'interrogations et de remarques de la part du CESER.

Ce contrat qui prévoit le financement de nombreux projets d'équipements et d'infrastructures en Occitanie débute avec un an de retard au regard du calendrier initial. Ainsi les crédits ne pourront être engagés qu'à compter de 2023. Par ailleurs, le montant, identique à la période précédente sera à consommer sur une durée d'une année supplémentaire (7 années contre 6 auparavant). Cela qui signifie que le montant d'investissement annuel sera inférieur à celui du CPER précédent.

Par ailleurs, l'inflation importante en 2022 et qui pourrait se poursuivre en 2023 va induire une augmentation des coûts de financement des projets d'investissements. Ainsi le maintien d'une inflation élevée risque de conduire à l'annulation de certains projets d'investissements dans l'enseignement et la recherche.

Dernier point, l'annualisation des dépenses qui constitue une nouveauté de ce budget va certainement amener à l'annulation de certains projets prévus en fin de programme du fait du retardement des engagements.

- ⇒ **En conséquence des arbitrages devront être réalisés sur les projets à financer. Le CESER demande à participer à la hiérarchisation des choix d'investissements qui seront inévitablement à faire dès 2023.**

2. Le CESER s'était réjoui dans le cadre de son avis sur le SRESRI qu'une action soit affirmée sur le renforcement du rayonnement et de l'attractivité du territoire notamment par l'accueil de chercheurs étrangers dans les laboratoires occitans.

- ⇒ **Le CESER a dans ce cadre préconisé que soit mis en œuvre un dispositif d'accueil des chercheurs étrangers en lien avec les défis clés, incluant un accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers y compris issus de pays en voie de développement et/ou réfugiés**

3. Les étudiants vivent de plus en plus des situations de précarité, phénomène qui s'accroît avec le maintien d'une inflation forte. L'année 2023 verra probablement cette situation perdurer et les difficultés des étudiants s'accroître.
⇒ **Le CESER souhaite que la Région puisse mettre en œuvre des dispositifs exceptionnels de soutien aux étudiants en situation de précarité. Par ailleurs le CESER salue l'effort réalisé par la Région en termes de tarification des transports des étudiants.**
4. Le sujet de l'égalité entre filles et garçons vis-à-vis des études scientifiques, tout comme celui des déterminismes sociaux constitue un fait majeur de notre société. La désaffection globale vis-à-vis des filières scientifiques, le déséquilibre majeur filles /garçons dans le choix des options et des études scientifiques, le prolongement des déterminismes sociaux (autocensure de la part des élèves et des familles vis-à-vis de certains parcours...) constituent des défis considérables auxquels il est urgent de répondre. La diffusion de la culture scientifique et le rapprochement science-société constitue un axe de travail du SRESRI, ce que le CESER salue.
⇒ **Le CESER recommande à la Région de poursuivre la lutte contre les déterminismes sociaux et de genre notamment en soutenant et en coordonnant les actions des associations engagées sur ces sujets. La question de la sensibilisation à l'égalité de genre vis-à-vis des sciences constitue par exemple un sujet majeur.**

Conclusion – les défis clefs, colonne vertébrale de la politique régionale

Le CESER note avec satisfaction que la présentation du SRESRI et du budget ont gagné en lisibilité grâce aux défis clefs qui structurent la politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche. La priorisation de l'attribution de financement aux projets liés aux défis clefs permet, par la lisibilité qu'elle apporte de créer un effet levier en termes de financement.

Le CESER souhaite toutefois que la définition des défis clefs ne soit pas figée et que des Appels à projets « blancs » puissent être lancés afin de définir de nouveaux défis clefs sous réserve qu'une gouvernance collective puisse valider le choix de ces nouveaux champs de recherche. Ces choix devront être éclairés par la mobilisation d'une capacité de réflexion prospective collective. De plus, le CESER recommande à la Région d'être vigilante sur le fait que la mise en place de ces défis clés en collaboration avec les communautés scientifiques ne vienne pas diminuer le soutien de la Région aux activités de recherche des établissements implantés hors des deux métropoles.

Pour finir, une politique d'évaluation devra également être mise en œuvre avec la définition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'assurer une évaluation en continu des dispositifs mis en œuvre.

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »

La Commission 5 regrette de ne pas avoir pu réellement échanger avec les Vice-Présidents en charge des thématiques de la C5 et de ne pas avoir pu aborder les éléments budgétaires. De même, le document de présentation du Budget primitif ne détaillant pas suffisamment les lignes budgétaires, la Commission 5 n'a pas pu évaluer les réelles évolutions à la hausse ou à la baisse des budgets.

LES POLITIQUES LIÉES À L'EMPLOI ET À LA FORMATION FACE À LA TRANSFORMATION DE NOTRE RELATION AU TRAVAIL

Face aux difficultés des branches professionnelles à recruter, **le CESER salue la mise en œuvre du Pacte pour l'embauche**, dont il assure une première évaluation suite à la lettre de commande de Carole DELGA en date du 1^{er} juin 2022 ; ainsi que les 4,9 M€ que le Conseil régional y affecte pour 2023. À ce titre, il serait pertinent que le Conseil régional puisse consolider budgétairement le Pacte pour l'embauche en y affectant les aides aux porteurs de projet dans le cadre d'une future évaluation.

Le CESER suivra avec vigilance l'évolution de la répartition des compétences en matière d'emploi entre l'État et le Conseil régional, répartition issue des propositions contenues dans le livre blanc des Régions. **Le CESER sera également attentif à la création de France Travail et à son futur périmètre d'action, et demande à être associé auprès du Conseil régional à la concertation sur sa création.**

Face à la pénurie de main-d'œuvre que connaissent certains secteurs, mais aussi face au fort taux de chômage que connaît l'Occitanie, notamment celui des jeunes, le CESER prend acte des politiques régionales portées sur la formation et l'attractivité des métiers. Cependant, le CESER préconise à nouveau une approche territoriale des politiques relatives à l'emploi, notamment concernant le volet ressources humaines. Le CESER souligne la difficulté à anticiper les besoins en main-d'œuvre des entreprises à moyen et long terme et préconise à la Région de privilégier une approche mettant en valeur les projets de territoires. Aussi, le CESER salue l'offre de services Ressources Humaines mise en place par la Région et préconise d'élargir son action au-delà des TPE et de cibler territorialement son action, en concertation avec les interlocuteurs sociaux. **Le CESER demande au Conseil régional de réaliser une évaluation des dispositifs d'accompagnement RH, et que cette évaluation soit présentée aux employeurs, dans les instances régionales et au sein du CESER.**

Le CESER demande à être associé en amont des politiques du Conseil régional, et que ce dernier coordonne l'articulation de l'ensemble des politiques et des dispositifs, et des nombreux acteurs intervenant sur la levée des freins à l'embauche (mobilité, restauration, logement...).

Le CESER s'emparera de la question de la transformation de notre relation au travail dans ses prochains travaux et il propose au Conseil régional une journée d'étude sur cette thématique centrale. Le CESER propose que le Conseil régional alloue un budget à cette journée.

ADAPTATION DES PLANS DE FORMATION AU NOUVEAU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Tout d'abord le CESER prend note de la baisse de 4,8% des crédits de fonctionnement alloués à la formation professionnelle, qui n'empêchera a priori cependant pas la poursuite des objectifs que le Conseil régional s'est fixés.

Le CESER prend acte du vote du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP) le 25 novembre 2022, et souligne qu'il a émis un avis détaillé sur le sujet, voté lors de la Plénière du CESER du 22 novembre 2022.

Le CESER salue l'évolution du nouveau Plan Régional de Formation 2023-2026, dont les dispositifs ont été repensés par le Conseil régional pour répondre aux nouveaux besoins des publics et des entreprises. Il relève qu'il donne la priorité aux publics éloignés de l'emploi, et la possibilité de mobiliser les 2 volets du dispositif Innov'Emploi : expérimentation et recrutement.

Le CESER sera vigilant quant à la dernière année de mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) au côté de l'État. Il note le développement de nouveaux outils tels que « Occitanie Intelligence Artificielle » en lien avec Pôle emploi.

Le CESER salue le soutien du Conseil régional aux organismes de formation, en particulier ceux qui s'inscrivent dans une démarche de modernisation. Il invite le Conseil régional à être vigilant sur les critères mis en place pour définir une pratique pédagogique innovante.

Le CESER prend acte de la généralisation au 1^{er} janvier 2023 de l'émargement électronique des stagiaires de la formation professionnelle.

Le CESER préconise d'ajouter un système de régulation de l'offre de formation, y compris l'apprentissage, pour éviter les effets de concurrence exacerbée entre organismes de formation qui pourrait être préjudiciable en termes de qualité de qualification et de couverture professionnelle et territoriale.

Le CESER salue la volonté de la Région de poursuivre sa politique de soutien à la formation par l'apprentissage, en soutenant les centres de formation dans leurs actions de promotion et de développement de l'apprentissage ainsi qu'en finançant, à hauteur de 1 000 à 2 000 € en sus des financements OPCO, chaque contrat d'apprentissage signé. Le CESER salue vivement la continuité de cette politique suite à la réforme de l'apprentissage et au transfert de compétence de cette dernière, cette volonté doit permettre de mieux flécher le développement de l'apprentissage en zones rurales (ZRR) et dans les QPV.

Le CESER préconise de revoir le « *Règlement d'Intervention de la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue de la Région Occitanie* » voté en 2017 pour permettre de majorer les montants des rémunérations de certains parcours de formation qualifiants considérés comme prioritaires (métiers en tension notamment) ou ayant bénéficié de revalorisation des diplômes ou titres professionnels délivrés. Le CESER attend du Conseil régional d'avoir une politique volontariste quant à la rémunération des stagiaires tendant à uniformiser celles-ci vers le haut.

Parmi les actions mises en œuvre dans le Pacte pour l'embauche, le CESER s'interroge sur le déploiement du Revenu écologique Jeunes (REJ) élargi en septembre 2022 à l'ensemble des secteurs du PRF, à savoir « industrie, commerce et distribution, propreté prévention sécurité, hôtellerie-restauration, nautisme et sport-animation ». Avec 246 sessions de formation éligibles, et seulement 251 dossiers individuels pris en charge au 30 septembre 2022, le CESER s'interroge sur la déployabilité réelle du REJ et sa mise en œuvre opérationnelle.

Le CESER préconise une meilleure promotion du Revenu écologique Jeunes, et notamment par les organismes prescripteurs pour favoriser une acculturation du dispositif, pour orienter vers les métiers verts, en étant plus précis sur ces derniers.

Concernant le dispositif LORDI, le CESER préconise la mise en place d'une enquête permettant d'évaluer l'usage qu'est fait de cet outil par ses utilisateurs et les équipes pédagogiques ainsi que les changements de pratiques que son arrivée a pu provoquer.

DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS ET DE QUALITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le CESER prend acte de l'effort de la Région concernant la poursuite des opérations de rénovation des lycées. Le CESER préconise la mise en place d'un diagnostic territorial rendant compte de l'état de vétusté de ces établissements en concertation avec les acteurs de terrains afin d'identifier au mieux les lycées les plus vétustes. Le CESER sera particulièrement attentif à la mise en accessibilité des établissements scolaires et de formations pour les personnes en situation de handicap.

Le CESER prend acte d'une part de la diminution du PPI Lycées, liée au fait que le Conseil régional prévoit de construire moins de lycées dans la future mandature en lien avec l'évolution de la démographie et l'étude des besoins ; d'autre part de l'augmentation des dépenses de maintenance, sécurité, rénovation énergétique et pour le développement du numérique.

Le CESER note la mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien énergétique dédié aux lycées doté dans un premier temps de 20 M€ en AE/CP, pour faire face à la hausse du coût de l'énergie.

L'ORIENTATION POUR DES CHOIX ÉCLAIRÉS TOUT AU LONG DE LA VIE

Le CESER rappelle qu'il a produit en 2020 un avis concernant l'orientation intitulé « L'Orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie ». À travers cet avis, **le CESER milite pour une éducation à l'orientation, qui repose essentiellement sur le temps de la jeunesse**. Mais aussi, au-delà de nombreuses préconisations pour les jeunes, il est essentiel que cette démarche permette aux adultes de s'orienter ou de se réorienter tout au long de la vie.

Le CESER prend note de la volonté du Conseil régional d'étoffer son offre de service en matière d'orientation pour proposer des solutions nouvelles aux lycéens et collégiens, mais **attend plus de visibilité de la part du Conseil régional quant à sa politique d'orientation, notamment dans les lycées généraux et professionnels**.

Le CESER salue la mise en place des Maisons de l'Orientation Mobiles à la rentrée 2022, amplifiant la stratégie régionale de « l'aller vers » pour informer les publics les plus « éloignés » en zone rurale ou dans les QPV (quartiers prioritaires de la ville). Le CESER engage la Région à assumer sa compétence de chef de filat en matière de politique jeunesse, tout particulièrement en matière d'orientation des jeunes, et à ne pas créer de la concurrence entre les différents acteurs de l'orientation.

Le CESER souligne la nécessité d'être stratégique sur l'information métiers, de travailler en coordination, d'ouvrir les partenariats, d'harmoniser les outils, de ne pas se focaliser uniquement sur les métiers en tension et d'informer sur la réalité des métiers.

Le CESER salue la volonté du Conseil régional à intensifier l'information sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le CESER sera particulièrement attentif aux dispositifs mis en place en ce sens **et incite le Conseil régional à lutter contre les stéréotypes de genres en matière d'information sur les métiers**.

Le CESER note que le Conseil régional poursuivra le déploiement d'un SPRO performant visant à promouvoir les métiers, les formations et les emplois accessibles en région, et préconise qu'il intègre également les représentants de parents d'élèves dans la liste des membres.

Dans le cadre du SPRO, le CESER préconise de s'appuyer fortement sur le réseau Information Jeunesse, réseau de plus de 100 structures en Occitanie fort d'un maillage territorial incontournable, et de soutenir budgétairement ce réseau.

Après une année de recul, le CESER demande à avoir un retour sur les effets de la réorganisation du Conseil régional et sur le changement de Direction de la nouvelle compétence « Orientation » du service Emploi-Formation vers le service Éducation-Jeunesse.

Le CESER prend acte de la volonté de la Région d'amplifier son action d'aide à la recherche de stages pour les élèves de 3^{ème}, notamment via un travail d'expérimentation en cours avec le Rectorat. Il demande à bénéficier de plus de précisions sur cette expérimentation.

Cependant, face à la difficulté des jeunes de 3^{ème} à trouver ces stages, qui sont souvent leur premier contact avec le monde professionnel, le CESER encourage la Région à sensibiliser les entreprises à cette question notamment en conditionnant les aides financières en contrepartie de l'accueil de stagiaires. Aussi, le CESER préconise à la Région de mettre en place des outils permettant aux jeunes de pouvoir signer gratuitement des conventions de stages pendant les périodes de vacances, lorsque les établissements scolaires sont fermés.

ENGAGER DES POLITIQUES AMBITIEUSES POUR LA JEUNESSE

Le CESER note avec intérêt la volonté du Conseil régional de renforcer la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques régionales, via l'organisation des rencontres régionales de la Jeunesse le 18 novembre dernier, via la refondation du Conseil régional des jeunes prévue en 2023, et via le renforcement de son partenariat avec les associations d'éducation populaire.

Le CESER salue la volonté de la Région de mener des concertations directement auprès des jeunes occitans concernant ses politiques Jeunesse. Le CESER sera vigilant à la forme que prendra le nouveau Conseil régional des Jeunes. Le CESER recommande à la Région de collaborer également dans ses concertations avec les associations Jeunesse et d'éducation populaire. Le Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) est également un interlocuteur à privilégier dans la construction des politiques Jeunesse.

Le CESER salue le maintien du dispositif Carte Jeune qui permet de préserver le pouvoir d'achat des familles d'Occitanie lors de la rentrée scolaire, dans le contexte incertain actuel.

Le CESER déplore que les 38 000 apprentis n'aient pas accès au dispositif Carte Jeune et à ses avantages.

Le CESER se réjouit de la poursuite de l'appel à projets GENERATION SANTE qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux sujets qui menacent leur santé : addictions, violences, estime de soi, habitudes alimentaires, exposition aux perturbateurs endocriniens, activité physique, mode doux de déplacement.

Le CESER préconise la continuité des actions volontaristes du Conseil régional sur la vie affective et sexuelle des jeunes, ainsi que sur la parité contraceptive.

DES FORMATIONS VERS DES MÉTIERS ET EMPLOIS AU SERVICE DE L'HUMAIN

Le CESER salue le volontarisme du Conseil régional concernant les formations sanitaires et sociales, notamment la poursuite des augmentations de places prévues dans certaines formations en travail social, et par l'augmentation des capacités d'accueil (+1 686 places) dans les formations sanitaires conduisant aux métiers en tension : soins infirmiers et aides-soignants.

Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales »

Auditions :

1. Monsieur Didier Codorniou, 1^{er} Vice-Président, Président du Parlement de la Mer
2. Madame Marie Tchakerian, Directrice de la mer
3. Monsieur Bertrand Vivancos, Conseiller Régional
4. Monsieur Philippe Bauchet, Directeur de la transition écologique et énergétique
5. Madame , Muriel Abadie, 11ème Vice-Présidente, en charge du Tourisme durable, loisirs et thermalisme
6. Monsieur Hervé Alberi, Directeur du Tourisme

1. Pêche et conchyliculture

Sur le sujet du chalutier du futur, le CESER regrette qu'il n'y ait pas eu d'avancée depuis les demandes émises dans le cadre du rapport du CESER en 2018. Le plan de sortie de flotte 2022 qui devrait se concrétiser par la sortie de 13 chalutiers pour l'Occitanie va fortement impacter l'ensemble de la filière et notamment les criées.

Le plan FEAMPA de 16 M€ au profit de la filière pêche devrait permettre de conforter le soutien à cette dernière.

Par ailleurs il est possible qu'une taxe sur l'éolien en mer soit en œuvre au profit de la filière pêche.

2. Les ports

Au-delà des projets de développement et des investissements à Port la Nouvelle et Sète le CESER s'inquiète d'une possible concurrence entre ces derniers qui sont de taille très modeste au regard des voisins Marseille et Barcelone.

L'annonce de la mise en place d'un conseil portuaire régional va dans le bon sens. Le CESER estime toutefois que le Port de Port Vendres devrait être intégré à cette démarche.

1. Port la Nouvelle : les travaux portés par la SEMOP montent en puissance. Les premières éoliennes du parc pilote seront assemblées au premier semestre 2023. Leur mise à l'eau est prévue pour la fin du premier semestre 2023 avec des flotteurs en acier, construits dans le Lot. Cette dynamique régionale favorise l'économie locale.
Le projet de corridor vert (Barcelone - Marseille) annoncé par le Président de la République pourrait être connecté à Port la Nouvelle, accréditant son rôle de hub des énergies vertes.
2. Port Vendres : La Région participe au financement d'investissements dans le port, mais la prise de l'autorité portuaire par la Région n'est pas prévue. En conséquence, à ce jour le port de Port Vendres n'est pas inclus dans le Conseil Portuaire régional. Le CESER propose que la Région se rapproche du département des Pyrénées-Orientales en vue du transfert de l'autorité portuaire de ce port.
3. Port de Sète : Le CESER se réjouit du lancement de l'étude pour la construction du quai I sur le port de Sète ainsi que de la révision du projet de la gare maritime jugée surdimensionnée.

Par ailleurs, la construction de la drague à hydrogène avance, la coque sera transférée début d'année à Concarneau qui en terminera la construction et les équipements pour une livraison en Occitanie en fin d'année 2023. Le montant global du projet est de 32 millions €.

4. Canal de Rhône à Sète

Le financement des travaux pour la mise au gabarit du Cana de Rhône à Sète sont inscrits dans le CPIER Rhône, coordonné par le préfet de la région AURA. Le principe d'un financement 1/3 État, 1/3 Région, 1/3 VNF est acté pour un montant total de 60 millions d'euros. Cependant les contraintes posées par la DREAL (Sites et Paysages) semblent à ce jour bloquants pour le projet.

- Le CESER regrette que la mise au gabarit du Canal de Rhône à Sète soit encore retardée alors que les financeurs semblent avoir trouvé un accord.. Il confirme l'intérêt remarquable de ce projet tant sur le plan écologique qu'économique.

5. Tourisme

Le CESER s'inquiète de blocages qui s'opposent au recrutement des saisonniers sur le Littoral.

- Leur logement sur place constitue un premier obstacle. Les réponses apportées par la Région sur ce sujet concernent de simples expérimentations (type habitat flottant) qui ne répondent pas à l'échelle du problème ; depuis la COVID la profession se heurte à un déficit de recrutement qui freine lourdement le développement de l'activité, en particulier dans les secteurs de la restauration et de l'hébergement. La piste d'un conditionnement des aides régionales à l'investissement à la réalisation de logements pour les saisonniers est ici proposée. Le CESER souhaite que cette condition devienne la règle pour tous les investissements régionaux dans des projets touristiques. Il demande à la Région de se pencher sur les pratiques inspirantes en cours, en Europe, notamment.
- L'organisation des mobilités dans les zones proches du littoral entre le domicile et le lieu de travail des saisonniers reste à mettre en place afin de permettre les déplacements journaliers à des heures adaptées au temps de travail. Les systèmes de saisonnalités des transports mis en place dans les stations de montagne des Alpes représentent à cet égard des pratiques dont la Région devrait de même s'inspirer .
- La région souhaite mettre en place des groupements d'employeurs en vue d'organiser l'emploi saisonnier. Le CESER estime que cette réponse, si elle n'est pas à rejeter, ne saurait en aucun cas être la seule. Le CESER propose que soit organisée une table ronde paritaire, salariés/employeurs afin de recueillir tant la vision que les besoins de chacun ; ce qui devrait permettre de déboucher rapidement sur de véritables solutions.

La Région va lancer des groupes de travail sur le sujet des saisonniers en début d'année 2023. Le CESER se félicite de son projet de l'associer à cette démarche.

6. Changement climatique, trait de côte et pollution

Le diagnostic est partagé ainsi que le caractère majeur des impacts attendus sur toute l'économie du littoral (tourisme, stations littorales, hôtellerie de plein air, filière halieutique, ports...) de même sur la faune, la flore et la biodiversité.

La Région a indiqué que le sujet du Recul stratégique fait aujourd'hui l'objet de nombreuses réflexions et études dans le cadre du Plan Littoral 21.

16 Millions d'euros ont notamment été réservés dans le cadre du FEDER pour des études et des travaux (sur la durée du programme européen).

En revanche la Région ne dispose pas des moyens pour porter une stratégie de niveau national sur le sujet de la recomposition spatiale du littoral. Plusieurs demandes allant dans le sens d'une mise en œuvre d'un fonds de type Fonds Barnier ont été faites, sans succès à ce jour, mais des échanges sont engagés (notamment avec la Banque des Territoires) pour mobiliser des financements nationaux.

En termes de gouvernance sur ce sujet, la Région renvoie au Parlement de la Mer qui associe collectivités, État et acteurs du littoral.

Le CESER regrette que la Région ne formalise pas un plan guide pluriannuel qui permette de donner une lisibilité forte aux actions menées dans le cadre du Plan Littoral 21. À ce jour les actions menées, études ou expérimentations ne permettent pas de « lire » une stratégie claire sur ce sujet. La définition d'une stratégie commune, partagée avec État, Région et collectivités, permettrait à tous les acteurs de coordonner leurs politiques publiques.

Commission 7« Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »

- La culture pour tous, le patrimoine et les langues régionales

Concernant le soutien financier apporté par la Région au secteur télévisuel, le CESER prend acte de la fin du partenariat en cours de la Région avec le CNC (centre national du cinéma et de l'image animée) au 31 12 2022 et des nouvelles négociations qui interviendront début 2023, en fonction de l'évolution des objectifs du CNC. Les financements prévisionnels de la Région affichés ci-dessus, relatifs à l'audiovisuel, sont dès lors susceptibles de modifications en 2023.

Le CESER considère favorablement la stratégie de soutien de la Région à ce secteur, qui est transversal à plusieurs enjeux territoriaux et qui génère de ce fait un effet levier et un développement culturel, économique et social synergique :

- des enjeux culturels du fait de la création de programmes et de films, dont certains participent de l'identité culturelle régionale, d'autres de l'ouverture internationale,
- des enjeux sociaux, via la richesse, l'attractivité et l'innovation de l'offre locale offerte,
- économiques, avec la création et le développement d'entreprises, de studios de production et de postproduction, mais aussi de soutien et de relance de la filière cinématographique, qui est particulièrement touchée par la baisse importante de la fréquentation des cinémas,
- de création d'emplois (comédiens, techniciens) et de formation professionnelle aux nouveaux métiers du cinéma, télévisuels et de techniques d'animation d'images, dans lesquelles la France s'illustre particulièrement,
- de rayonnement culturel et de tourisme, grâce à des téléfilms et séries à succès ancrés dans le territoire et les villes régionales, qui font connaître et aimer la région et qui suscitent de nouvelles opportunités de tourisme thématique (visite des lieux de tournage des téléfilms à succès, des studios, etc.).

Le CESER approuve l'intégration innovante des principes d' « éga-conditionnalité » des aides dans la politique culturelle régionale. Il prend acte de la démarche d'accompagnement des porteurs de projets vers une réalisation progressive, au terme d'un conventionnement de trois ans, de l'objectif d'égalité femmes/hommes dans les projets de développement. **Il préconise que la non-réalisation de la condition d'attribution de l'aide au terme des trois ans entraîne des conséquences effectives sur son montant et sur son reversement.** Il importe en effet que cette éga-conditionnalité puisse avoir un effet-levier efficace sur l'atteinte d'une égalité réelle, puisque la reconnaissance déjà ancienne de l'égalité de droit ne suffit pas à l'atteindre. **Il préconise que cette éga-conditionnalité soit généralisée à toutes les aides régionales.**

Le CESER approuve également l'introduction de **l'éco-conditionnalité** dans les aides culturelles et salue la prise en compte de la déclinaison transversale de l'objectif de transition écologique dans les politiques territoriales. **Il préconise qu'une concertation partenariale permette aux différents cofinanceurs des projets de s'entendre sur une définition, un périmètre et des modalités de mise en œuvre partagés de ces deux conditionnalités**, de façon à favoriser la coordination et la synergie politiques, techniques et financières des programmations cofinancées.

Le CESER approuve le souci de mise en accessibilité des salles de spectacles au bénéfice du public. **Il préconise la mise en accessibilité des scènes, loges et autres lieux au bénéfice des artistes en situation de handicap**, afin que la pratique culturelle devienne plus inclusive.

Le CESER s'étonne de la présence, dans la partie « Culture pour tous, patrimoine et langues régionales », d'un chapitre consacré aux dépenses de communication de la Région destinées à l'information des citoyens sur ses politiques territoriales, doté de 11,2 M€ de crédits d'engagement et de 10,1 M€ de crédits de paiement. Il préconise la création d'une section distincte « Dépenses de

communication » dans le document de présentation du budget primitif, sauf à ce que les dépenses de communication concernées soient dédiées aux actions culturelles, patrimoniales et linguistiques.

- Le sport

Le CESER approuve le double objectif de transversalité du Pacte vert et d'une forte dimension sociale et inclusive annoncé par la Région dans ses orientations 2023, ainsi que l'objectif de structuration d'un maillage territorial de proximité et d'accès au sport de tous. Il s'étonne toutefois du retard pris, en Occitanie, dans l'adoption du projet sportif de territoire (PST), à définir par la Conférence régionale du sport, au regard de la majorité des autres Régions françaises qui ont déjà adopté le leur. Si les récentes élections régionales ont pu justifier un report de cette adoption, **le CESER préconise que la démarche de concertation territoriale soit reprise en 2023 pour aboutir à cette adoption d'ici la fin de l'année**. Il souhaitera alors bénéficier d'une présentation des financements qui seront spécifiquement alloués aux actions menées dans le cadre du Plan sportif territorial.

Le CESER préconise l'adoption d'une conditionnalité des aides régionales sportives à l'effectivité de la protection contre les violences et de la parité dans les instances associatives, devenues obligatoires de par la loi sur le sport du 24 février 2022. **Il préconise l'accompagnement des Ligues et des Comités Régionaux dans la féminisation de leurs instances statutaires, via l'adoption de l'éga-conditionnalité des aides**.

Le CESER approuve la volonté de la Région de profiter de l'organisation des grands événements sportifs internationaux qui se dérouleront ou dont les camps de base ou centres de préparation se situeront en Occitanie (JO de Paris 2024, championnat du monde de rugby 2023, championnat du monde de judo 2023) pour diffuser les valeurs olympiques auprès des jeunes. Il approuve également le soutien régional au financement des licences sportives et la création des liens de coopération économiques et culturels avec des délégations et des athlètes étrangers. **Il préconise l'anticipation des retombées touristiques, économiques, sociales et sportives de ces événements, notamment en termes de capacité d'accueil, de mise aux normes et de rénovation des équipements sportifs des collectivités et des clubs de pratique sportive et l'adoption d'une stratégie de gestion durable de ces retombées**. Le CESER s'inquiète de la baisse du budget du sport dans un contexte d'inflation et d'enjeux événementiels particulièrement importants. **Il préconise un rapprochement de la DRAJES (direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Etat) pour envisager des cofinancements stratégiques propres à capitaliser ces opportunités conjoncturelles**.

Le CESER préconise également l'adoption de l'éco-conditionnalité des aides régionales à l'organisation des grands événements sportifs au respect des dispositifs de labellisation écologiques existants pour l'organisation de manifestations d'ampleur. Il considère en effet que l'empreinte carbone et la consommation énergétique générées par ces événements internationaux sont susceptibles de contrevenir gravement aux efforts par ailleurs entrepris de réduction de ces impacts. Il note avec intérêt la dotation de 31,5 M€ d'AE et de 27,6 M€ de CP pour financer la construction d'un « nouveau modèle sportif plus sobre et plus vertueux ». **Il préconise l'adoption par la Conférence territoriale du sport d'un contenu et d'un périmètre concertés de ces termes et des éco-conditionnalités à leur associer et leur prise en compte dans le budget du Pacte Vert à venir**.

Enfin, **le CESER préconise d'ouvrir le « fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap » à l'ensemble des structures affiliées à une fédération délégataire du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ou inscrite dans un projet de structure para-accueillante**.

- La santé

Le CESER préconise le renforcement de **l'éducation citoyenne des jeunes à la responsabilité environnementale et aux risques environnementaux collectifs**, dans le cadre du prochain plan régional de santé-environnement (PRSE4). Il préconise l'utilisation du terme de « **santé environnementale** » pour désigner l'impact de ces risques sur la santé et un **plan partenarial de lutte sectorielle contre ces expositions, en lien avec l'État (ARS, DREAL)**.

Le CESER préconise que des moyens financiers suffisants soient alloués à la médecine du travail et à la médecine scolaire, qui jouent, en entreprises et en établissements scolaires, un rôle prépondérant d'accompagnement des personnes. La médecine du travail accompagne les salariés et les employeurs en matière de prévention, de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, de suivi des apprentis, d'éducation aux bonnes pratiques, aux gestes et aux postures de travail. La médecine scolaire joue quant à elle, au cœur des établissements scolaires, un rôle primordial d'information et d'éducation des jeunes en matière de prévention, de sexualité, d'addictions, de sensibilisation à la violence, au harcèlement, qui correspond à un besoin social fort et à une forte demande d'écoute et d'assistance de la part des jeunes. **Le CESER préconise la réalisation d'un état des lieux des besoins et des moyens territoriaux de ces deux domaines de médecine et l'allocation de budgets supplémentaires et des rajustements nécessaires pour répondre au mieux à ces besoins.**

Le CESER préconise par ailleurs une **réactivation de la Conférence territoriale d'action publique (CTAP)** pour favoriser une action concertée des différents niveaux de collectivités et de l'État **en matière de santé environnementale, de maillage territorial de l'offre de santé et de conditions de vie et de travail dans les EHPAD**. Il préconise que **l'ARS Occitanie soit associée aux travaux de la CTAP pourtant sur ce domaine.**

Le CESER préconise le **financement d'équipements de soins et d'examen accessibles** et la **formation des professionnels à leur utilisation** et à **l'accueil protocolaire** des personnes en situation de handicap. Il préconise aussi un focus, dans le BP 2023, sur le **bilan financier régional et un bilan de l'impact social local des maisons et des Centres de santé d'ores et déjà créés en Occitanie.**

La suppression du *numerus clausus*, dispositif de limitation des étudiants admis en médecine, restera durablement inopérant si des locaux universitaires et, pour ce qui concerne l'État, des moyens humains supplémentaires, notamment des postes d'enseignants de médecine, ne sont pas alloués aux établissements de formation, pour répondre à l'augmentation attendue des étudiants en médecine et des professionnels sanitaires. **Le CESER préconise une action immobilière incitative d'organisation et de rénovation de campus destinés à cet enjeu territorial majeur.**

Le CESER relève l'importance des investissements financiers que la Région consacre, de fait, à la santé, qui relève pourtant de la compétence de l'État, que ce soit pour la gestion de crise, pour créer des centres médicaux en zone rurale, pour constituer un GIP employeur durable de médecins, ou pour contribuer à la rénovation et à l'équipement d'établissements hospitaliers. Si le CESER ne conteste pas l'utilité sociale de cette action, il s'étonne de l'ampleur de ces investissements, au regard du budget régional contraint et des compétences propres de la Région.

- Les solidarités, l'inclusion, l'égalité

Le CESER préconise la réalisation de programmes de logements destinés aux étudiants en médecine et aux professionnels sanitaires en stage ou en formation, ainsi que la rénovation des internats vétustes, afin d'améliorer l'attractivité territoriale de ces filières professionnelles et les conditions d'évolution professionnelle de ces carrières, en réponse aux tensions existantes sur le recrutement et sur la durée des carrières.

La culture pour tous, le patrimoine et les langues régionales

CULTURE PARTOUT ET POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES REGIONALES		
Fonctionnement	AE	CP
Audiovisuel	1 125 000	962 500
Innovation et création artistique et culturelle en région	37 514 476	36 547 744
Préservation du patrimoine régional	1 308 210	1 649 960
Manifestations diverses	950 000	600 000
Fonctionnement hors fonds européens	40 897 686	39 760 205
FEDER Protection et valorisation patrimoine		42 122
Fonctionnement Fonds européens compris	40 897 686	39 802 326
Investissement	AP	CP
Innovation et création artistique et culturelle en région	8 156 000	13 888 315
Préservation du patrimoine régional	5 672 000	6 574 534
Investissement hors fonds européens	13 828 000	20 462 850
FEDER Protection et valorisation patrimoine		8 374 530
Investissement Fonds européens compris	13 828 000	28 837 380
	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	54 725 686	60 223 055
Total général : Fonctionnement et Investissement	54 725 686	68 639 706

La santé

SANTE		
Fonctionnement	AE	CP
Formations sanitaires et sociales	119 031 900	117 020 100
Santé	4 100 000	4 010 150
Fonctionnement	123 131 900	121 030 250
Investissement	AP	CP
Formations sanitaires et sociales	4 900 000	9 500 000
Santé	7 100 000	2 500 000
Investissement	12 000 000	12 000 000
	AP/AE	CP
Total général : Investissement et fonctionnement	135 131 900	133 030 250

Les solidarités, l'inclusion, l'égalité

SOLIDARITES, INCLUSION ET EGALITE		
Fonctionnement	AE	CP
Aides au logement et à l'habitat	80 000	88 000
Egalité femmes/hommes		300 000
Egalités et lutte contre les discriminations	2 500 000	1 945 000
Fonctionnement	2 580 000	2 333 000
Investissement	AP	CP
Aides au logement et à l'habitat	6 700 000	6 400 000
Egalités et lutte contre les discriminations		101 000
Investissement	6 700 000	6 501 000
Fonds européens volet urbain		4 275 690
Investissement Fonds européens compris	6 700 000	10 776 690
	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	9 280 000	8 834 000
Total général : Fonctionnement et Investissement	9 280 000	13 109 690

Le Sport

SPORTS		
	AE	CP
Sport	11 762 825	10 148 000
Fonctionnement	11 762 825	10 148 000
	AP	CP
Sport	19 760 000	17 450 000
Investissement	19 760 000	17 450 000
	AP/AE	CP
Total général : Fonctionnement et Investissement	31 522 825	27 598 000

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD'OCC	Agence de développement économique accompagne l'ensemble des entreprises de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
AE	Autorisation d'Engagement
AP	Autorisation de Programme
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAVL	Conseil académique de la vie lycéenne
CEFI	Commission paritaire nationale de l'Emploi et de la Formation professionnelle
CESER	Conseil Économique, social, environnemental régional
COVID	Maladie à coronavirus 2019
CSTI	Culture scientifique, technique et industrielle
CVEC	Contribution à la vie étudiante et de campus
DCSTI	Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
DJA	Dotation jeune agriculteur
DOB	Le débat d'orientation budgétaire
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESS	Économie sociale et solidaire
FEADER	Le Fonds européen agricole pour le développement rural
GIP	Groupement d'Intérêt Public
JOP	Jeux olympiques
EMTN	Euro Medium Term Notes
NOTRe	Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
OCIM	Office de coopération et d'informations muséales
PSC	PSC Prévention et secours civiques
REPOS	Région à énergie positive
RSA	Revenu de solidarité active
SEMOP	Société d'économie mixte à opération unique
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SRADETT	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDTL	Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs
SREDEII	Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation
TER	Transport express régional
TICPE	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Jean FUENTES

2^e COLLÈGE

M. Xavier PETRACHI

Pour la CGT, Solidaires et FSU

Mme Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT

3^e COLLÈGE

Mme Geneviève TAPIÉ

Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Mme Béatriz MALLEVILLE

Pour le Groupe Associations et acteurs de territoire

Mme Sabine VENIEL-LE-NAVENNEC

Pour le Groupe Santé, Logement, Cohésion Sociale

Mme Sonia LAVENIR

Pour le Groupe Santé, Logement, Cohésion Sociale

Suffrages exprimés : 150

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 48

Ne prend pas part au vote : 0

Avis adopté

Intervention de Monsieur Jean FUENTES

Pour le 1^{er} Collège

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mes Chers Collègues,

Dopée par la guerre en Ukraine, la flambée des prix de l'énergie et des matières premières frappe de plein fouet les entreprises depuis plusieurs mois.

La rentrée a été marquée par les pénuries de carburant du mois d'octobre et par l'explosion de la facture d'électricité pour 2023 qui met les petites entreprises au pied du mur et incite les entrepreneurs à développer la sobriété énergétique dans leur activité. Une crise énergétique qui vient s'ajouter à l'inflation.

Cette situation a des conséquences financières sur la trésorerie, déjà fragilisée par la crise du Covid, car les entrepreneurs ne peuvent pas toujours répercuter ces hausses sur leur prix de vente.

Cette situation a également des conséquences sociales. Les salariés, eux aussi touchés par l'inflation, cherchent à améliorer leur pouvoir d'achat. Augmentation de salaires ? Octroi de primes ? Mise en place d'instruments de partage de la valeur ? Une équation complexe pour les petites entreprises à laquelle s'ajoutent des difficultés de recrutement sans précédent auxquelles est confronté l'ensemble des secteurs économiques.

Comme souligné dans ce budget, de nombreux signes de ralentissement apparaissent, outre l'érosion des trésoreries, comme des carnets de commandes en recul sur les secteurs industriels et du BTP ou un taux d'utilisation de l'outil productif qui reste toujours inférieur au niveau d'avant crise...

C'est pourquoi, le Premier Collège est sensible à la politique régionale concernant le soutien à l'économie et à l'emploi et tout particulièrement à la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique votée lors de l'Assemblée plénière du 25 novembre 2022 qui constitue une démarche globale en matière de recherche et d'enseignement supérieur, de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle, de tourisme et d'agriculture pour les six prochaines années.

S'agissant des orientations en matière d'aides aux entreprises ainsi que des orientations relatives à l'attractivité du territoire régional, nous suivrons avec attention la mise en œuvre du SRDEII - Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation - qui constitue l'un des quatre piliers de cette stratégie régionale.

Si le soutien à l'investissement demeure une priorité pour accompagner la relance, l'innovation demeure un axe stratégique puisque c'est par ce biais que les entreprises seront en capacité d'élaborer des projets permettant de se dégager des contraintes énergétiques et d'approvisionnement.

Le Premier Collège salue donc le budget de près de 14 M€ d'AP que la Région prévoit de consacrer aux dispositifs de soutien à l'innovation.

Cependant l'action régionale dans le domaine de l'innovation doit être complémentaire aux soutiens octroyés par l'État et l'Europe, et se focaliser sur le développement de nouvelles technologies et applications en devenir plutôt que de suivre avec retard celles déjà développées et mises sur le marché par d'autres.

Les petites et moyennes entreprises composent 97 % du tissu économique régional. Leur très grande diversité, leur présence au plus près des territoires, leur faculté d'adaptation, leur capacité de croissance sont des atouts très forts pour l'Occitanie.

À l'inverse, elles peuvent avoir des difficultés à accéder au crédit bancaire ou à renforcer leur structure financière, pourtant nécessaire à leur développement.

Dans ce domaine, nous avons bien noté que les instruments financiers déployés par la Région, qui ont déjà permis de soutenir, depuis 2017, plus de 13 000 entreprises, principalement des TPE/PME, pour 1,5 milliard d'euros et ce sur l'ensemble du territoire, seront confortés à hauteur de 10 M€ d'AP en 2023 avec le fonds souverain régional et un nouveau dispositif de prêts régionaux.

S'agissant de l'aide au recrutement, nous saluons l'action du Conseil régional en faveur de l'apprentissage et une volonté certaine de soutenir et de favoriser l'emploi et de lever les freins à l'embauche. Nous serons cependant attentifs aux effets de dispositifs tels que l'Offre de Services Ressources Humaines ou encore du Pacte pour l'embauche adopté en mars 2022 et qui fait par ailleurs l'objet d'un Avis du CESER soumis au vote ce jour.

Outre les crises successives, l'Occitanie devra faire face à un défi majeur : l'adaptation face au dérèglement climatique, dérèglement qui impactera les habitants, l'économie, l'agriculture, la géographie ; dérèglement dont les effets commencent à être perceptibles par tout un chacun : sécheresses, canicules, phénomènes météorologiques extrêmes, modification du trait de côte, gestion de l'eau, etc. Le CESER a déjà rédigé des Avis sur ces sujets.

Si le Premier Collège salue la mise en œuvre renouvelée d'une démarche d'évaluation « climat » annexée à chaque Budget Primitif (puis à chaque Compte Administratif) voté par la collectivité régionale, il regrette qu'il n'y ait pas de ligne politique majeure associant l'ensemble des acteurs.

Ainsi, si l'objectif de la trajectoire REPOS est de diviser par deux la consommation d'énergie et de multiplier par trois la production d'énergie renouvelable d'ici 2050, le Conseil régional ne peut assurer seul les transformations des modèles économiques, écologiques, sociaux, objectifs également partagés par l'État et les collectivités territoriales.

Ainsi, la mise en œuvre de l'objectif zéro artificialisation nette doit prendre en compte les enjeux de revitalisation des territoires ruraux. Si les dispositifs d'aide à la revitalisation des centres urbains et à la rénovation des logements constituent des moyens importants de lutte contre l'artificialisation des sols, le ZAN oblige néanmoins à penser le développement résidentiel des territoires à une échelle plus large y intégrant l'ensemble des acteurs. Pour respecter les objectifs de réduction de l'artificialisation, la cohérence territoriale au niveau de la région est primordiale.

Enfin, concernant la gestion du trait de côte, il est à souligner que plusieurs demandes exprimées par le Conseil régional au niveau national pour la mise en œuvre d'un fonds sont restées sans réponse à ce jour, alors que des échanges sont engagés (notamment avec la Banque des Territoires) pour mobiliser des financements nationaux.

En conclusion, conscient de la réelle difficulté de l'exercice dans un contexte des plus délicats, le Premier Collège salue le volontarisme politique de ce Budget et le fait qu'il permette de préserver une situation financière saine et responsable avec un retour progressif aux grands équilibres d'avant crise.

Le Premier Collège votera cet Avis.

Intervention de Monsieur Xavier PETRACHI

Pour la CGT, la Coordination syndicale Solidaires et la FSU

Monsieur le Préfet de région,
Madame/Monsieur la-le représentant-e du Conseil Régional,
Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Ce budget primitif 2023 est le premier de la nouvelle mandature du conseil régional. Il traduit donc une posture de la Région face aux différents enjeux, tant sur le plan climatique, sur le plan de croissance démographique, que sur le plan de la réponse aux besoins des populations de l'Occitanie.

Le contexte international s'est largement tendu avec la guerre provoquée par l'envahissement de la Russie en Ukraine. Le retour à la guerre froide n'est pas loin, alors que l'effondrement du mur de Berlin en 1989 devait marquer le début d'une ère de paix pour l'humanité. Les marchands d'armes ont retrouvé un terrain de jeu, certains font même le fruit d'échanges entre l'est et l'ouest, digne d'un film de James Bond.

Cela se traduit par une aggravation de la situation économique qui pèse sur les ménages et les salariés en particulier. Plusieurs grèves sur l'augmentation des salaires ont permis de gagner difficilement quelques euros de plus, quand les grandes entreprises du CAC 40 amassent outrancièrement avec des milliards de bénéfices et redistribuent des records de dividendes aux actionnaires. La colère est forte et va se renforcer encore avec une réforme des retraites injuste pour les salariés.

Concernant le budget, la présentation faite par les VP de la Région aux conseillers du CESER a permis d'illustrer la volonté de la Région d'essayer d'atténuer les effets de la crise et de répondre à l'urgence climatique. Mais force est de constater que le niveau des recettes largement assises sur la TVA est déconnecté de l'activité du territoire et représente beaucoup d'incertitudes pour l'avenir. Autant, il paraît utile d'établir une péréquation entre les régions, autant il est nécessaire que la politique économique mise en œuvre par la Région puisse se transformer en recette pour pouvoir financer les besoins exprimés par la population d'Occitanie.

Pourtant nos organisations, qui avaient déjà souligné le caractère austéritaire du BP 2022, ont eu raison, car la fin d'année 2022 a été particulièrement tendue sur les finances régionales : pour exemple, la presse locale a relaté le 6 octobre 2022 que certains lycées ont réduit les portions alimentaires pour pouvoir payer les factures de chauffage auprès du prestataire Dalkia. Celles-ci ont été multipliées par 4 ou 5.

À l'heure où beaucoup de familles ont des difficultés pour nourrir correctement leurs enfants et notamment en produits frais, certains établissements ont demandé de choisir entre fromage ou dessert ou entre entrée ou dessert !

Nous espérons que pour l'année 2023, la création d'une ligne budgétaire intitulée « Fonds exceptionnel Lycée énergie » sera suffisante pour pallier ces situations qui sont sincèrement scandaleuses. Concernant le contrat avec Dalkia, nous demandons que celui-ci soit renégocié, voire résilié. Il a depuis de nombreuses années, créé des dysfonctionnements de gestion du chauffage dans de nombreux établissements alors que ceux qui n'étaient pas gérés par un prestataire n'ont pas connu de telles difficultés. Nous demandons aussi la réinternalisation de cette prestation au sein des services techniques de la Région.

Nous alertons sur le fait que les experts prévoient que les coûts de l'énergie risquent de se maintenir à un niveau élevé pendant plusieurs années. Il nous semble essentiel d'avoir un plan de rénovation énergétique des lycées,

et plus généralement des bâtiments gérés par la Région, qui soit plus important encore que celui voté actuellement. Celui-ci doit encore davantage intégrer l'utilisation d'énergies renouvelables locales.

La priorité de la Région est d'arriver à ce que la consommation énergétique régionale soit exclusivement assurée par la production en énergie décarbonée, répartie sur le territoire régional. Cela induit des investissements à un niveau jamais atteint, que ce soit dans le maintien des capacités d'hydroélectricité, de la centrale de Golfech, du développement de l'éolien et du solaire. Nous partageons les réserves du CESER sur ce sujet, car les investissements devraient être partagés par l'État et les collectivités territoriales. Nous maintenons notre objectif d'un service public de l'énergie à l'échelle nationale.

D'autant que, la dernière COP27 a une nouvelle fois pointé la priorité des conséquences du dérèglement climatique : la priorité doit être d'anticiper sur les mutations économiques que ce soit sur la modification du trait de côtes ou la transformation des industries dominantes dans notre territoire.

La présentation du budget de la Région montre que le développement économique reste largement dépendant des filières dominantes dans la région. On continue comme si nous n'avions pas eu d'alertes, telles que les températures extrêmes, les incendies, une sécheresse intense, la Covid, ... Nos organisations CGT, Solidaires, FSU, sont pleinement en accord avec la recommandation du CESER qui stipule que la Région Occitanie devrait formaliser un plan guide pluriannuel qui permette de donner une lisibilité et une stratégie commune, partagée avec l'État, la Région et les collectivités.

Nos organisations se posent aussi des questions sur ce qui n'apparaît pas en détail dans la présentation budgétaire, mais qui a été présenté en 2022 dans les lignes liées à l'aménagement du territoire sur l'engagement régional en faveur des politiques sécuritaires : aides sur des équipements de polices municipales, de portiques de sécurité dans les lycées ou de caméras de vidéo-surveillance. Combien pèsent sur le budget régional ces équipements, dont l'efficacité reste à prouver. Même la Cour des comptes critique le coût-résultat des caméras de surveillance.

La Région met en avant son engagement sur les questions de santé et c'est tout à son honneur, car c'est évidemment un point vital. Seulement quelles peuvent être les marges de manœuvre d'une Région face à une démographie médicale qui a été volontairement limitée par le Ministère pendant 50 ans via le « numérus clausus » ? On le voit avec, dans les jours à venir, la fermeture provisoire, mais qui pourrait s'avérer durable, de la maternité de Ganges dans l'Hérault, alors que ce territoire est en croissance démographique. La Région Occitanie ainsi que les autres collectivités locales engagées contre cette fermeture n'ont pas permis, pour l'instant, de résoudre cette situation qui risque de poser des problèmes de santé sur ce territoire.

Enfin, concernant les événements sportifs, les Jeux olympiques de Paris seront une vitrine particulière. À la différence de la coupe du Monde de foot au Qatar, le groupe CGT souhaite que le droit du travail soit respecté, que chaque travailleur des JOP ait un contrat de travail, avec un salaire décent, des conditions de travail exemplaires. La région Occitanie accueillera des équipes pour la préparation des jeux. Faisons un vœu pour que ces Jeux soient ceux de l'exemplarité vis-à-vis des compétiteurs comme des salariés et bénévoles.

Nos organisations CGT, SOLIDAIRES et FSU voteront cet Avis.

Intervention de Madame Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT

Monsieur le Président du CESER
Mesdames, Messieurs, cher.e.s conseiller.e.s,

Cela fait maintenant 3 ans que, lorsqu'on prend la parole au sein de cette assemblée pour s'exprimer sur des considérations budgétaires, le contexte de l'exercice est qualifié « d'exceptionnel et inédit ».

Et pourtant, les organisations membres du pacte de pouvoir de vivre, au sein desquelles la CFDT prend une part active, relèvent un certain nombre d'indicateurs laissant penser que sans action structurelle, les années se suivront et se ressembleront, à quelques nuances près.

En particulier, les bouleversements climatiques en cours sont un sujet de préoccupation majeur, tant ils impactent en premier lieu les plus faibles des acteurs économiques et sociaux, en particulier en Occitanie.

Le bilan des vagues de chaleur de cet été n'est pas complètement tiré, que nous voilà en pleine crise énergétique.

Sans action structurelle de transitions écologiques (je le mets sciemment au pluriel), et sans budget priorisé sur ces actions, les déséquilibres territoriaux risquent de s'aggraver.

La mise en place d'un « budget vert » par la région Occitanie relève-t-elle de cette logique structurelle d'action ?

La CFDT le souhaite et s'exprime en ce sens depuis plusieurs années.

Mais force est de constater que les éléments d'évaluation selon des critères « favorable » ou « non favorable » au climat, dans le cadre du Green Deal régional des éléments du Budget Primitif 2023, sont arrivés tellement tard dans le processus d'élaboration budgétaire qu'on peine à croire qu'ils étaient centraux dans les préoccupations des techniciens et élus régionaux au cœur des décisions.

Pour autant, la CFDT relève également la haute technicité des acteurs des exercices budgétaires depuis 2020, qui permettent à la région Occitanie de préserver quelques marges de manœuvre, dans un contexte où les ressources budgétaires sont structurellement en contradiction avec les objectifs poursuivis, et où les dépenses « subies » prennent une part plus importante.

Ces marges de manœuvre, tant en fonctionnement qu'en investissement, ont, nous dit-on, pour vocation de soutenir le tissu économique et social, tout en engageant la région sur le chemin des nécessaires transitions. La CFDT sera vigilante au suivi - évaluation de cela.

L'avis du CESER sur le BP 2023 a bénéficié d'un travail précis de synthèse des contributions de chacune des commissions, effectué collégialement par la commission 8 sous l'impulsion de son bureau, et de l'investissement remarquable de son rapporteur Jean-Marc Viguier, dont la capacité d'écoute et de synthèse n'est désormais plus à démontrer. L'implication et la rigueur de la chargée de mission a fait le reste pour obtenir un avis équilibré et éclairé.

La CFDT votera donc favorablement.

Intervention de Madame Geneviève TAPIE

Collège 3 au titre de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Monsieur le Président et cher Jean-Louis CHAUZY,
Monsieur le Préfet,
Madame, Monsieur, chère et cher collègue,

À cette même tribune, - j'interviens au **nom de l'Observatoire de la parité d'Occitanie**, membre de la Commission Finances dite C8 -, mon propos s'inscrit dans la continuité de ce que j'ai voulu vous dire à Gruissan, sur les Orientations Budgétaires, le 22 novembre dernier.

Ainsi, en choisissant de continuer d'agir en 2023 de manière « **transversale** » – c'est-à-dire, en mobilisant au moyen de l'outil budgétaire l'ensemble (ou presque) de toutes ses forces pour « **que les inégalités entre les femmes et les hommes se réduisent et disparaissent** » - la Région dévoile clairement les intentions de sa politique : passer, en s'inspirant de la stratégie européenne, d'une « *une politique des femmes* » à la « *politique de genre* ».

L'Observatoire régional de la parité ne l'en blâmera pas. Il approuvera, au contraire la collectivité régionale.

Il faut cependant se poser une exigence. Savoir, - tant pour les projets européens d'ailleurs, que les projets régionaux, et de quelques natures qu'ils soient - ce que les dispositions qu'ils contiennent impliquent, précisément, minutieusement, pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Occitanie.

Le Budget primitif 2023 présenté par le Conseil régional d'Occitanie consacre la promotion de l'égalité « **des droits des femmes** », au travers d'un plan d'actions « **transversales** » pour « **l'égalité réelle** » (2017/2023).

Dès lors, l'Assemblée régionale s'efforce d'agir, d'abord en mobilisant un Appel à projets qu'il renforcera ensuite par le concours d'interventions provenant de politiques régionales autres.

Au final, l'objectif consiste à multiplier au bas mot par cinq la première fraction du budget consacrée à l'Appel à projets.

Or, l'étude par le CESER Occitanie du Compte administratif 2021 - c'est un exercice rituel de l'été - révèle aujourd'hui, une tendance à l'affaïssement des montants consacrés à l'objectif d'égalité sans qu'il soit possible d'en mesurer l'exacte portée.

Une analyse budgétaire fléchant les montants dévolus aux femmes et aux hommes, telle que proposée depuis longtemps par le CESER au Conseil régional nous aurait permis d'y voir plus clair ce matin.

C'est bien, depuis 2018, tout le sens de la demande de « Budgets, sensibles au genre », réclamé par le CESER dans ses Avis budgétaires.

Alors, une embellie s'est présentée le 29 mars sous la forme d'une ouverture sur « **une analyse du budget par le genre** » faite au printemps par la Présidente Carole DELGA, dans sa réponse à l'Avis du CESER sur le Budget primitif 2022. Nous nous attendions à ce qu'elle soit consacrée dans le budget 2023 ; nous sommes allés mourir cet automne à l'écume de la victoire. À l'embellie du printemps, succédera l'hiver de notre déception profonde.

Car il s'agissait bien d'une l'impérieuse nécessité. Celle d'agir que nous impose le chiffre funèbre des féminicides en hausse de 20 % sur un an (ce sont les chiffres du Ministère de l'Intérieur publiés le 27 août 2022). L'Occitanie serait tristement en tête !

C'est donc dans ce contexte que l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie soutiendra avec force et votera le présent Avis du CESER Occitanie. Les yeux remplis d'espoir tournés « **sur les enseignements issus de l'expérience acquise au titre du Budget vert** » ... en tant que méthode proposée par Carole DELGA dans cette lettre justement adressée le 29 mars 2022 au Président Jean-Louis CHAUZY.

Bref, après un « Budget vert », un « Budget sensible au genre » en Occitanie. Comme à Vienne en Autriche, au Gouvernement régional de Berlin ou encore en France à Strasbourg ou à Lyon.

Intervention de Madame Beatriz MALLEVILLE

Pour le groupe Associations et Acteurs de territoire (A&T) du 3^e Collège

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous tenons à saluer le travail et l'investissement du bureau de la commission 8 et du rapporteur de cet Avis sur le Budget Primitif 2023. Nous remercions la chargée de mission de la commission pour la qualité de son travail.

La région Occitanie est l'une des plus dynamiques de la métropole en termes de croissance démographique et cette croissance continue depuis des décennies induit des besoins considérables, notamment en infrastructures.

Le programme pluriannuel d'investissements pour la période 2022-2027 est annoncé à 6,2 milliards d'euros, supportés à 73 % par des ressources propres. L'Occitanie est la première région en investissement par habitant.

Sur le pilier de l'Éducation, l'Occitanie est la première des régions pour l'investissement par lycéen de l'enseignement public tant en matière de construction et de rénovation de lycées que d'aides aux élèves et à leurs familles. Le groupe A&T approuve l'attribution d'ordinateurs, de premiers équipements dans les filières professionnelles, de manuels scolaires, ou encore la gratuité des transports scolaires. Même si ces actions font de notre rentrée scolaire la moins chère de France, le groupe A&T alerte sur la fragilité des équilibres budgétaires des lycées publics, les conduisant à des décisions de réduction des prestations de restauration (en quantité et qualité) ou à des augmentations de tarif des internats (+ 10 %).

Alors qu'elle souhaite assurer la mise en œuvre de sa politique, le contexte actuel, particulièrement instable, soumet la collectivité régionale à une situation extrêmement contraignante. Ainsi le groupe A&T souhaite alerter sur quelques points de tension :

- Concernant les transports scolaires, la garantie de leur maintien dans les zones rurales, compte tenu de la difficulté à recruter des chauffeurs et à organiser le nombre de bus en circulation en fonction des effectifs réels ;
- Concernant l'augmentation du coût de l'énergie, la gestion des lycées avec la ponction de fonds de réserve des établissements dont le nombre de mois de disponibilité est supérieur à trois. Cette action, qui tend à décourager les gestionnaires, ne pourra être reconduite tous les ans. Nous notons l'effort concernant la mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien énergétique pour faire face à la hausse du coût de l'énergie ;
- Concernant les crédits d'investissement, la prévision de diminution du « PPI Lycées » en raison de l'évolution de la démographie et de l'étude des besoins est à pondérer par l'augmentation des dépenses de maintenance, de sécurité, de rénovation énergétique et de développement du numérique. Le groupe A&T préconise un diagnostic territorial rendant compte de l'état de vétusté des établissements scolaires en concertation avec les acteurs de terrain.
- Concernant la formation professionnelle, la baisse de 4,8 % des crédits de fonctionnement dans le contexte actuel de l'emploi.

Le groupe A&T salue la volonté du Conseil régional de renforcer la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques régionales, ainsi que la poursuite de l'appel à projets GENERATION SANTÉ qui a pour objectif de les sensibiliser à la prévention de la santé.

Dans le domaine de la santé, le groupe A&T préconise le renforcement de l'éducation citoyenne des jeunes à la responsabilité environnementale et aux risques environnementaux collectifs, le renforcement de l'allocation de moyens financiers pour la médecine du travail et la médecine scolaire. La médecine scolaire joue un rôle primordial d'information et d'éducation des jeunes en matière de prévention, de sexualité, d'addictions, de sensibilisation à la violence, au harcèlement, qui correspond à un besoin social et à une forte demande d'écoute et d'assistance de la part des jeunes.

Le groupe A&T préconise l'accompagnement des jeunes, des étudiants et des travailleurs saisonniers dans l'accès à des logements dignes et à des prix abordables. Nous saluons l'effort réalisé en termes de tarification des transports des étudiants.

Nous actons la volonté d'étoffer l'offre de service en matière d'orientation pour proposer des solutions nouvelles aux lycéens et collégiens, d'amplifier l'aide à la recherche de stages pour les élèves de 3ème, la poursuite du déploiement d'un SPRO pour promouvoir les métiers, les formations et les emplois en région. Nous préconisons que le SPRO intègre également les fédérations de parents d'élèves dans la liste de ses membres. Pour rappel, le CESER milite pour que le Conseil régional assure sa compétence sans créer de la concurrence entre les différents acteurs, et encourage le Conseil régional à sensibiliser les entreprises sur la difficulté des jeunes de 3ème pour trouver des stages, à conditionner les aides financières en fonction de l'accueil de stagiaires et à mettre en place des outils permettant aux jeunes de signer gratuitement des conventions de stages pendant les périodes de vacances scolaires.

Au sujet du CPER, le groupe A&T déplore que ce contrat qui prévoit le financement de nombreux projets d'équipements et d'infrastructures débute avec un an de retard, les crédits ne pourront être engagés qu'à compter de 2023. Et le montant, identique à la période précédente, devra être consommé sur une durée d'une année supplémentaire. Ce qui signifie que le montant d'investissement annuel sera inférieur à celui du précédent CPER.

Le groupe A&T regrette aussi que le Budget vert, démarche destinée à mesurer l'impact carbone des politiques régionales, n'ait pas été présenté lors de la présentation du BP. Certes, le Conseil régional a pris conscience de l'urgence d'agir, le CESER l'exhorte à être moteur de la coordination de tous les échelons territoriaux pour élaborer et mettre en œuvre des dispositifs à la hauteur de l'enjeu de la transformation écologique. Par son statut et ses compétences, il lui revient d'impulser la coordination des collectivités territoriales, de l'État, et de la société civile. Nous rappelons que le CESER demande régulièrement la réactivation de la CTAP (conférence territoriale de l'action publique).

Nous soulignons aussi que le Budget Primitif traduit une véritable volonté de la Région de soutenir les associations et une reconnaissance de leur contribution majeure au développement des territoires. Toutefois, ce soutien est moindre par rapport à l'année précédente alors que les associations ont été fortement impactées par la crise sanitaire et font face à une crise du bénévolat, des difficultés importantes de recrutement dans certains secteurs comme l'animation, le travail social ou le tourisme et subissent les impacts de l'explosion des coûts de l'énergie. La région compte plus de 140 000 associations réunissant 1,5 million de bénévoles et 170 000 salariés soit 11 % du secteur privé. Les associations sont partout, dans les villages, les villes, à l'échelle du département ou de la région. Elles sont une réalité quotidienne pour chacun de nous, des lieux essentiels qui animent un territoire, font vivre le lien social, permettent les rencontres et les échanges. Crèches, maisons de retraite, associations de parents d'élèves, clubs sportifs ou clubs cinéma, logement pour les jeunes, lieux de culture ou de mobilisation militante, les associations développent des activités pour tous et toutes, créent des passerelles entre elles pour inventer de nouvelles façons de faire, permettent l'implication de chacun pour transformer le quotidien. Dans le contexte actuel de fragilisation et d'inquiétudes accrues du fait des crises multiples, il apparaît plus que jamais essentiel de les soutenir.

Le groupe A&T votera l'Avis proposé par la commission 8 à l'assemblée plénière.

Intervention de Madame Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

Pour le 3^{ème} Collège au titre du groupe Santé, Logement, Cohésion Sociale

Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Chers collègues et amis,
Mesdames, Messieurs en vos titres et fonctions,

La présentation du Budget Primitif 2023 est l'occasion de vous présenter quelques éléments de contexte du logement social en Occitanie.

Nous sommes confrontés à une baisse historique de la production de logement social avec des niveaux de production antérieure à la précédente décennie. Il est à craindre que la production baisse en deçà des 10 000 logements annuels et que la rénovation du parc ne puisse atteindre les 5 000 logements réhabilités par an.

En effet, les organismes sont confrontés à plusieurs freins :

S'agissant des freins à la production, nous identifions ...

- La non-suppression de la RLS pour répondre aux besoins d'investissement en construction et en réhabilitation ;
- Le non-rétablissement du taux de TVA à 5,5 % pour toutes les constructions et réhabilitations ;
- Les difficultés d'approvisionnement en matériaux à des coûts compatibles avec le modèle économique ;
- La défaillance d'entreprises en cours de chantiers ;
- Et enfin le manque d'opportunités foncières renforcé par l'absence d'une politique efficace contre la rétention foncière.

S'agissant des freins à la réhabilitation, sont à noter :

- Les freins techniques tels que l'impossibilité de l'isolation thermique par l'extérieur en secteur ABF ;
- Le recours à d'autres solutions que l'isolation thermique par l'extérieur génère des surcoûts de l'ordre de 20 à 50 % du coût.
- Enfin, le développement du solaire est également soumis à des contraintes d'intégration dans le bâti en secteur sauvegardé.

À ces deux premières catégories de freins viennent s'ajouter des **freins technico-financiers**. Sont à noter :

- La stratégie des organismes mise à mal par les évolutions normatives. En effet, un patrimoine chauffé au gaz est déclassé avec l'évolution des DPE. Or les organismes ont été, lors de la décennie précédente, invités à favoriser les installations gaz ;
- Le taux du livret A est passé à 2 % au 1^{er} août 2022, soit le taux le plus élevé depuis près de 10 ans. Une nouvelle hausse est attendue au 1^{er} février 2023 à 3,6 % et à plus de 4 % en juillet 2023 ;
- Ces augmentations du taux du livret A se conjuguent à une forte inflation de plus de 6 % en 2022.

Vous allez vous dire, le Groupe Santé Logement Cohésion Sociale a convoqué *les Suppliantes* d'Euripide. Vous pourrez également m'opposer « *rien de nouveau sous le soleil* ». Détrompez-vous !

Nous sommes confrontés à une situation inédite à savoir la concomitance des événements rendant difficile la réponse aux besoins en logement.

Rappelons que l'augmentation du nombre des ménages en attente d'un logement social est importante, près de 160 000 demandeurs (+ 5,1 % entre 2020 et 2021 en Occitanie) avec dans le même temps un décrochage du taux de rotation qui s'élève en moyenne à 8 % (12 % antérieurement). Précisons enfin que 15 000 logements neufs ou réhabilités génèrent 30 000 emplois indirects ; le secteur du logement social emploie plus de 4 000 collaborateurs et investit annuellement plus de 2 milliards d'euros sur l'Occitanie.

Nous devons avoir à l'esprit ces éléments précités lorsque s'ouvrira la réflexion pour faire évoluer les dispositifs d'intervention en lien avec le Plan Habitat Durable.

Le Groupe Santé Logement Cohésion Sociale votera l'Avis.

Intervention de Madame Sonia LAVENIR

3^{ème} Collège au titre du groupe Santé, Logement, Cohésion Sociale

Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs en vos titres et fonctions,
Chers amis,

Dans son projet de budget 2023, la Région poursuit son volontarisme en matière de lutte contre les discriminations. Cela se traduit notamment par une innovation avec la mise en place de l'éga-conditionnalité (au sens de la parité entre les femmes et les hommes) aux subventions régionales dans le domaine de la culture. Le groupe Santé Logement Cohésion Sociale approuve la mise en place de cette éga-conditionnalité et préconise même de l'appliquer à toutes les aides régionales.

Selon ce même principe pourquoi la Région ne ferait-elle pas aussi une **accessi-conditionnalité** pour l'accessibilité ? En effet, l'accessibilité est le frein majeur à l'effectivité des droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap. Car rappelons-le, selon les derniers rapports annuels du Défenseur des Droits, le handicap est toujours la 1^{re} cause de discrimination en France. Sans accessibilité, comment se loger, se déplacer, se former, se soigner, travailler, s'informer, faire du sport, se cultiver, se divertir...vivre, être citoyen ?

Le groupe Santé, Logement, Cohésion Sociale prend acte avec satisfaction des actions volontaristes prises par le Conseil Régional dans le domaine de la santé au travers de son projet de budget 2023.

En matière de formation, 1 500 places de formations sociales et paramédicales sont créées dans les 71 organismes de formation répartis sur 41 villes de la région. En parallèle, la modernisation, la mise en sécurité et l'accessibilité des établissements de formation sont poursuivies. C'est au total une enveloppe de 126 500 000 euros de crédits de paiement qui est proposée en 2023 pour les formations sanitaires et sociales. On peut cependant regretter que la Région, dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux, n'ait pas entrepris une action d'envergure pour accompagner financièrement les formations aux pratiques avancées des professionnels de santé.

Le groupe Santé, Logement, Cohésion Sociale salue les initiatives de la Région pour réduire les inégalités territoriales dans l'offre de soins, notamment grâce au GIP Ma Santé Ma Région. Il conviendra cependant de veiller à ce que les conditions offertes aux personnels médicaux de ces nouvelles structures ne viennent pas introduire une concurrence déstabilisatrice pour les médecins salariés des établissements de santé publics.

L'amélioration des conditions d'accueil des étudiants en santé sur les campus des villes universitaires d'équilibre, la promotion de la prévention et de l'éducation en santé auprès des jeunes ainsi que leur formation aux premiers secours sont autant d'initiatives qu'il convient de saluer, et qui plaident en faveur d'une plus grande décentralisation de la gestion des problèmes de santé auprès des régions. La participation au financement de la reconstruction de trois hôpitaux de la région ouvre des perspectives sur une éventuelle prise en charge des investissements hospitaliers par les Régions, sur le modèle des lycées.

Le Groupe Santé Logement Cohésion Sociale votera l'Avis.

Je vous remercie de votre attention.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

AdobeStock©Cherries ; ©Syda Productions ; ©Pixel-Shot